

CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE pour le territoire des Sources du Lac d'Annecy

ENTRE

La communauté de communes des Sources du Lac d'Annecy

Représenté par son Président, Monsieur Jacques DALEX, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 16 décembre 2021,

Ci-après désigné par la CCCLA,
Ci-après désigné par « le Territoire »

D'une part,

ET

L'État,

Représenté par le préfet de Haute Savoie, Alain ESPINASSE,

Ci-après désigné par « l'État » ;

D'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) renouvelés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

Article 1 - Objet du contrat

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les CRTE s'inscrivent

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La circulaire du Premier Ministre n°6231/SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'État et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle de la Communauté de communes des Sources du lac d'Annecy autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... influencent les projets de territoire.

Le contrat contient l'ensemble des intentions et ambitions des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

1.1. Présentation du territoire signataire et de ses dispositifs en cours

La Communauté de communes des Sources du Lac d'Annecy et ses partenaires ont souhaité s'engager dans cette démarche de contractualisation.

La Communauté de communes des Sources du Lac d'Annecy a manifesté, début 2021, son intention d'élaborer, sur son périmètre intercommunal, un contrat de relance et de transition écologique.

Un protocole d'engagement, document cadrant la méthode d'élaboration du Contrat de relance et l'organisation de la gouvernance du futur contrat a signé le 23 juin 2021. Celui-ci est annexé – Annexe 1 – au présent contrat dont il constitue la base.

Le territoire des Sources du Lac d'Annecy est composé d'un ensemble géographique du massif des Aravis, le massif de la Tournette et le massif des Bauges. La rencontre de Faverges. Cette dernière crée un couloir délimité par une topographie marquée, et visuelles à la fois franches et imposantes.

Cette implantation favorise un ensemble paysager cohérent mais réparti sur deux bassins versants : Fier/Lac d'Annecy et Val d'Arly et ses affluents. Ce large couloir plan et large en fond de vallée constitue un espace de transition et de passage vers le Bassin annécien et d'autre part vers Ugine/Albertville. 6 de ses 7 communes font partie du Parc naturel régional du Massif des Bauges. La communauté de communes est membre du Syndicat Intercommunal du Lac d'Annecy et intégré au SCOT du bassin annécien.

Organisé autour de la commune centre de Faverges-Seythenex, le territoire compte 15 200 habitants et la commune centre en représente 50 %.

Cette situation géographique et cette organisation territoriale inscrivent pleinement la communauté de communes des Sources du Lac d'Annecy au cœur d'enjeux environnementaux et de gestion de l'espace, enjeux sur lesquels elle s'est d'ores et déjà largement engagée.

Sur la base du projet de territoire, le CRTE décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés.

Le contenu du présent contrat est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. **C'est un contrat évolutif et pluriannuel d'une durée de 6 ans.** Il fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances numériques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux.

Article 2 – Ambition du territoire

Le **projet de territoire** est joint en Annexe 2. Ce document a fait l'objet d'une démarche de réflexion approfondie avec les instances de la Communauté de communes et des principaux acteurs du territoire. Cette démarche de CRTE, s'appuie sur les démarches de planification existantes récentes et sera complété et actualisé.

Situé à une heure du centre de l'agglomération annécienne et à 30 minutes de celle d'Albertville, le territoire souffre d'une certaine distance par rapport aux bassins économiques de proximité. Bien que portant une dynamique économique propre la dépendance du territoire à l'égard des autres grands bassins urbains se renforce. Mais cette distance couplée à la modeste dynamique logement, elle-même concurrencée par la vocation touristique remettent en cause l'attractivité résidentielle et freinent les capacités de développement économique endogène. Il en ressort des enjeux territoriaux liés :

- à la préservation d'un espace naturel et des ressources remarquables, milieux naturels, foncier, foncier agricole
- à l'attractivité tant résidentielle qu'économique posant des questions relatives à la présence de services, d'équipements et de logements dans un optique de sobriété foncière
- conforter l'armature territoriale avec une centralité forte dynamisant son bassin de vie (PVD)
- à la connexion du territoire avec les grands bassins économiques et touristiques voisins
- à une meilleure gestion, optimisation et diversification d'une activité touristique trop concentrée dans l'espace et dans le temps

Article 3 – Les orientations stratégiques

Le présent contrat fixe les **orientations stratégiques** suivantes en s'appuyant sur le projet de territoire :

Le territoire de la Communauté de communes des Sources du Lac d'Annecy évolue progressivement vers un positionnement résidentiel privilégiant l'accueil du troisième âge. Son cadre de vie exceptionnel est très attractif mais de plus en plus inaccessible pour une frange importante de la population. Vivant sur une certaine rente de situation, le territoire a su préserver son capital économique tout en restant fortement tributaire de quelques importantes industries. Les créations d'emplois et d'entreprises sont réelles mais d'une dynamique modérée. Le tourisme est sur une pente ascendante mais dans un contexte de concentration, géographique et dans l'année, de la fréquentation et des retombées économiques. Enfin, si le niveau de qualité de vie avec la présence d'une offre de services est globalement satisfaisant, des évolutions récentes ont amené les collectivités à s'impliquer dans leur confortation.

En conclusion de ce contexte, le territoire fait face à six orientations:

1 - Assumer la responsabilité particulière de la préservation d'un espace et de res- préservier les activités agricoles et forestières qui contribuent à cet équilibre

Le diagnostic l'a bien montré, les Sources du Lac d'Annecy sont un territoire d'exception du point de vue de ses paysages, de ses milieux et de ses ressources, l'eau en particulier. Comme son nom l'indique, il est à la source d'un bassin versant très important. Les développements démographique, économique et touristique ne peuvent s'envisager sans leur meilleure intégration possible dans ce cadre naturel. Plus ici qu'ailleurs, la notion de transition écologique prend tout son sens. Plus concrètement, ces transitions sur le territoire se déclineront autour de la gestion des flux et de la pression touristique sur les principaux sites naturels, de la préservation de la ressource en eau, de la gestion des milieux naturels, de la forêt et de la préservation de l'espace agricole.

2 - Entrer de plain-pied dans la transition énergétique et l'adaptation au changement climatique

Les collectivités ont un rôle important d'impulsion et d'exemple dans la transition énergétique. De par le patrimoine dont elles sont propriétaires, elles doivent contribuer à réduire la facture énergétique du territoire, que ce soit par le biais de la rénovation thermique ou des solutions alternatives aux énergies carbonées.

Au-delà de la contribution à l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre conduisant au réchauffement du climat, le territoire doit s'engager dans une réflexion sur son adaptation au changement climatique. Cette question est notamment assez prioritaire pour l'activité touristique, tant du point de vue de la diversification nécessaire de la station de la Sambuy que de l'offre touristique liée à l'eau dont l'attractivité va se renforcer, augmentant la pression sur ces milieux et espaces.

3 - Redonner une attractivité résidentielle pour tous garante d'une mixité sociale et générationnelle et assurer le maintien des services pour garantir une qualité de vie aux habitants

Le territoire, du point de vue de l'habitat, s'enferme, pourrait-on dire, dans une forme d'impasse au sein de laquelle la forte pression touristique induit une inflation du marché locatif et un dévoiement de la construction initialement conçue pour du résidentiel vers le touristique d'une part et une certaine atonie de la construction sur le principal pôle urbain du territoire, contribuant à une rareté de l'offre notamment locative. Comme il a été évoqué dans le diagnostic, cette situation a tendance à favoriser l'accueil de personnes disposant de pouvoir d'achat et à soutenir les déplacements domicile/travail, les actifs rencontrant des difficultés à trouver un logement sur place. Cette question du logement accessible et d'une offre permettant un véritable parcours résidentiel est donc primordiale non seulement pour préserver un équilibre social et une dynamique de population permettant de maintenir tous les services et équipements du territoire mais encore pour le développement des entreprises locales dont les difficultés de recrutement local est un frein et potentiellement un encouragement au déplacement vers les pôles urbains.

A l'instar de nombreux territoires plus ruraux, le maintien des services et d'une offre culturelle, de loisirs, constitue un enjeu fort d'attractivité territoriale. L'accueil de nouvelles familles, l'intégration des jeunes et des aînés dans le territoire passent par l'existence et l'accessibilité de services et d'activités essentielles à la vie au quotidien et à l'épanouissement de la population. Mais aujourd'hui, sans une implication forte des collectivités locales, cette qualité de vie se délite progressivement. Conscient de cette situation, l'Etat a mis en place un certain nombre de soutiens et dispositifs dont le territoire devra s'emparer et la Communauté de communes s'est d'ores et déjà investie dans certains champs comme ceux de la santé et de la formation. La vitalité culturelle et d'activités de loisirs constitue également une attente importante de la population. L'offre en la matière doit pouvoir évoluer et s'adapter à ces attentes, notamment des jeunes. Des acteurs associatifs, soutenus par les collectivités, s'engagent. Mais il reste, sans doute, à envisager une étape nouvelle pour assoir l'offre culturelle et développer une diffusion plus forte.

L'articulation avec la politique « Petite Ville de Demain »

Ces objectifs d'attractivité résidentielle, s'ils peuvent concerner l'ensemble des communes du territoire, doivent d'abord répondre à un enjeu de confortation de l'armature territoriale organisée autour de sa centralité, la commune de Faverges-Seythenex. La vitalité territoriale des Sources du lac d'Annecy passera par la confortation de toutes les fonctions de centralité que cette commune doit assumer pour son bassin de vie. Parmi ces fonctions sont comprises celles relatives aux services, aux commerces, à la mobilité et à l'habitat. Ces objectifs de confortation de la centralité de Faverges-Seythenex se retrouveront dans le programme Petite Ville de Demain dont la stratégie est en cours d'élaboration. Cette nouvelle politique PVD possède elle-même une dimension transversale. Si elle est mentionnée dans cet enjeu d'attractivité résidentielle c'est bien parce que celui-ci est central mais elle pourra également se déployer sur l'ensemble des autres enjeux qu'ils soient environnementaux, de transitions énergétiques ou touristique. Elle est aussi mentionnée ici car elle est similaire à la démarche du CRTE : contractualisation entre l'État et le Territoire, composition et éléments clés, gouvernance, actions, convergence des financements...

4 - Amplifier son propre développement et sa diversification économique pour offrir et maintenir des ressources locales

Le développement territorial est équilibré lorsque celui-ci fournit à ses habitants qualité de vie et de services, qualité de cadre et activités. L'économie est source d'emploi et de ressources pour les collectivités. Il est fondamental, pour entretenir une dynamique sociale et fiscale du territoire, dans un contexte plus limitant que dans les grands pôles urbains ou à proximité immédiate des axes de communication majeurs, de porter une ambition pour le développement économique, ambition en adéquation avec le capital patrimonial des Sources du Lac d'Annecy.

La communauté de communes, avec ses partenaires du développement économique et de l'emploi, souhaite porter une action forte en matière de création, de développement et d'accueil d'entreprises. Elle la mènera au travers des outils de planification qu'elle pilote, de l'aménagement des espaces et locaux économiques et de l'animation que ces différents projets nécessitent. Cette ambition économique se trouve également au cœur de la politique Petite Ville demain en cours d'élaboration dont une des vocations centrales consistent à être un outil de redynamisation commerciale.

5 - Une bonne desserte du territoire pour lui préserver toute son attractivité et réduire les impacts environnementaux

Trois problématiques majeurs se posent au territoire : l'organisation de la mobilité dans sa relation avec les grands bassins voisins d'une part et celles, internes, des flux vers les pôles touristiques majeurs du territoire et d'accessibilité aux services essentiels de centralité sur le pôle de Faverges-Seythenex pour les habitants à mobilité réduite d'autre part.

La relation du territoire avec les grands pôles urbains est aujourd'hui globalement bonne. La desserte en bus est importante et 6 communes sur 7 disposent d'un arrêt sur la ligne 51 Annecy/Albertville avec 17 aller et retour par jour. Néanmoins il reste une part significative des déplacements qu'ils relèvent des flux domicile/travail où des flux touristiques sur l'axe unique de la D 1508 de l'ordre de 17 000 véhicules jours. Les axes deviennent à certains moments de la journée saturés.

Cette densité de circulation et parfois saturation augmente grandement les temps d'accès aux bassins économiques de proximité de l'ordre d'une heure pour Annecy de la même façon qu'elle augmente les temps d'accès des salariés des entreprises des Sources du Lac d'Annecy qui résident à l'extérieur du territoire. Cette situation fait peser une menace sur l'attractivité tant résidentielle qu'économique du territoire. Le développement économique du territoire a besoin d'une bonne desserte

En direction d'Ugine et Albertville les échanges sont moins denses et donc plus fluides. La ligne 51 dessert ces deux communes.

Sur le plan local et interne, l'accès aux services, commerces et au travail ne présente pas de difficultés majeures. Le bassin de vie est relativement restreint et concentré sur le fond de vallée. Les besoins en infrastructures et services de mobilité sont plus ciblés. Ils sont liés au phénomène de vieillissement de la population avec une proportion de personnes de plus en plus âgées en perte progressive d'autonomie d'une part et aux attentes de plus en plus forte de modes de déplacements doux et sécurisés.

Aujourd'hui une partie des infrastructures cyclable est réalisée notamment l'artère principale dite « vélo verte » qui relie tous les villages de fond de vallée.

Le territoire des Sources du Lac d'Annecy recèle avec le lac d'Annecy et ses plages, la station de la Sambuy, le plan d'eau de Marlens, l'abbaye de Tamié, des sites de parapentes de renommée l'aire des Prières, col de la Forclaz,...des sites touristiques particulièrement attractifs. La station de la Sambuy connaît grâce à ses efforts de diversification une fréquentation de plus en plus équilibrée entre les saisons. Cette fréquentation importante sur des espaces contraints impose la recherche de report modal de la voiture vers le transport en commun afin de limiter les infrastructures de parkings, atténuer la densité des trafics et leurs nuisances.

Enfin l'enjeu d'une politique mobilité à l'échelle du territoire des Sources du Lac est de contribuer aux transitions écologique et énergétique indispensables pour transmettre aux générations futures des conditions de vie acceptables. Sur le territoire les déplacements sont responsables de 44 % des productions de gaz à effet de serre et 30 % de la consommation de l'énergie essentiellement d'origine fossile. Pour certains composants de la pollution le territoire s'approche des seuils d'exposition de la population.

La communauté de communes a délégué sa compétence mobilité au Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes. C'est pourquoi, en dehors de certaines dimensions mobilité liées au tourisme, le contrat ne comportera pas d'actions dans ce champ. Mais, compte tenu de l'enjeu que représente la mobilité, la Communauté de communes souhaite disposer de sa lecture et de ses attentes.

6 - Optimiser les retombées de l'activité touristique pour en faire un secteur d'activité à part entière qui profite à l'ensemble du territoire

Le diagnostic l'a mis en valeur, l'activité touristique est sur une pente ascendante. La crise sanitaire a fortement touché le secteur du tourisme. Mais si elle a touché de plein fouet le modèle monoactivité du ski, elle a impulsé un nouvel

intérêt pour une diversité de pratiques de pleine nature, tant hivernale qu'estivale, mais également faire évoluer les atouts fraîcheur et de grands espaces de plein air, mais également faire évoluer les nouvelles pratiques issues du VAE, beaucoup plus accessibles au plus grand nombre, l'adaptation des équipements et des itinéraires, la diversification des activités de pleine nature par exemple, ont probablement fait progresser durablement les atouts de la montagne. Les Sources du Lac d'Annecy ont fait partie des territoires plutôt gagnants. Pour autant, il reste des marges de progrès qui tiennent à la diversification dans une recherche d'adaptation au changement climatique ainsi qu'une évolution d'une activité 4 saisons, en développant une nouvelle offre d'hébergement mieux répartie sur le territoire. L'enjeu est de conforter un emploi dans le tourisme à l'année, de mieux mailler et valoriser toutes les ressources du territoire afin d'optimiser les retombées économiques du tourisme.

Les orientations stratégiques font l'objet d'un document détaillé - Annexe 2.

Article 4 – Le Plan d'action

Le plan d'action est la traduction du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux.

4.1 Intégration des contractualisations et programmes de l'Etat

En tant que déclinaison de la stratégie commune de l'Etat et de la CCSLA, le présent contrat intègre les projets cofinancés par l'Etat dans le cadre :

- du Programme « Petite Ville de Demain » engagé sur la commune de Faverges-Seythenex dont la convention d'adhésion a été signée le 08 juin 2021
- de la réalisation des opérations inscrites au schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage
- des mesures et projets agro-environnementaux et climatiques impliquant l'intercommunalité
- des contrats territoriaux de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse
- du contrat de rivière et les actions en matière de GEMAPI
- des contrats signés avec l'ADEME, par les communes ou l'intercommunalité
- de la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et l'accès à l'emploi
- du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDAL-HPD)
- du contrat de mixité sociale de Doussard signé le 29/03/2019
- de la convention d'Opération programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)
- de la convention pour le logement des travailleurs saisonniers, signée le 26/02/2020 par la commune de Doussard

Et dans le cadre de contrats passés avec d'autres partenaires institutionnels

- les contrats signés avec le Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes
- les contrats signés avec le Conseil Départemental de la Haute Savoie

En fonction des priorités du projet de territoire et de la volonté des partenaires, les conventions et contrats préexistants peuvent élargir et enrichir les orientations et objectifs stratégiques du CRTE, et être intégrés progressivement dans le CRTE. Cette intégration entraîne la mutualisation de la gouvernance, tout en conservant la possibilité de conserver des instances de pilotage resserrées autour de problématiques spécifiques. Les engagements financiers qu'ils contiennent sont repris dans les outils de suivi du CRTE.

Des modalités d'articulation avec d'autres dispositifs non intégrés dans le contrat (contrats de l'Etat, moyens des opérateurs, contrats des collectivités...) pourront être précisées au fur et à mesure de la mise en œuvre du CRTE.

4.2. Validation des actions

Les actions du CRTE sont listées dans les tableaux des annexes 3 et 4 :

- Annexe 3 : Liste des actions matures prêtes à être engagées sur l'année suivante (74 actions) à date

d'approbation du CRTE ;

- Annexe 4 : Intentions de projet (25 intentions) qui restent à préciser par ch

En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, elles seront validées par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

Les enveloppes financières indiquées sont prévisionnelles et maximales. Elles s'inscrivent dans les règles d'utilisation en vigueur.

Les actions sont « à valider » quand elles sont portées, décrites, financées et évaluées et prêtes à démarrer.

L'inscription formelle des actions dans le CRTE est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Les actions prêtes sont inscrites chaque année dans une convention de financement annuelle qui détaille la participation des différents partenaires.

Les plans de financement correspondants précisent l'origine des subventions et l'état d'avancement des dossiers des différentes subventions correspondantes : acquises, sollicitées ou envisagée. Il est rappelé ici que l'inscription d'un projet au CRTE ne vaut pas garantie de financement de l'État pour le maître d'ouvrage. Les différentes structures et dispositifs de l'État sont sollicités directement par le maître d'ouvrage du projet, dans le cadre défini par ceux-ci, en mentionnant l'inscription du projet dans le CRTE.

Le préfet peut saisir autant que de besoin la « Mission de coordination nationale des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique » (cf. article 6.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

4.3. Projets et actions en maturation

Des projets, de niveaux de maturité différents seront listés dans le contrat. Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés à l'intégration du contrat, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Ces évolutions seront examinées et validées par la gouvernance définie à l'article 8. En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, les actions seront validées au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

Article 5 : modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie (les opérateurs (l'ANCT, Cerema, Ademe...), la Banque des territoires...), services déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, Agences d'urbanisme...) pour les différentes phases du contrat (élaboration du projet de territoires, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisines propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Ce soutien peut prendre d'autres formes partenariales comme le renfort en capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que des projets eux-mêmes, comme par exemple :

- Étudier les actions amorcées, nécessitant un approfondissement technique et financier afin de préciser les aides potentielles ;
- Partager les actions et les résultats relatifs aux contrats et partenariats en cours, déjà financés sur les autres territoires du CRTE ;
- Mettre en relation les relais et réseaux que ces partenaires financent et/ou animent avec les territoires engagés pour renforcer leur capacité d'action.

Article 6 - Engagements des partenaires

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à c

6.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les Annexes 3 – Plan d'action et 4 – Liste d'intentions sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

6.2. Le territoire signataire

En signant ce contrat de transition écologique, la Communauté de communes des Sources du Lac d'Annecy assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

Le territoire signataire s'engage à désigner dans ses services un un(e) chef(fe) de projet, responsable d'animer l'élaboration et la mise en œuvre du contrat, ainsi que l'évaluation et correspondant de l'Etat au sujet du CRTE.

Le territoire signataire s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTE est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage, avec le soutien des partenaires et de l'Etat le cas échéant, à la meilleure mise en œuvre possible des actions inscrites au CRTE, dont il est maître d'ouvrage.

6.3 L'Etat, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire n°6231/SG du 20 novembre 2020, l'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'Etat porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'Etat s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'Etat s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations

et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- Le Cerema peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), l'Agence de l'Eau, etc.

6.4. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

Article 7 – Gouvernance du CRTE

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

7.1. Les comités de pilotage et techniques

Un comité de pilotage (COPIL) est mis en place, sous la coprésidence du Préfet de la Haute Savoie et du Président de la Communauté de Commune des Sources du lac d'Annecy (CCSLA).

Il comprend également le ou les représentants :

- des services de l'État en Haute Savoie,
- du Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes,
- du Conseil Départemental de Haute Savoie.

Les représentants des autres partenaires territoriaux pourront également être invités. Tous les signataires du CRTE, initiaux et futurs, sont de droit membre du comité de pilotage.

Le comité de pilotage évalue l'avancement du contrat et de son exécution. Il procède à l'ensemble des modifications ou

compléments à apporter au contrat durant sa phase de mise en œuvre.

Le préfet de la Haute Savoie - délégué territorial de l'Agence nationale de la cohésion des territoires, sera responsable, au nom de l'État, de la préparation et du suivi du CRTE. Il en facilitera la bonne exécution et assurera la relation avec le préfet de région et les services régionaux de l'État compétents. Il facilitera l'intervention complémentaire des opérateurs nationaux et organismes financeurs.

L'évaluation des actions, de leur mise en œuvre et de leurs effets, constituera un élément clé du pilotage du contrat. L'avancement des actions et leurs impacts pourront être évalués à partir d'indicateurs définis en commun par les signataires. Ces indicateurs pourront permettre d'apprécier la contribution du contrat aux stratégies locales et nationales de développement économique, transition écologique et de cohésion territoriale.

Le comité de pilotage sera chargé de définir les critères de suivi et d'évaluation au fur et à mesure de la validation des nouvelles actions intégrées au CRTE (cf. articles 8 et 9 ci-après).

D'autres acteurs du territoire pourraient être ultérieurement signataires du CRTE dans la mesure où leur participation est de nature à favoriser l'élaboration du CRTE et le déploiement territorialisé du plan de relance.

Des comités techniques (COTECH) chargés de préparer les différents axes et programmes opérationnels du CRTE pourront être réunis en amont des COPIL dont ils préparent les décisions. La composition du COTECH pourra être proposée ultérieurement ; elle comprendra a minima des représentants des signataires du contrat sous la coprésidence des représentants du territoire et de l'État.

La fréquence des réunions des COPIL et COTECH ainsi que ses missions pourront utilement être précisées lors du 1^{er} COPIL. Ils se réunissent au moins une fois par an et autant que de besoin pour le bon avancement du CRTE et la mise en œuvre de son plan d'action.

7.2. L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets

Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;
- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale (CLCT) qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Dans ce contexte, il appartient au préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portées par le CRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

Le préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

7.3 Le comité des partenaires

Les signataires s'accordant sur l'importance de la concertation avec les acteurs du territoire.

Ainsi les signataires s'engagent à associer à leurs travaux les partenaires utiles et à animer un « comité de partenaires » composé des représentants des institutions suivantes :

- la Chambre de Commerce et d'Industrie,
- la Chambre des métiers et de l'artisanat,
- La Chambre d'Agriculture Savoie Mont Blanc,
- la SICA du Laudon,
- l'association du marché des producteurs locaux,
- le Parc naturel régional du massif des Bauges,
- le Conservatoire des Espaces naturels et ASTERS,
- le CAUE,
- l'Union des commerçants de Doussard,
- la Mission Locale Jeunes,
- le centre social et culturel de la Soirie,

- les agences de l'État dont l'ANAH et l'ADEME,
- l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse,
- les porteurs de sites Natura 2000.

Envoyé en préfecture le 23/12/2021

Reçu en préfecture le 23/12/2021

Affiché le 23/12/2021

ID : 074-247400773-20211221-DEL_20211221137-DE

La liste des partenaires n'est pas figée. Elle est amenée à évoluer et à être enrichie durant la mise en œuvre du CRTE. Les conditions d'association de ces acteurs au suivi du contrat et à la mise en œuvre de son plan d'action seront précisées par le comité de pilotage.

Article 8 - Suivi et évaluation du CRTE

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du territoire concerné et de l'État. Il est examiné par le comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins. Les Annexes 3 et 4 serviront de base à tout outil de suivi du CRTE.

A terme, une plateforme CRTE pourrait être l'outil de renseignement de ces tableaux de bord en vue de leur mise à disposition selon une régularité à définir localement, auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers et a minima une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Article 9 - Résultats attendus du CRTE

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués.

Afin de disposer d'une base de données homogènes sur l'ensemble des territoires et de leur permettre de se situer par rapport aux objectifs nationaux, l'Etat a proposé la mise en place d'un socle de 13 indicateurs de suivi. Ce socle est structuré pour interroger chacun des six objectifs environnementaux :

- Lutte contre le changement climatique ;
- Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ;
- Gestion de la ressource en eau ;
- Économie circulaire ;
- Déchets et prévention des risques technologiques ;
- Lutte contre les pollutions ;
- Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et forestiers.

Les valeurs des indicateurs pour les années antérieures (état initial) ainsi que les objectifs pour l'année 2026 (bilan) seront précisés dans un second temps.

Les indicateurs concernés sont décrits dans le diagnostic de territoire en annexe 5.

Article 10 – Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

La durée de ce contrat est de six ans. Il a été établi pour couvrir la durée des mandats des exécutifs municipaux et intercommunaux désignés en 2020.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

Article 11 – Evolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE reste un outil souple et évolutif.

Il pourra régulièrement enrichi ou amendé, *a minima* annuellement. Les évolutions seront examinées et validées par le comité de pilotage.

Le CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre tous les signataires et éventuellement partenaires concernés après avis du comité de pilotage.

Il constitue le cadre de travail entre les exécutifs locaux, les services déconcentrés de l'État et les représentants des opérateurs nationaux (agences nationales, Banque des territoires, Action logement, caisses de protection sociale dont la Caisse d'allocations familiales...), s'ils souhaitent s'y associer.

Article 12 - Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

Article 13 - Communication du CRTE

Les signataires du contrat s'engagent à renforcer leurs communications respectives autour des ambitions de ce nouveau cadre contractuel et de la mise en œuvre de ses actions.

Pour chacun des projets bénéficiant de financements du plan de relance, la communication réalisée par les différentes parties prenantes fera apparaître le logo France relance avec la charte graphique définie par le Service d'information du gouvernement (SIG).

Article 14 – Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Grenoble.

Signé à Anney le ____ / ____ / ____ , - 4 FEV. 2022

Le préfet
de Haute Savoie



Alain Espinasse

Le président
de la Communauté de Communes
des Sources du Lac d'Annecy



Jacques Dalex



Sommaire des annexes

Annexe 1 – Protocole d’engagement signé

Annexe 2 - Projet de territoire et orientations stratégiques

Annexe 3 – Plan d’actions matures

Annexe 4 – Intentions de projet à préciser

Annexe 5 – Indicateurs de suivi pour l’état des lieux écologique

Envoyé en préfecture le 23/12/2021

Reçu en préfecture le 23/12/2021

Affiché le 23/12/2021

 SLO

ID : 074-247400773-20211221-DEL_20211221137-DE

**PROTOCOLE D'ENGAGEMENT
DU
CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE**

ENTRE

L'ÉTAT

ET

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES SOURCES DU LAC D'ANNECY

PRÉAMBULE

La relance économique de notre pays est une priorité partagée par l'ensemble des acteurs publics. Tandis que des moyens exceptionnels sont mobilisés tant au niveau européen qu'à l'échelle nationale, la réussite de la relance passe également par une forte mobilisation des collectivités territoriales.

Le Gouvernement propose aux collectivités du « bloc communal » une nouvelle méthode de contractualisation avec les contrats de relance et de transition écologique (CRTE). Ces nouveaux contrats engagent les cosignataires sur la durée des mandats exécutifs locaux. Ils sont ouverts à l'ensemble des territoires intéressés, à l'échelle d'une ou plusieurs intercommunalités.

La présente convention précise la méthode de travail définie par les signataires. La convention permet aussi aux cosignataires de s'accorder sur une première série d'actions concrètes de relance, en amont de la signature du CRTE, afin de soutenir sans attendre les actions prêtes à démarrer.

Les cosignataires s'accordent pour que ce futur CRTE de la Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy (CCSLA) favorise l'achèvement et la réalisation du projet de territoire en cours d'élaboration.

L'élaboration du CRTE devra aussi permettre d'assurer la bonne prise en compte par le projet de territoire et le CRTE des orientations figurant aux documents de planification et de programmation notamment les suivants :

- le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Bassin Annecien approuvé le 26/02/2014 ou en cours de révision (décision du 18/12/2019),
- le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) des Sources du Lac d'Annecy approuvé le 20/10/2016,

- les documents et cadres de financement sur les thématiques nature, environnement et eau (volets quantitatifs et qualitatifs) dont le SDAGE et son programme de mesures, les Contrats de Bassin ou de Rivière, le Plan de Gestion de la Réserve Naturelle Nationale du Bout du Lac, la Charte du Parc Naturel Régional des Bauges, les Documents d'Objectifs Natura 2000 (DOCOB) dont ceux du Massif des Bauges, de la Cluse du Bout du Lac d'Annecy et des Aravis, les Arrêtés de Protection de Biotope (APPB) et les Chartes Forestières (Bauges, Aravis),
- le Programme Local de l'Habitat (PLH) 2016-2022 (non obligatoire),
- le Service Public de la Performance Énergétique de l'Habitat qui a fait l'objet d'un conventionnement avec le Département, la Région et l'État via l'Ademe,
- les Plans Pastoraux Territoriaux (PPT) notamment Fier-Aravis et du Massif des Bauges et les Projets Agro-environnementaux et Climatiques (PAEC) notamment de Fier-Aravis et du PNR des Bauges.

Dans la perspective de la signature du CRTE, les cosignataires s'engagent à travers ce protocole à partager l'information nécessaire à une vision commune des enjeux du territoire, en termes de développement économique, d'environnement, de cohésion sociale et territoriale. Les quatre grandes transitions (écologique, démographique, économique et numérique) seront développées dans le cadre de ce contrat, en y intégrant une approche transversale et cohérente des politiques publiques concernées, notamment en matière de développement durable, d'éducation, de sport, de santé, de culture, de revitalisation urbaine, de mobilités, d'économie, d'emploi, d'agriculture et d'aménagement numérique, avec une double approche transversale de transition écologique et de cohésion territoriale. À ce titre, les actions engagées dans le cadre de ce contrat sont respectueuses de l'environnement, en limitant notamment fortement le recours au foncier et en respectant les équilibres en ressources et en biodiversité.

Conclu durant le second semestre 2021 et pour la durée restante des mandats municipaux et intercommunaux, le contrat de relance et de transition écologique doit permettre aux maîtres d'ouvrage et porteurs de projets concernés de disposer d'une visibilité sur les aides qui pourront être apportées par l'État, et le cas échéant, d'autres partenaires, pour mettre en œuvre leur projet de territoire.

Ce contrat « intégrateur » conclu entre des co-financeurs et maîtres d'ouvrage à l'échelle d'un bassin de vie, aura vocation à associer de nombreuses parties prenantes à sa préparation et à son suivi. Une attention particulière pourra être portée à l'association de représentants de la société civile.

Le CRTE restera un outil souple. Il sera régulièrement enrichi ou amendé, *a minima* annuellement, afin de demeurer évolutif. Il constituera le cadre permanent de travail entre les exécutifs locaux, les services déconcentrés de l'État et les représentants des opérateurs nationaux (agences nationales, Banque des territoires, Action logement, caisses de protection sociale dont la Caisse d'allocations familiales...), ainsi que la région et le département, s'ils souhaitent s'y associer.

ARTICLE 1^{ER} : LES MESURES DE RELANCE EN AMONT DE LA SIGNATURE DU CRTE

Cette première partie du protocole d'engagement vise à définir l'accord entre d'une part, l'État et le cas échéant d'autres financeurs, et d'autre part, le territoire, sur les financements d'ores et déjà alloués pour la relance (voir listes ci-dessous et en annexe).

La signature du présent protocole n'obère pas la candidature du territoire à d'autres appels à projet ou à manifestation d'intérêt en cours ou à venir dans le cadre de France relance. Ce volet relance aura vocation à être intégré (pour rappel) au sein du CRTE.

Mesures ou projets liés au Plan de Relance dont le financement a déjà été validé :

Les signataires s'engagent à financer, selon les modalités propres à chaque dispositif, dans la phase préparatoire du CRTE, les actions prêtes à démarrer en 2021 et ayant déjà été validées au titre d'un financement du Plan de Relance, à savoir notamment :

a- le tableau ci-dessous recense les projets financés (EPCI et communes membres) sur les crédits relance de type DSIL exceptionnelle et DSIL rénovation thermique :

Nature dotation	Projet	Maître d'ouvrage	Montant subvention
DSIL 2021 RT	Raccordement bâtiment adm au réseau de chaleur urbain	FAVERGES SEYTHENEX	28 370 €
DSIL 2021 RT	Rénovation du gîte foyer ski de fond et salle Michel Levet	FAVERGES SEYTHENEX	37 513 €
DSIL 2020 exceptionnelle	Changement de fenêtres du bâtiment de l'école	GIEZ	10 000 €

b- les lauréats de l'appel à projet « Rebond » de l'Agence de l'Eau en Haute Savoie au titre du Plan de Relance (au 04/06/2021 classés par EPCI) ;

Voir Annexe I jointe

c- les demandes d'aides à la rénovation énergétique des copropriétés ayant déposé un dossier au titre de MaPrimeRénov' Copropriétés relevant de mesures du plan de relance.

ARTICLE 2 : LE RECENSEMENT DES DISPOSITIFS CONTRACTUELS OU PROGRAMMES EN COURS

Les signataires conviennent de poursuivre et d'accentuer, dans le cadre du CRTE, la mise en œuvre des contrats et des programmes en cours. L'exécution des contrats en cours ou la poursuite des programmes déjà engagés ne sont nullement remis en cause. Les signataires s'entendent pour effectuer un recensement des co-financements de politiques publiques et d'investissements publics au sein du territoire afin d'en assurer un suivi dans la durée et d'accroître les synergies inter-programmes.

Les contractualisations en cours

L'exhaustivité du recensement n'est pas requise au stade du protocole d'engagement mais elle sera visée pour la finalisation du futur CRTE.

Sont notamment recensées par les signataires les contractualisations suivantes

- ◆ entre le territoire et l'État ou ses agences :
- le programme « Petites Villes de demain » engagé sur la commune de Faverges-Seythenex,

- la réalisation des opérations inscrites au schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage 2019-2025"

- les mesures et projets agro-environnementaux et climatiques impliquant l'intercommunalité

- les contrats territoriaux de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse

- le contrat de rivière et les actions en matière de GEMAPI

- les contrats signés avec l'ADEME, par les communes ou l'intercommunalité,

- la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et l'accès à l'emploi,

- le Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD),

- le Contrat de mixité sociale de Doussard signé le 29/03/2019,

- la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH),

- la convention pour le logement des travailleurs saisonniers, signée le 26 février 2020 par la commune de Doussard.

◆ entre le territoire et d'autres acteurs ou partenaires :

- Les contrats signés avec le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes

- Les contrats signés avec le Conseil départemental de la Haute-Savoie

ARTICLE 3 : CONSTRUCTION DU FUTUR CRTE

Les signataires s'accordent pour élaborer un futur contrat de relance et de transition écologique qui sera constitué :

- D'une première partie explicitant les objectifs partagés de politiques publiques ,
- D'une deuxième partie consacrée aux programmes d'action opérationnels envisagés sur la durée du contrat ;
- D'une troisième partie (ou annexes financières) détaillant les financements attribués et engagés.

Des documents modèles adaptés aux orientations retenues et à l'organisation proposée en Haute Savoie ainsi que des informations utiles pour la finalisation du CRTE et ses annexes seront mis à disposition des territoires par les services de l'État.

Le CRTE sera accompagné d'un protocole financier annuel qui précisera les contributions de l'Etat et des différents partenaires locaux dans la mise en œuvre de ces actions.

L'État s'engagera, au travers du CRTE, à faciliter l'accès à l'ensemble des programmes de financement disponibles dans une logique intégratrice. Les soutiens financiers octroyés proviendront en premier lieu des mesures du Plan de relance mais également des crédits de droit commun (notamment après 2022) et des crédits contractualisés au sein du contrat État-Région ou inscrits dans des programmations exceptionnelles.

Un accès sera facilité aux dispositifs intégrés au sein des programmes opérationnels européens (en lien avec les Régions autorités de gestion des PO Feder-Fse) et des programmes spécifiques confiés à des opérateurs nationaux ou au secrétariat général à l'investissement.

L'État recensera dans le contrat, les sources de financement des actions qu'il pourra mobiliser, soit directement, soit au travers de ses différents opérateurs et programmes. Il précisera les conditions d'accès à ces différentes sources de financement des projets. Il mobilisera de manière adaptée les dotations spécifiques de soutien aux projets territoriaux des communes composant l'intercommunalité (FNADT, DETR, DSIL, DSIL « relance », DSIL « rénovation thermique »).

Le volet financier du CRTE assure la complémentarité de l'action des acteurs publics et privés impliqués sur le territoire, en respectant les règles de répartition des compétences et de participation minimale des maîtres d'ouvrage, dans une logique de subsidiarité.

Il est entendu entre les signataires que le futur CRTE sera amendable et restera évolutif tout au long du mandat.

ARTICLE 4 : RÔLE ET COMPOSITION DU COMITÉ DE PILOTAGE

Un comité de pilotage est mis en place par le territoire, sous la coprésidence du Préfet de la Haute Savoie et du Président de la Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy.

Ce comité de pilotage comprendra aussi

- les services de l'État en Haute Savoie,
- la Région Auvergne-Rhône-Alpes,
- le Département de la Haute Savoie.

Des comités techniques chargés de préparer les différents axes et programmes opérationnels du CRTE pourront être réunis en amont.

Le comité de pilotage évalue l'avancement du contrat et de son exécution. Il procède à l'ensemble des modifications ou compléments à apporter au contrat durant sa phase de mise en œuvre.

Le préfet de la Haute Savoie - délégué territorial de l'Agence nationale de la cohésion des territoires, sera responsable, au nom de l'État, de la préparation et du suivi du CRTE. Il en facilitera la bonne exécution et assurera la relation avec le préfet de région et les services régionaux de l'État compétents. Il facilitera l'intervention complémentaire des opérateurs nationaux et organismes financeurs.

L'évaluation des actions, de leur mise en œuvre et de leurs effets, constituera un élément clé du pilotage du contrat. L'avancement des actions et leurs impacts pourront être évalués à partir d'indicateurs définis en commun par les signataires. Ces indicateurs pourront permettre d'apprécier la contribution du contrat aux stratégies locales et nationales de développement économique, transition écologique et de cohésion territoriale.

Le comité de pilotage sera chargé de définir les critères de suivi et d'évaluation au fur et à mesure de la validation des nouvelles actions intégrées au CRTE.

D'autres acteurs du territoire pourraient être signataires du CRTE dans la mesure où leur participation est de nature à favoriser l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE et le déploiement territorialisé du plan de relance, compte tenu de leurs compétences et de leurs moyens de

contractualisation et de financement. Le Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes et le Conseil Départemental de la Haute Savoie sont identifiés comme des partenaires majeurs.

La fréquence de ses réunions ainsi que ses missions pourront utilement être précisées lors de la finalisation du CRTE. La fréquence des COPIL envisagée par l'intercommunalité pendant la phase d'élaboration du CRTE est mensuelle.

ARTICLE 5 : CRÉATION D'UN COMITÉ DES PARTENAIRES OU D'UNE INSTANCE EN TENANT LIEU

Dans la phase de préparation du CRTE puis durant son exécution, les signataires s'engagent à associer à leurs travaux en plus des membres du COPIL, les partenaires utiles et notamment les représentants des institutions suivantes :

- la Chambre de Commerce et d'Industrie,
- la Chambre des Métiers et de l'Artisanat,
- la Chambre d'Agriculture Savoie Mont Blanc,
- la SICA du Laudon,
- l'Association du marché des producteurs locaux,
- le Parc Naturel Régional du Massif des Bauges,
- le Conservatoire des Espaces Naturels (CEN) et ASTERS,
- le CAUE,
- l'union des commerçants de Doussard,
- la mission Locale Jeunés,
- le centre social et culturel la Soierie,
- les agences de l'État dont l'ANAH et l'ADEME,
- l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse,
- les porteurs de sites Natura 2000.

La liste des partenaires n'est pas figée. Elle est amenée à évoluer et à être enrichie durant la mise en œuvre du CRTE.

Les signataires s'accordant sur l'importance de la concertation avec les acteurs du territoire. La finalisation du contrat permettra de préciser les conditions d'association de ces acteurs à son élaboration puis à son suivi en proposant éventuellement la mise en place d'un comité des partenaires.

ARTICLE 6 : COMMUNICATION

Les signataires de la convention d'initialisation peuvent s'engager ici à renforcer leurs communications respectives autour des ambitions de ce nouveau cadre contractuel et de la mise en œuvre du contrat.

Pour chacun des projets bénéficiant de financements du plan de relance, la communication réalisée par les différentes parties prenantes fera apparaître le logo France relance avec la charte graphique définie par le Service d'information du gouvernement (SIG).

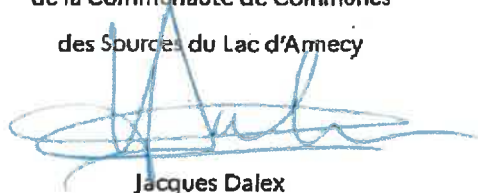
Fait à _____, le 23 / 07 / 2021

Le préfet
de Haute Savoie



Alain Espinasse

Le président
de la Communauté de Communes
des Sources du Lac d'Annecy



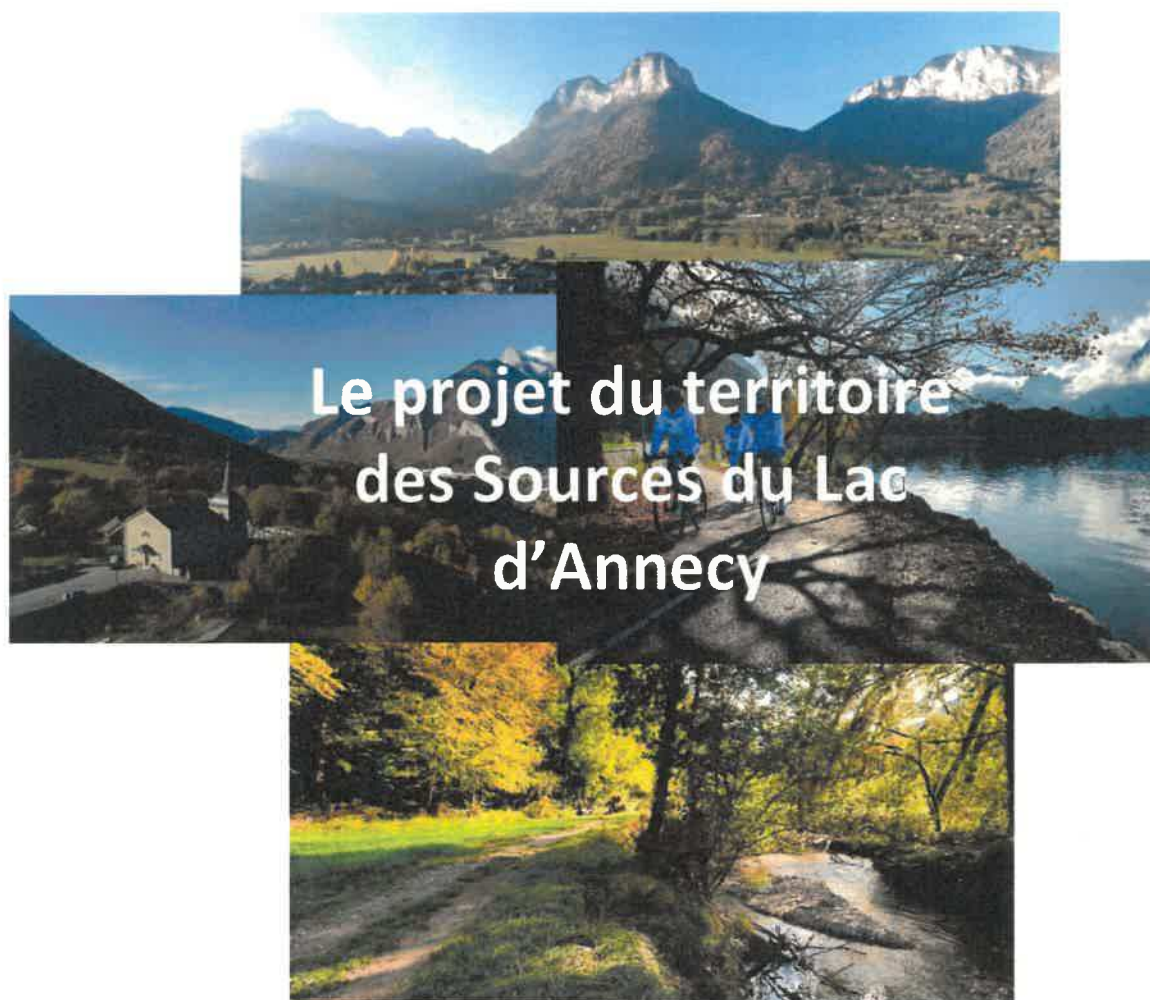
Jacques Dalex

ANNEXE I :

LAURÉATS DE L'APPEL À PROJET « REBOND » DE L'AGENCE DE L'EAU EN HAUTE SAVOIE AU TITRE DU PLAN DE RELANCE (AU 04/06/2021 CLASSÉS PAR EPCI)

- SUR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES SOURCES DU LAC D'ANNECY :

N° Demandeur	Nom Demandeur	Date début opération	Montant Ajusté reçu en Cession	Montant aide retenu	Montant Rebond	Domaine	Libellé long NITLPS	Objet Opération
58774	MASTERS CONSERVATOIRE ESPACES NATURELS DE HAUTE SAVOIE	01/01/2021	98 189 €	65 232 €	18 638 €	milieux naturels	Fonctionnement entretien port by, services communication	Réhabilitation d'une partie de la zone humide du bord du lac d'Annecy : Secteurs Glignes et marais



Le projet du territoire des Sources du Lac d'Annecy



17 juin 2021





Le portrait du territoire

p 4

- ♦ Un territoire nature p 4
- ♦ Une démographie qui s'essouffle p 6
- ♦ Une sociologie en évolution p 8
- ♦ Des risques pour l'attractivité résidentielle p 10
- ♦ Un bon niveau de services mais des vigilances p 12
- ♦ Une croissance modérée et des emplois issus de l'économie productive p 15
- ♦ Le tourisme : une baisse des capacités d'accueil mais une légère croissance de l'économie p 19
- ♦ L'agriculture et la forêt : des activités relativement en bonne santé p 22
- ♦ Un territoire distant du grand bassin annécien mais, malgré tout, bien desservi p 23

Les enjeux

p 27

- ♦ Assumer la responsabilité particulière de la préservation d'un espace et de ressources naturelles remarquables
- ♦ Entrer de plain-pied dans la transition énergétique et l'adaptation au changement climatique
- ♦ Redonner une attractivité résidentielle pour tous, garante d'une mixité sociale et générationnelle et assurer le maintien des services pour garantir une qualité de vie aux habitants
- ♦ Amplifier son propre développement et sa diversification économique pour offrir des emplois aux jeunes actifs et maintenir des ressources locales
- ♦ Optimiser les retombées de l'activité touristique pour en faire un secteur d'activité à part entière qui profite à l'ensemble du territoire

Les objectifs

p 31

- ♦ Assumer la préservation d'un espace et de ressources naturelles d'exception p 31
 - La préservation des milieux et la gestion de la ressource en eau
 - Limiter l'empreinte des activités humaines sur l'environnement
 - Pour une gestion plus économe de la ressource en eau
 - La préservation de l'espace productif agricole et une exploitation équilibrée de la forêt
 - Une gestion des déchets toujours plus efficace
- ♦ Entrer de plain-pied dans la transition énergétique et l'adaptation au changement climatique p 34
 - La transition énergétique des collectivités
 - L'adaptation au changement climatique
- ♦ Redonner une attractivité résidentielle pour tous garante d'une mixité sociale et générationnelle p 35
 - Pour un habitat accessible à tous
 - Des équipements en phase avec les besoins de la population
 - Des services pour garantir une qualité de vie aux habitants
- ♦ Amplifier son propre développement et sa diversification économique pour offrir des emplois aux jeunes actifs et maintenir des ressources locales p 37
 - Des espaces d'accueil d'entreprises de qualité
 - Une politique de revitalisation commerciale du centre-ville de Faverges-Seythenex et du territoire
 - Une politique d'animation économique
- ♦ Une bonne desserte du territoire pour lui préserver toute son attractivité et réduire les impacts environnementaux p 38
 - L'organisation de la mobilité dans sa relation avec les grands bassins voisins
 - La gestion es flux vers les pôles touristiques majeurs
 - L'accessibilité aux services essentiels de centralité sur le pôle de Faverges Seythenex
 - Vers une réduction des impacts environnementaux de la mobilité
- ♦ Optimiser les retombées de l'activité touristique pour en faire un secteur d'activité à part entière qui profite à l'ensemble du territoire p 39
 - Structurer des portes d'entrée territoriales attractives pour capter les flux touristiques
 - Développer des équipements ou moderniser des sites existants pour un tourisme 4 saisons intégrant l'enjeu d'adaptation au changement climatique
 - Structurer l'accessibilité des sites touristiques du territoire
 - L'hébergement est la clé d'optimisation des retombées économiques



Le portrait du territoire



Le territoire des Sources du Lac d'Annecy est composé d'un ensemble géographique délimité par trois grands massifs : le massif des Aravis, le massif de la Tournette et le massif des Bauges. La rencontre de ces trois massifs forme la plaine de Faverges. Cette dernière crée un couloir délimité par une topographie marquée, lui donnant des frontières physiques et visuelles à la fois franches et imposantes.

Cette implantation favorise un ensemble paysager cohérent mais réparti sur deux

bassins versants : Fier/Lac d'Annecy et Val d'Arly et ses affluents. Ce large couloir plan et large en fond de vallée constitue un espace de transition et de passage vers le Bassin annecien et d'autre part vers Ugine/Albertville.

□ Un territoire nature

Le territoire est marqué par une identité paysagère forte. L'une plus sauvage et de montagne sur les hauteurs, l'autre plus « jardinée » et sur les piémonts et la plaine. Même si l'occupation résidentielle s'est naturellement développée dans cette partie mais plutôt sur les hauts des piémonts, elle n'a pas une empreinte trop forte sur les paysages.

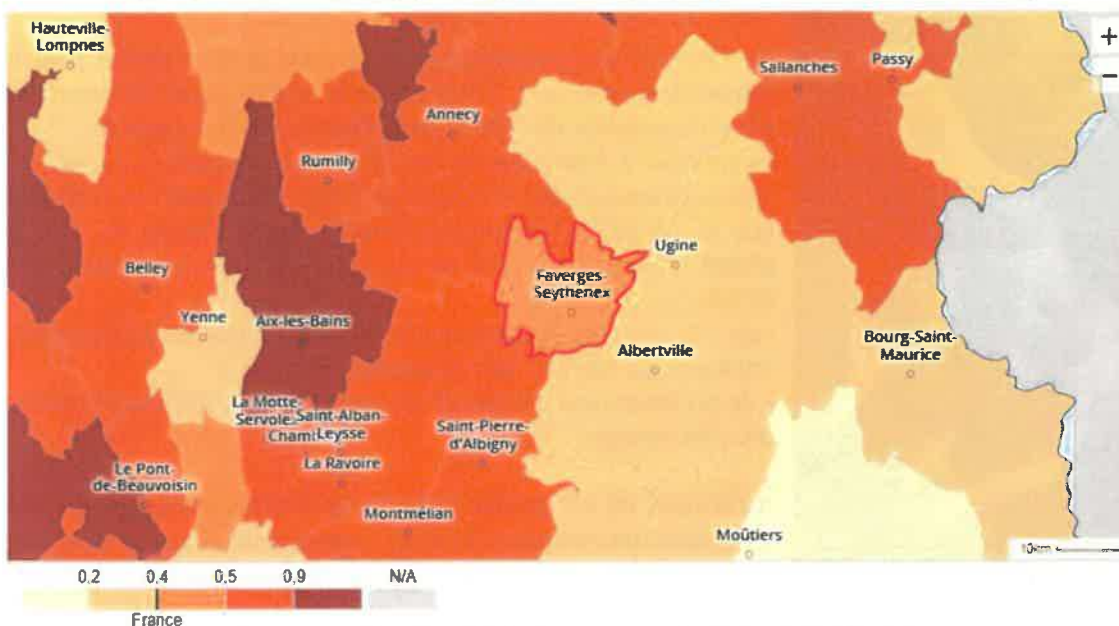
Partie prenante du massif des Bauges, cette qualité des espaces naturels et des paysages des Sources du Lac d'Annecy a participé du classement du Parc naturel régional du Massif des Bauges ainsi que de sa labellisation géoparc.

La présence et l'importance de la ressource en eau confère au territoire des Sources du Lac d'Annecy une responsabilité particulière. Les 120 kilomètres de rivières et 65 % de l'alimentation en eau du lac d'Annecy, auxquels il convient de rajouter 40 % de la surface du territoire classés au titre de NATURA 2000 afin de mieux protéger la qualité des milieux humides, attestent de cet enjeu environnemental majeur. Enfin, 75 % de sa superficie sont constitués de forêt et milieux semi-naturels quand cette proportion n'est que de 30 % en France.



Part de la surface artificialisée entre 2009 et 2018 (en %)

Comme se positionne mon territoire en matière d'évolution de la surface artificialisée ? - CC des Sources du Lac d'Annecy



Source : Observatoire de l'artificialisation des sols – Plan Biodiversité 2009-2018 - 2009-2018

Grand Annecy	CC des Sources du Lac d'Annecy	France
0,8 %	0,4%	0,4 %
Indicateurs	CC des Sources du Lac d'Annecy	France
Territoires artificialisés	6,7	5,3
Territoires agricoles	15,5	51,1
Forêt et milieux semi-naturels	75,1	30,6
Zones humides	1,2	0,5
Surfaces en eau	1,5	0,8

Le territoire des Sources du Lac d'Annecy représente la principale source d'alimentation du lac d'Annecy, lui-même un des plus grands lacs et réservoirs en eau potable de France. Pour répondre à l'enjeu de préservation de ces richesses patrimoniales, la Communauté de communes s'est mise en ordre de marche pour être un acteur central de cette protection. Elle l'a fait bien avant l'apparition de la compétence GEMAPI.

C'est ainsi que la Communauté de communes est devenue très tôt compétente pour la gestion des milieux aquatiques, la prévention des inondations, la gestion des eaux pluviales urbaines, la préservation des paysages et des milieux, la gestion de la ressource en eau potable, la distribution restant encore à ce jour du ressort des communes. Aujourd'hui, elle agit en lien et parfois en délégation avec d'autres





acteurs organisés à l'échelle des bassins versants : les Syndicats Mixtes du Lac d'Annecy et du bassin versant de l'Arly.

Le transfert des compétences vers le SILA va se renforcer dans les semaines qui viennent. L'enjeu pour la Communauté de communes sur cette question de l'eau et des milieux aquatiques sera de :

- continuer à être présente et active dans la gestion du lac et la ressource eau potable, dans la gestion des milieux avec ses partenaires que sont le SILA et le Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Arly qui gèrent un certain nombre de « procédures » sur le territoire de la CCSLA.
- de préserver une gouvernance locale qui a réussi, jusqu'à présent, à impliquer les riverains dans la gestion des milieux
- de préserver une cohérence de gestion qui va nécessairement au-delà des zonages.

A l'horizon du 1^{er} janvier 2026, La loi NOTRe prévoit un transfert obligatoire des compétences eau et assainissement aux communautés de communes. Ce transfert sera probablement anticipé dans le

courant du mandat.

La collecte et le traitement des déchets et l'assainissement sont également des compétences acquises par la Communauté de communes et pour l'assainissement, déléguée au SILA. La qualité des équipements et des services rendus sont tout à fait satisfaisants. La croissance démographique modérée limite la pression sur ces équipements.

□ Une démographique qui s'essouffle

Une faible dynamique

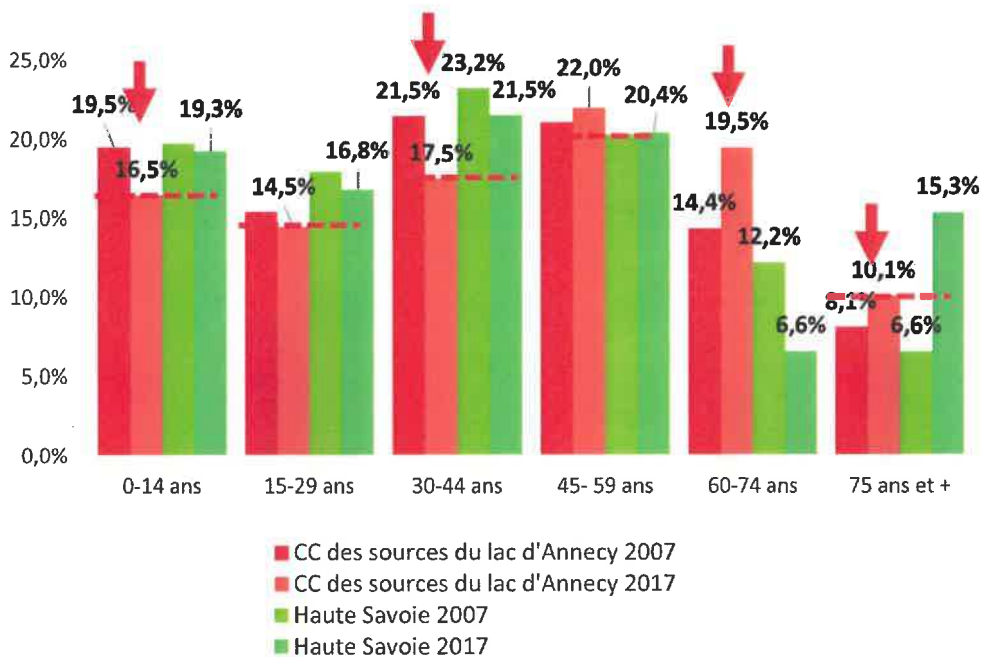
La population de la Communauté de communes n'a augmenté que de 118 habitants entre 2013 et 2018 quand elle en gagnait 643 entre 2008 et 2013. Son taux de croissance annuel de 0.16% par an est l'un des plus faibles de Haute-Savoie (+1.31 % par an en Haute-Savoie). Cette évolution est différenciée selon les communes. 3 communes ont connu une décroissance dont Doussard, la seconde ville du territoire, Faverges-Seythenex, ville centre qui représente 50 % de la population, est restée stable et 3 communes, de taille moyenne, présentent une bonne croissance.

	2008	2013	2008/2013		2018	2013/2018	
Chevaline	208	206	-2	-1,0%	201	-5	-2,4%
Giez	614	567	-47	-7,7%	532	-35	-6,2%
Saint-Ferréol	859	822	-37	-4,3%	874	52	6,3%
Lathuile	951	990	39	4,1%	1003	13	1,3%
Val de Chaise	1156	1281	125	10,8%	1373	92	7,2%
Doussard	3417	3584	167	4,9%	3575	-9	-0,3%
Faverges-Seythenex	7200	7598	398	5,5%	7608	10	0,1%



Cette évolution n'est globalement pas en phase avec les objectifs de croissance fixés par le PLUi en 2016, qui prévoyait 18 287 habitants en 2023 avec la moitié de cette croissance sur Faverges-Seythenex, un quart sur Doussard et l'autre quart sur les 5 autres communes.

Un territoire qui vieillit



Le territoire accueille de jeunes retraités et ne « garde » pas le 4^{ème} âge : la part des 60 - 74 ans représente 19.5 % de la population quand cette proportion n'est que de 6.6% en Haute-Savoie et à l'inverse, les plus de 75 ans, même s'ils progressent sur la Communauté de communes, ne représentent que 10.1 % de la population pour 15.3 % en Haute-Savoie.

Sur l'ensemble des tranches d'âge plus jeunes, la Communauté de communes est à la baisse parfois de façon conséquente (30-44 ans), qui situe chacune des proportions de tranches d'âge systématiquement en infériorité par rapport à la Haute-Savoie.

Plus explicitement, le territoire accueille beaucoup moins les jeunes actifs (30-44 ans) donc les familles, ce qui explique la diminution des tranches d'âge plus jeune.

L'évolution est rapide puisque l'analyse ne porte que sur 10 années. Elle marque très explicitement un positionnement vers un territoire dont le renouvellement démographique se réalise par l'arrivée d'une de population plutôt âgée.

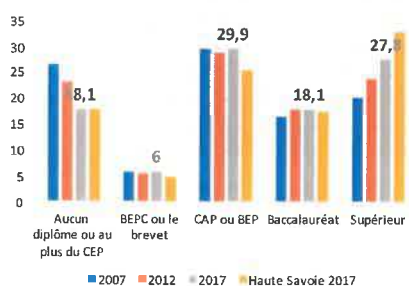


□ Une sociologie en évolution

L'analyse des niveaux de formation montre un glissement très net vers une population de plus en plus diplômée. Ce glissement s'effectue essentiellement depuis les non-diplômés vers les diplômés supérieurs. La présence industrielle et de la construction induit un maintien des diplômes CAP ou BEP, stable ou en légère décroissance.

Des actifs de plus en plus diplômés mais encore moins qu'au niveau de la Haute Savoie

Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée de 15 ans ou plus



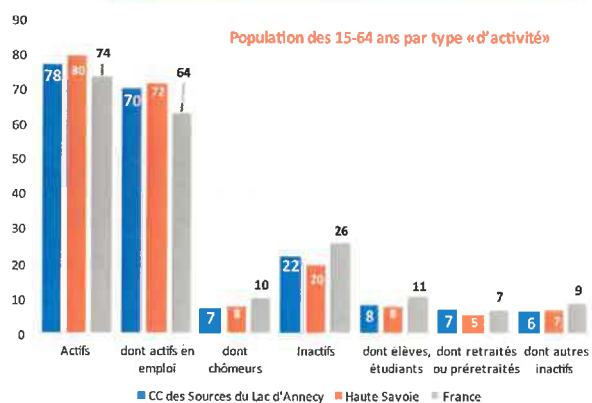
Mais des actifs qui vieillissent

Répartition des actifs par tranche d'âge



■ 15 à 24 ans ■ 25 à 54 ans ■ 55 à 64 ans

Une population plutôt active

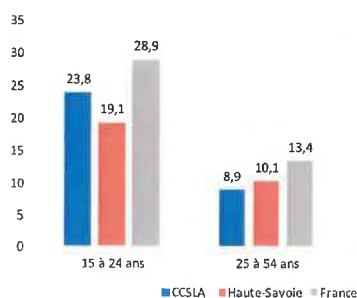


Le territoire dispose d'une population plutôt active si on la compare au niveau français, mais un peu inférieur au niveau haut-savoyard. La population active est composée des 15-64 ans en emploi ou au chômage. Les actifs dits inactifs (sans emploi et non au chômage) sont un peu plus nombreux qu'en Haute-Savoie. Mais les actifs sont plutôt plus âgés, 23 % ont 55 à 64 ans quand en Haute-Savoie, ils ne sont que 18%. Cela traduit une plus forte stabilité dans l'emploi.

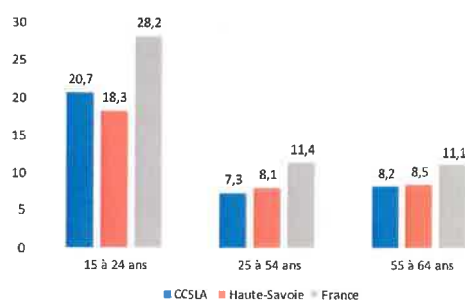
Taux de chômage (au sens INSEE)

Part de la population active des 15-64 ans sans emploi

Femme



Homme



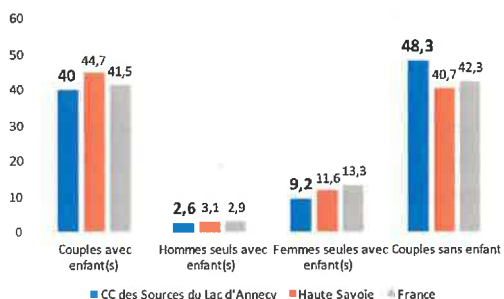
Les deux tendances, celle d'une population plus importante des 15-64 ans inactifs, sans pour autant être au chômage, et celle d'une diminution en partie par départ des jeunes actifs en emploi ou au chômage, explique la relative faiblesse du taux de chômage au sens de l'INSEE (la proportion du nombre de chômeurs au sens du recensement dans la population active, c'est-à-dire des 15-64 ans) : 9,4 % Sources du Lac d'Annecy pour 10 % en Haute-Savoie.

Les femmes subissent plus le chômage que les hommes sauf pour les plus âgées, mais la situation est « meilleure » sur le territoire de la CCSLA qu'en Haute-Savoie. Les jeunes hommes et femmes souffrent le plus du chômage.

Après avoir connu une période de jeunesse démographique jusqu'en 2010 environ avec une taille des ménages significativement plus importante, celle-ci a rejoint la taille moyenne française aujourd'hui à 2.2 personnes par ménage. Le nombre de couples avec enfants a baissé de 6.4 % entre 2007 et 2017 quand celui de ceux sans enfants a cru de 21.6 %. La proportion de familles sans enfants représente près de 50 % des familles quand cette proportion n'est que de 40 % en Haute-Savoie.

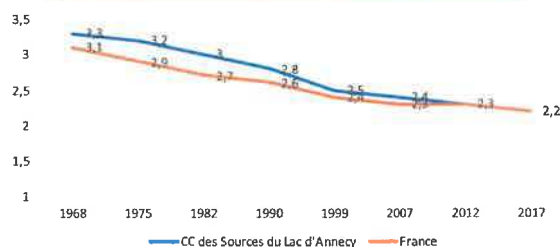
Des couples sans enfants

Part des familles selon leur composition



La population : près de 50 % de couples sans enfants

Une taille des ménages qui rejoint la moyenne française



Les couples avec enfants à la baisse

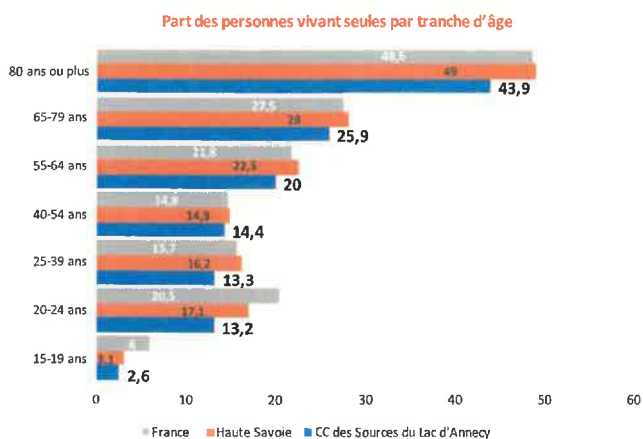
Evolution 2007/2017 de la composition des ménages

		Evolution 2007-2017
Couples avec enfant(s)	1797	- 6,4 %
Nb de familles monoparentales	531	17,7 %
- hommes seuls avec enfant(s)	115	10,6 %
- femmes seules avec enfant(s)	416	19,9 %
Couples sans enfant	2171	21,6 %
Ensemble	4499	8,2 %

Les femmes seules avec enfants sont nettement moins nombreuses qu'en moyenne en Haute-Savoie, 9.2% des familles pour 13.3 % en Haute-Savoie. Ces situations familiales monoparentales plus complexes induisent naturellement un rapprochement vers les grands pôles urbains où se trouvent une grande diversité de services, une offre de logements accessibles plus importante et de transport limitant le recours à la voiture.



Moins de personnes vivant seules



Une part de ménages imposés importante malgré un niveau de revenu bien inférieur à la Haute Savoie

	CCSLA	Haute-Savoie	Savoie	Auvergne Rhône-Alpes
Part des ménages fiscaux imposés	59,9	57,1	56,9	52,4
Médiane du niveau de vie (€)	23670	26600	23160	22480
Taux de pauvreté	8,7	8,9	10	12,7

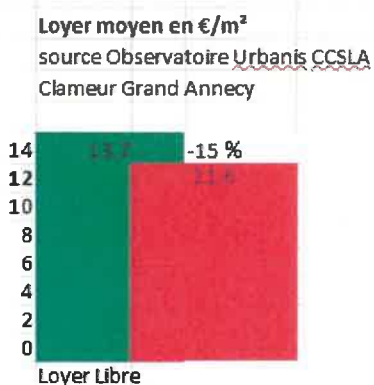
Moins de personnes âgées vivant seules en lien avec le fait que le territoire a moins de personnes très âgées, pour lesquelles le « statut » de veuf ou veuve est forcément plus important. Une population plus « homogène » et proche de la médiane dans ses revenus



Des risques pour l'attractivité résidentielle

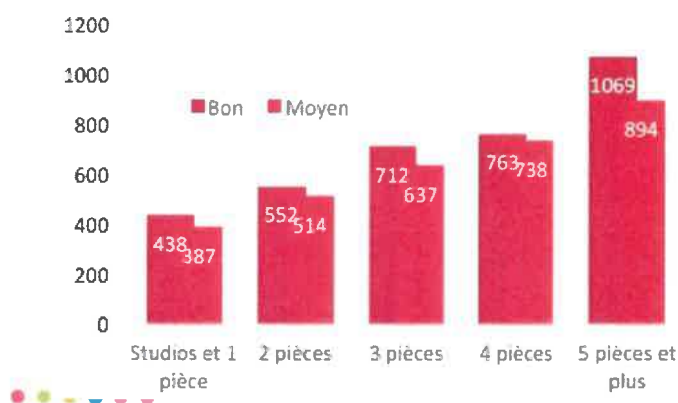
Le PLH a fait l'objet d'un bilan intermédiaire en 2019/2020 qui permet de constater que la dynamique résidentielle est en deçà de celle sur laquelle ont été fixés les objectifs de production de logements en 2015. Cette faible dynamique a, mécaniquement, une incidence sur le niveau des prix de loyers qui, bien qu'inférieurs à ceux du bassin annécien, restent proches. Ce niveau de loyer est également tiré vers le haut par la valorisation touristique du logement. Il est, aujourd'hui, très fréquent que les programmes de logements réalisés à des fins résidentielles s'orientent, pour une partie conséquente (25 à 50 % des logements) vers l'hébergement touristique. La forte qualité environnementale et l'attractivité touristique des Sources du lac d'Annecy induisent une concurrence dans la vocation résidentielle de l'habitat et produit des effets inflationnistes sur le coût d'accès au logement.

Le prix moyen des loyers



Le prix moyen des loyers par type de logement

Loyer moyen en € selon l'état présumé du logement
source Observatoire Urbanis CCSLA





La dynamique de production de logements est contrastée selon les communes :

- la commune de Faverges-Seythenex atteint ses objectifs grâce aux autorisations antérieures
- la commune de Doussard est en surchauffe potentielle mais la concrétisation met du temps à venir
- Les communes rurales sont globalement sur le « bon rythme » mais la situation est très différenciée, Lathuile représentant 60 % de la production de logements de ces communes.

Pour la production de logements sociaux, seules 2 communes sur les 5 concernées portent l'effort :

- Doussard avec la situation particulière de son obligation récente de devoir tendre vers 25 % de logement social sur la totalité du parc de logements issu de la loi SRU.
- Lathuile a déjà réalisé 36 % des objectifs des 3 autres communes concernées par le logement social, soit 80 % de ses propres objectifs.

La commune centre de Faverges-Seythenex n'a pas produit de nouveaux logements sociaux depuis 2016.

Communes	Prevus locatif social	Réalisés locatif social		Prevus PLUS	Réalisés PLUS		Prevus PLAI	Réalisés PLAI		Prevus logements jeunes et seniors	Réalisés logements jeunes et seniors	Prevus PLS	Réalisés PLS	
Faverges-Seythenex	75	0	0%	52	0		18	0		27	0	4	0	
Doussard	90	39	43%	72	24	33%	14	15	107%			5	0	0%
Autres communes	22	8	36%	16	4		6	2				0	2	
Total	187	47	25%	140	28	20%	38	17	45%			9	0	0%

Cette situation, à la fois quantitative et qualitative dans l'évolution de l'offre de logements, ne permet de répondre que partiellement aux objectifs du PLH :

- la confortation du pôle de Faverges reste à faire : le PLH prévoyait une répartition de la croissance de la population à raison de 50 % pour Faverges-Seythenex, 25 % pour Doussard et 25 % pour les autres communes. Ces objectifs sont loin d'être atteints sur Faverges-Seythenex dont la population a stagné.
- la pression sur le marché immobilier se poursuit du fait du tourisme excluant les ménages modestes et les jeunes, les actions du PLH en la matière ne sont sans doute pas suffisamment correctrices
- la reconquête du logement dans l'ancien se heurte aux équilibres économiques, avec la difficulté d'intégrer du logement social et aux exigences architecturales. Le risque de dégradation reste fort
- le développement de l'offre en locatif social est « trop » lent, même si la demande en locatif social demeure modérée
- une partie des OAP du PLUi sont inopérantes.

La Communauté de communes vient d'engager une OPAH dont les objectifs sont les suivants :

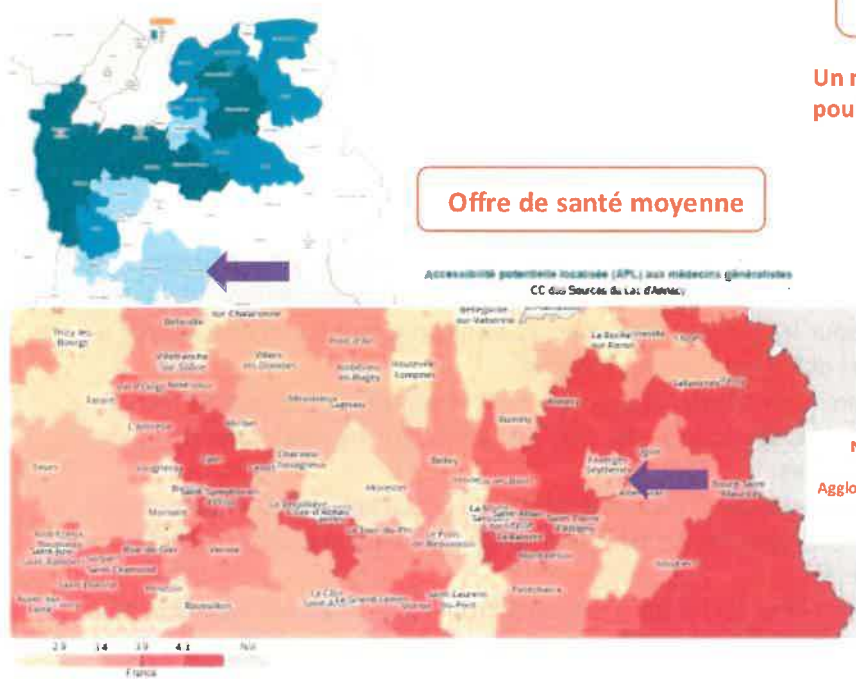
- la lutte contre l'habitat indigne et la forte dégradation du bâti,
- la promotion des travaux visant à des économies d'énergie substantielles et à la lutte contre la précarité énergétique des ménages
- le soutien aux propriétaires occupants âgés ou handicapés pour l'adaptation de leurs logements et la structuration des réseaux d'acteurs et tiers signalant
- le traitement des copropriétés énergivores et/ou fragiles
- l'accompagnement des propriétaires bailleurs et investisseurs désireux de remettre des biens vacants sur le marché locatif.



□ Un bon niveau de services mais des vigilances

Le territoire, grâce à la présence d'un pôle urbain de plus de 7000 habitants et d'une assise économique forte, dispose d'une offre de services de bon niveau. Comme tous les territoires plus ruraux, la couverture santé a nécessité, pour qu'elle soit préservée, que la commune de Faverges-Seythenex, soutenue par la Communauté de communes, a organisé un regroupement des professionnels médico-sociaux au sein d'un même lieu.

Cette relative fragilité de l'offre de soins de proximité s'exprime par un indicateur appelé Accessibilité Potentielle Localisée. C'est un indicateur local, disponible au niveau de chaque commune, qui tient compte de l'offre et de la demande issue également des communes environnantes. Calculée à l'échelle communale, l'APL met en évidence des disparités d'offre de soins qu'un indicateur usuel de densité, calculé sur des mailles beaucoup plus larges (bassins de vie, départements...), aura tendance à masquer. L'APL tient également compte du niveau d'activité des professionnels en exercice ainsi que de la structure par âge de la population de chaque commune qui influence les besoins de soins. Pour ce qui concerne le territoire des Sources du Lac d'Annecy, cette APL est de 3.1 quand elle est de 5 pour l'agglomération d'Annecy et même de 3.8 sur Arlysère.



Une offre d'hébergement des personnes âgées satisfaisante

Un niveau de places en structures d'hébergement pour personnes âgées satisfaisant

8,17 places pour 1000 habitants
8,68 pour Grand Annecy
7,43 pour la Haute Savoie
10,9 pour Arlysère
11,01 pour la Savoie

Offre de santé moyenne

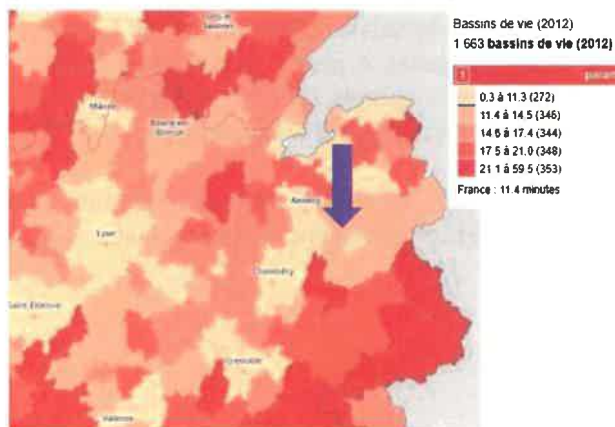
Du point de vue de l'offre d'hébergement pour les personnes âgées dépendantes, la Communauté de communes dispose d'une offre satisfaisante de 8.17 places pour 1000 habitants quand celle-ci est de 7.43 en Haute-Savoie. Elle est d'autant plus en adéquation avec les besoins du territoire que celui-ci a une proportion de personnes en âge d'être accueillies en EHPAD beaucoup plus faible que pour la Haute-Savoie par exemple.



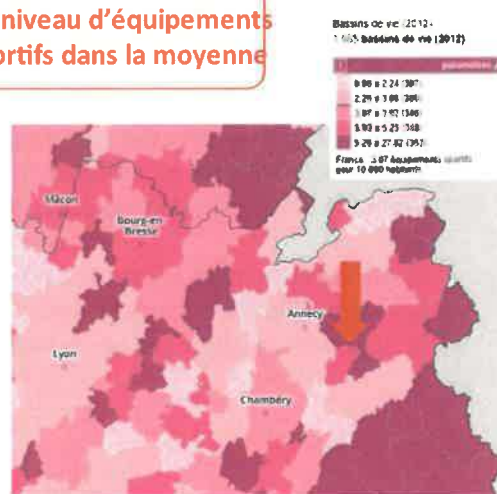
Sur le plan quantitatif, le niveau d'équipements en matière sportive du territoire est dans la moyenne. Le ratio d'équipements pour 10 000 habitants est de 4.46 quand il est de 2.85 pour l'agglomération annécienne et de 7.18 dans le bassin de vie de Thônes. Pour autant, les équipements sont de qualité et pour certains d'entre eux, rénovés depuis peu. Les équipements sportifs sont concentrés sur la commune centre. La Communauté de communes est partie prenante dans le champ sportif avec la création et la gestion d'un gymnase.

Un temps d'accès aux services satisfaisant

1. Temps moyen d'accès aux services d'usage courant au plus près du domicile (minutes)



Un niveau d'équipements sportifs dans la moyenne



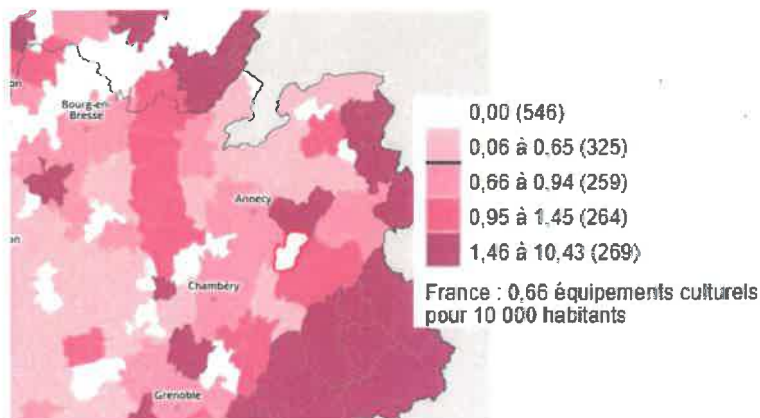
4,46 : nbre d'équipements sportifs pour 10 000 habitants
2,85 : Grand Annecy
7,18 : Bassin de Thônes



Sur le plan culturel (théâtre, cinéma, musée), la situation est moins bonne au sens de l'INSEE puisqu'il n'inventorie pas d'équipements de cette gamme. L'offre culturelle est portée en grande partie par le centre social « la Soierie » et l'école de musique des Arts Vivants. La principale manifestation culturelle d'ampleur, toujours portée par la Soierie et soutenue par la Communauté de communes, est le Festival des cabanes dont l'aura dépasse largement le cadre des Sources du Lac d'Annecy puisque l'on évalue à 40 000 le nombre de visiteurs. Le territoire dispose d'une bibliothèque à Doussard, qui regroupe les communes de Doussard, Chevaline et Lathuile et d'une médiathèque sur Faverges-Seythenex. Bien que la première affiche un cadre intercommunal, aucun des équipements ne relève de la Communauté de communes.

Un déficit d'équipements culturels

1,13 équipements/10 000 hab :
 Bassin d'Ugine
2,76 équipements/10 000 hab :
 Bassin de Thônes



Ces services, sportifs, culturels, à la famille, à l'emploi... centrés sur Faverges-Seythenex et dans une moindre mesure sur Doussard, sont faciles d'accès. Les villages étant implantés dans une certaine proximité, les habitants peuvent s'y rendre rapidement.



Le territoire de la Communauté de communes des Sources du Lac d'Annecy est globalement bien desservi par les services. Son niveau d'équipements sportifs peut être qualifié de « standard » mais de qualité. La vitalité associative sportive est réelle. Là où des menaces pèsent sur la préservation de cette qualité de services, la Communauté de communes s'engage. Cela a été le cas pour la création d'un pôle médical, elle s'apprête à créer, avec le soutien de l'Etat, une Maison France Service pour garantir un accès et un accueil pour les principaux opérateurs de services nationaux importants pour les habitants et enfin, elle s'engage dans l'ouverture d'un campus connecté qui permettra aux jeunes du territoire un accès facilité au cursus universitaire.

Sur le plan culturel, la situation est moins favorable. L'offre culturelle repose sur l'action associative avant tout communale. Le débat sur une organisation et un partenariat intercommunal ne fait que s'ouvrir. L'offre associative est donc très locale et a des difficultés à porter une programmation culturelle. Pour cela et parce qu'il n'existe pas d'équipements culturels adaptés, le territoire est tributaire de l'offre culturelle des bassins de proximité, Ugine, Albertville et le Bassin annecien.

La principale manifestation culturelle de qualité est le Festival des Cabanes. Il contribue à l'identité du territoire mais, malgré sa fréquentation, il semblerait que ses retombées soient modestes. Aujourd'hui la culture ne constitue pas un soutien à l'activité touristique.

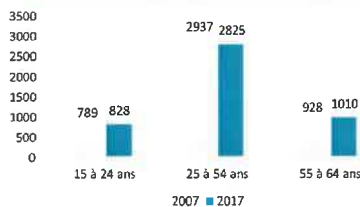


□ Une croissance modérée et des emplois issus de l'économie productive

La dynamique économique du territoire est légèrement en deçà de celle du département de la Haute-Savoie. Même si elle a connu des aléas liés pour beaucoup au secteur industriel en repli, elle affiche une croissance de l'emploi de +219 en 10 ans entre 2007 et 2017. Dans le même temps, le territoire compte un nombre d'actifs stable. Il y a donc une croissance du nombre d'actifs résidant à l'extérieur du territoire, qui viennent travailler dans les entreprises des Sources du lac d'Annecy.



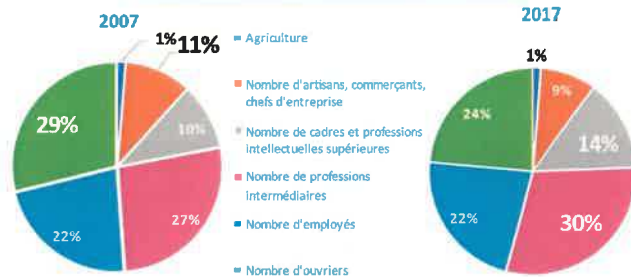
Evolution des actifs 2007/2017



4663 actifs

Stabilité des actifs
Diminution des actifs jeunes »

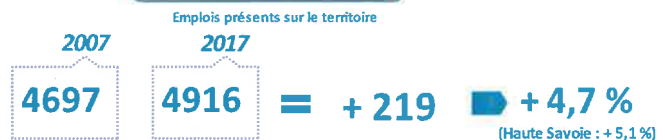
Evolution de la nature des emplois



Des CSP + à partir de 2008 suite à la crise

Agriculture	-2%
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	-13%
Cadres et prof. intellectuelles supérieures	+45%
Professions intermédiaires	+14%
Employés	+3%
Ouvriers	-16%

Evolution de l'emploi



Même si la part des emplois ouvriers reste importante (24% pour 20% en France), une évolution se fait connaître vers les catégories socioprofessionnelles supérieures. C'est ainsi que les professions intermédiaires ont gagné +3 points, les cadres et professions supérieures +4 points quand les ouvriers ont perdu -5 points, et les artisans, commerçants, chefs d'entreprises -2 points.



Economie productive/Economie préentielle

	En entreprises		En emploi	
	CCSLA	Haute Savoie	CCSLA	Haute Savoie
Sphère productive	30%	27%	54%	31%
Sphère préentielle	70%	73%	46%	69%

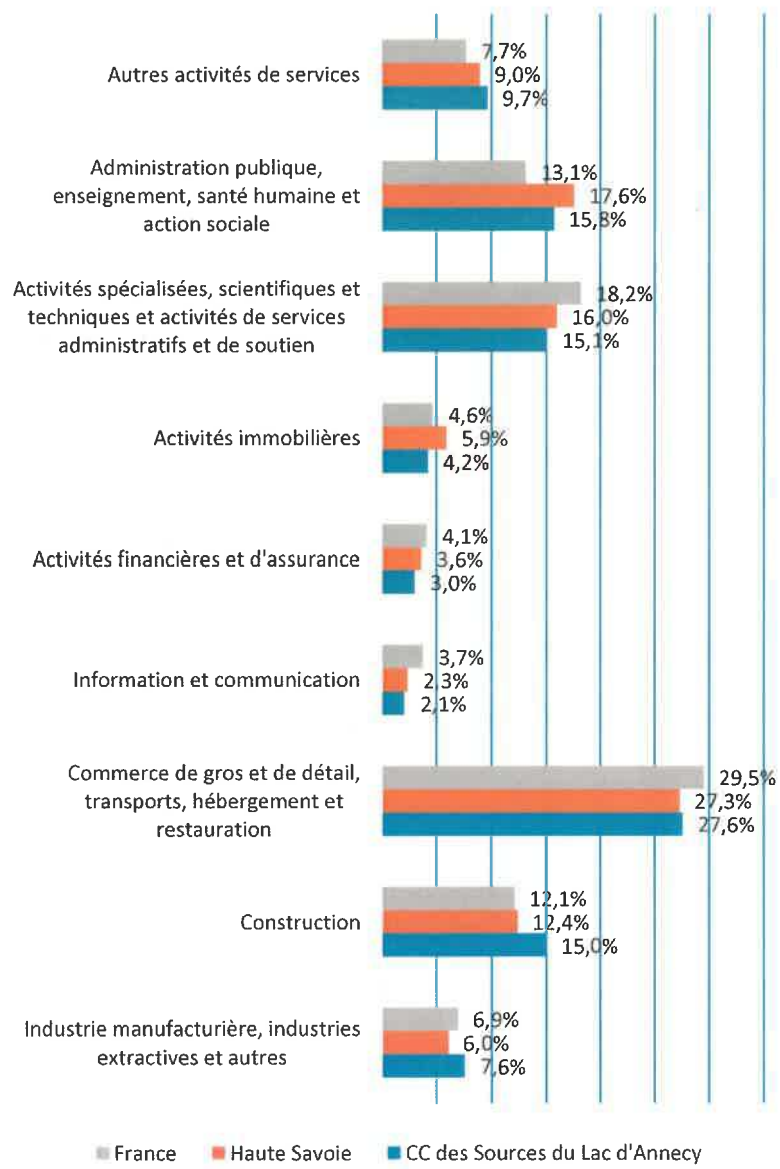
Cette histoire industrielle continue de marquer le territoire et, du fait de la présence de quelques grandes entreprises industrielles, l'économie du territoire est fortement productive : 54 % des emplois sont liés à cette sphère productive quand le taux n'est que de 46 % pour la Haute-Savoie. Ce positionnement économique est à la fois un atout car la sphère productive génère un écosystème artisanal et de services et une fragilité car l'édifice tient sur quelques entreprises. L'enjeu de diversification est donc important.

Sur le plan de la typologie des activités, les plus fortes différences avec la Haute-Savoie et la France concernent :

- La sur-représentation de la construction, de l'industrie et d'activités de services
- La sous-représentation des activités d'administrations publiques, activités spécialisées scientifiques/techniques, de finances et assurances, d'information et communication qui se retrouvent naturellement plutôt dans les espaces métropolitains.



La typologie des activités en 2018



Le territoire de la Communauté de communes présente une bonne dynamique de la démographie de l'entreprise : + 6,6 % et pourtant, avec un rythme de la création d'entreprises nettement moins fort qu'en Haute-Savoie. La création d'entreprise n'a pas rattrapé le niveau d'avant crise de 2008. La croissance du nombre d'entreprises peut être donc imputée à un taux de survie des entreprises nouvellement créées et l'implantation d'entreprises existantes.

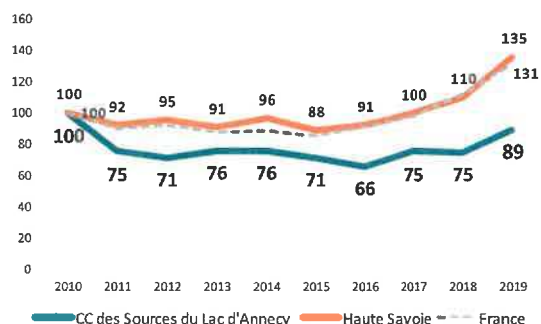
La démographie des entreprises 2008/2018

	2008	2018	+/-
CC des sources du lac d'Anney	1769	1463	+694
Haute Savoie	16164	8699	+40745

Taux de croissance annuelle

CCSLA 6,6%
Haute Savoie 6,5%

La dynamique de la création d'entreprises 2010/2019



En conclusion de ce diagnostic sur l'économie de la CCSLA

Le territoire dispose d'atouts pour entreprendre :

- Qualité de vie,
- Bien-être, détente, sport,
- Lac et montagne,
- Identité culturelle spécifique,
- Marqueurs économiques de premier plan (Stäubli, Dupont, Ski Dénériaz...)
- Une économie équilibrée entre le présentiel et l'industrie



Le territoire présente quelques handicaps :

- Relatif isolement,
- Une réserve foncière « excentrée »,
- Quelques entreprises qui pèsent lourd dans l'emploi,
- Une dynamique modérée (mais quand même une dynamique récente),
- Des freins au recrutement,
- Des jeunes actifs moins présents qu'ailleurs

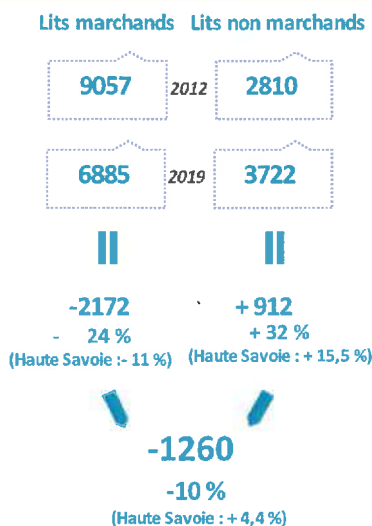
La Communauté de communes qui s'est mise en ordre de marche

- Une forte animation économique locale
- Des partenariats étroits et efficaces
- Une politique foncière bien structurée
- Des outils et leviers d'intervention efficace en matière foncière : DPU, EPFL.



Le tourisme : une baisse des capacités d'accueil mais une légère croissance de l'économie

Evolution de la capacité d'hébergement

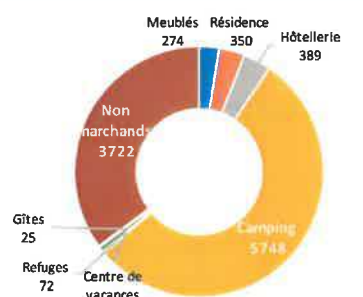


Evolution de la capacité d'hébergements touristiques marchands

	Meublés	Résidence	Hôtellerie	Camping	Centre de vacances	Refuge	Gîte	Total
2019	274	350	389	5748	27	72	25	6885
2012	1508	462	437	6288	172	241	9	9057
Evolution 2012/2019	-1234	-52	-48	-540	-145	-169	-16	-2172

Données SMBT

Nombre d'hébergements touristiques

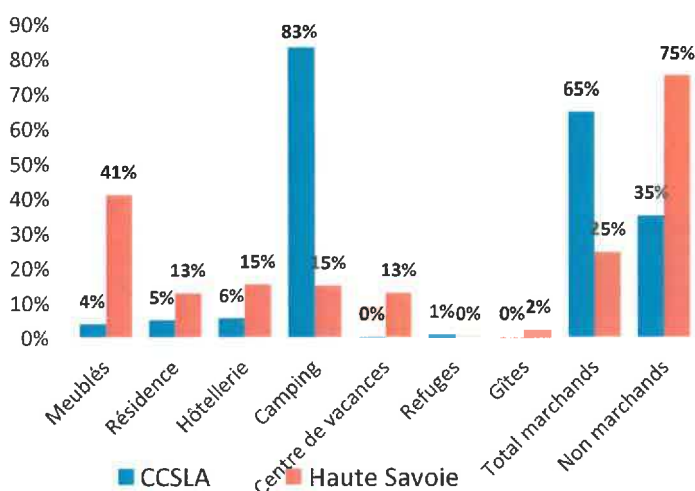


Données Savoie Mont Blanc Tourisme



Sur le plan statistique, la capacité d'hébergement a perdu près de 1300 lits en 7 ans, passant de 11 900 en 2012 à 10 600 lits en 2019. La CCSLA a perdu 10 % de sa capacité d'hébergement totale quand le CD74 en a gagné 4,4 %. Il serait à regarder si cette baisse n'est pas le simple fait d'un transfert d'hébergement répertorié vers un hébergement beaucoup moins suivi lié aux plateformes et notamment Airbnb. En effet, un des gros facteurs de la perte de l'hébergement marchand sont les meublés pour lesquels le territoire est passé de 1508 lits en 2012 à 274 en 2019 = - 1234 lits !

La typologie de l'hébergement touristique





L'hébergement touristique est essentiellement le fait de l'hôtellerie de plein air, qui représente 83 % de la capacité d'hébergement du territoire et 15 % de la capacité départementale. C'est l'hébergement marchand qui fait la capacité du territoire : 65 % (25% en Savoie). Cette caractéristique démontre le caractère essentiellement professionnel du tourisme. L'hébergement est moins le fait du particulier, de la résidence secondaire et plus de professionnels.

Pourtant le territoire, en l'espace de 7 ans, a perdu 38 % de ses structures d'hébergement, dont 5 hôtels et 8 refuges.

Evolution du nombre de structures touristiques (hébergement)

Les structures

24 structures économiques en 2019
39 en 2012

- 5 hôtels
- 8 refuges

En dehors du champ de l'hébergement, le secteur touristique tel que défini par la DGE et L'INSEE a vu le nombre d'entreprises et d'emplois croître entre 2015 et 2019. Il comptait 155 établissements dont 57 employeurs, avec près de 200 salariés. La restauration représente 27 % des établissements, l'hébergement 32% et les activités de loisirs 10 %.

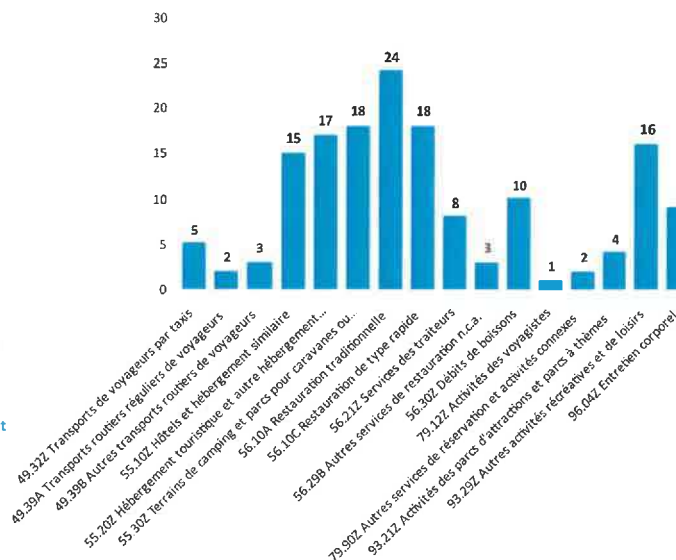
Evolution du nombre d'établissements et d'emplois salariés privés (URSSAF)



URSSAF

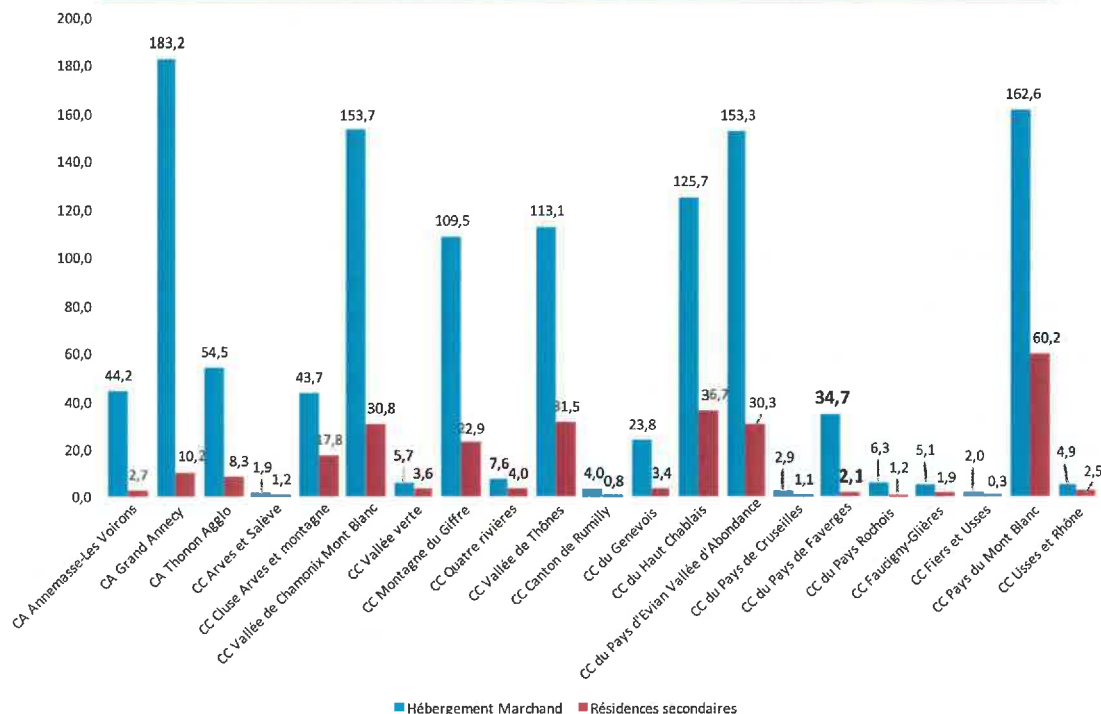
La plupart des études s'appuient sur la liste des codes NAF élaborée à partir des secteurs touristiques définis dans les Comptes Satellites du Tourisme (DGE – INSEE) et le Tableau de Bord des Investissements Touristiques (Atout France). Cette liste permet la comparaison avec chacune des autres échelles géographiques départementale, régionale et nationale.

Poids économique du tourisme en nombre d'établissements (INSEE)



L'évaluation des retombées économiques générées par le seul hébergement touristique faite par Auvergne Rhône Alpes Tourisme met le territoire de la CCSLA en 9^{ème} position des 20 territoires touristiques de Haute-Savoie, avec 34.7 M€ estimés. Avec la résidence secondaire, le volume de retombées s'élève à 36.8 M€ en 2017.

Retombées économiques 2017 de l'hébergement marchand et non marchand



Evaluations réalisées par Auvergne Rhône Alpes Tourisme sur la base de l'inventaire des offres d'hébergement telles qu'elles apparaissent sur la base de données partagée APIDAE et se basent sur des ratios de fréquentation et de dépenses



En conclusion de ce diagnostic sur le tourisme de la CCSLA

Un territoire qui dispose d'atouts, le tourisme :

- Espace et paysage
- Bien-être, détente, sport
- Lac et montagne
- Marque Parc naturel
- Une offre pleine nature de qualité

Un territoire qui présente quelques handicaps :

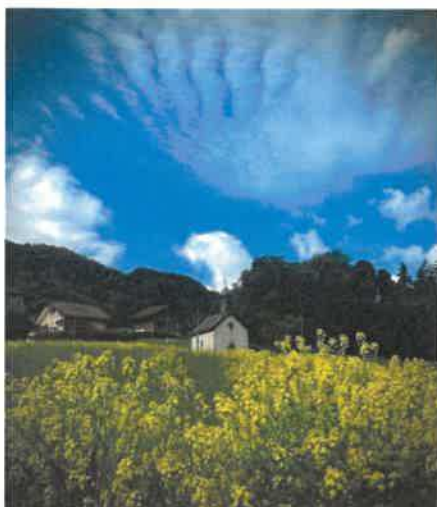
- Ecrasante prédominance de l'hôtellerie de plein air
- Une fréquentation d'excursionnistes
- Des activités de pleine nature peu génératrices de retombées
- Peu/pas de produits touristiques
- Un OT qui ne peut commercialiser

Une Communauté de communes qui s'est mise en ordre de marche

- Un investissement important dans la randonnée et l'itinérance
- Une structuration de l'accueil touristique
- Une promotion touristique
- Des outils et leviers construits avec Grand Annecy, le Parc des Bauges.



□ L'agriculture et la forêt : des activités en relativement bonne santé



Les productions agricoles sont essentiellement tournées autour de la filière lait, tirée par une bonne transformation et valorisation : le Reblochon. Les prairies et pâturages représentaient 87 % des surfaces agricoles en 2017. Néanmoins, l'activité agricole n'occupe qu'un peu plus de 15 % de la surface de la commune alors que la proportion est de plus de 50 % en France.

Le nombre d'exploitations est relativement stable depuis quelques années et le territoire en compte 56 (source DRAAF-ASP-PAC). L'agriculture bio ne représentait que 7 exploitations en 2017 soit 12.5 % des exploitations, ce qui est supérieur à la Haute-Savoie dont la proportion n'est que de 7.7 % en 2017. Ces 7 exploitations bio représentent 2.1 % des surfaces agricoles du territoire.

Enfin, ces 56 exploitations représentent 66 emplois.

Entre 2016 et 2018, 3 jeunes agriculteurs se sont installés (source DRAAF-ASP-DJA).

Au titre des entreprises agroalimentaires, le territoire comptait en 2015 2 entreprises comptant 28 salariés.

C'est un élément fort du paysage puisqu'il représente 68 % de la surface du territoire (42 % en Haute-Savoie) soit 10 219 hectares dont 52 % en forêt publique, ce qui est une proportion plus forte que pour la Haute-Savoie (47 %).

La filière du territoire bois comptait 11 entreprises en 2015 pour un effectif de 28 salariés, contexte en légère progression puisqu'en 2011, les entreprises étaient au nombre de 8 et les emplois de 24.

La Communauté de communes, consciente de l'enjeu que représente le foncier dans la préservation de l'activité agricole, a mené, il y a une quinzaine d'années, une opération importante de reconquête de foncier concluante puisque qu'elle a permis de remettre plusieurs dizaines d'hectares, alors en déshérence, dans l'outil de production agricole. La préservation du foncier reste un enjeu. L'outil de planification territorial qu'est le PLUi mis en place par la Communauté de communes en 2016 est pertinent pour y répondre.

Pour la filière bois, la Communauté de communes a conduit l'élaboration de schéma de desserte des massifs forestiers pour en faciliter l'exploitation.



□ Un territoire distant du grand bassin annécien mais, malgré tout, bien desservi

De centre à centre entre Faverges Seythenex et Annecy, il faut compter un temps de déplacement de 45 minutes en voiture. En revanche, il ne suffit que de 16 minutes pour rejoindre Ugine et 28 minutes pour atteindre Albertville, qui sont deux bassins économiques assez dynamiques.

Les déplacements domicile/travail représentent 8361 déplacements quotidiens. Leur analyse met en évidence le poids de l'économie locale puisque 57 % des déplacements sont soit internes (34%) soit entrants (23 %), une prédominance des déplacements sortants et « seulement » 42% sont sortants.



Enfin, les deux grands pôles générant les principaux flux sortants sont l'agglomération annécienne, qui en pèse 62 % puis Arlysère 18 %. Le rapport est beaucoup plus équilibré pour les flux entrants puisque c'est Arlysère qui domine très légèrement avec 42 % de flux entrants et Grand Annecy 40 %.

Analyse de tous les déplacements domicile/travail observés sur le territoire qu'ils soient effectués par les habitants du territoire ou par les habitants des territoires voisins travaillant sur les Sources du Lac d'Annecy

Les flux domicile/travail

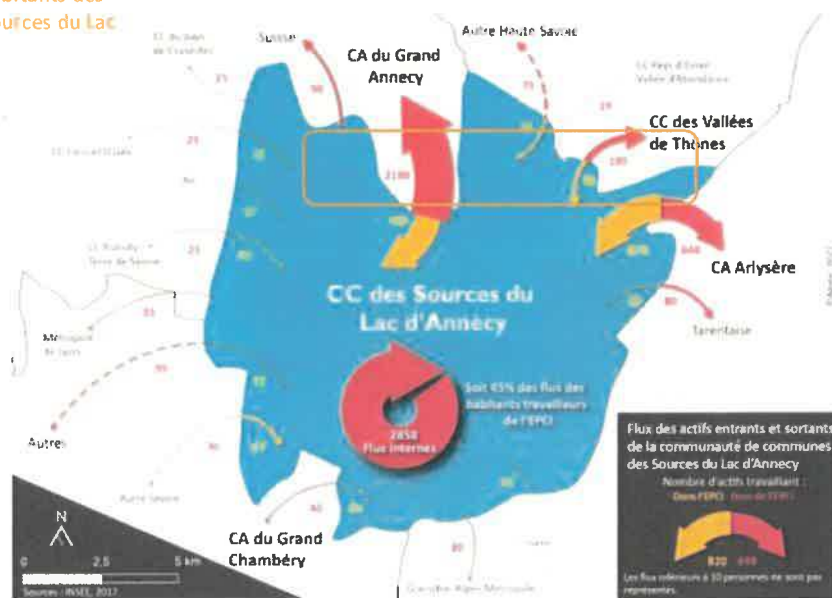
42 % sortants

Grand Annecy 62 %
Arlysère 18 %
Thônes 5 %

34 % internes

23 % entrants

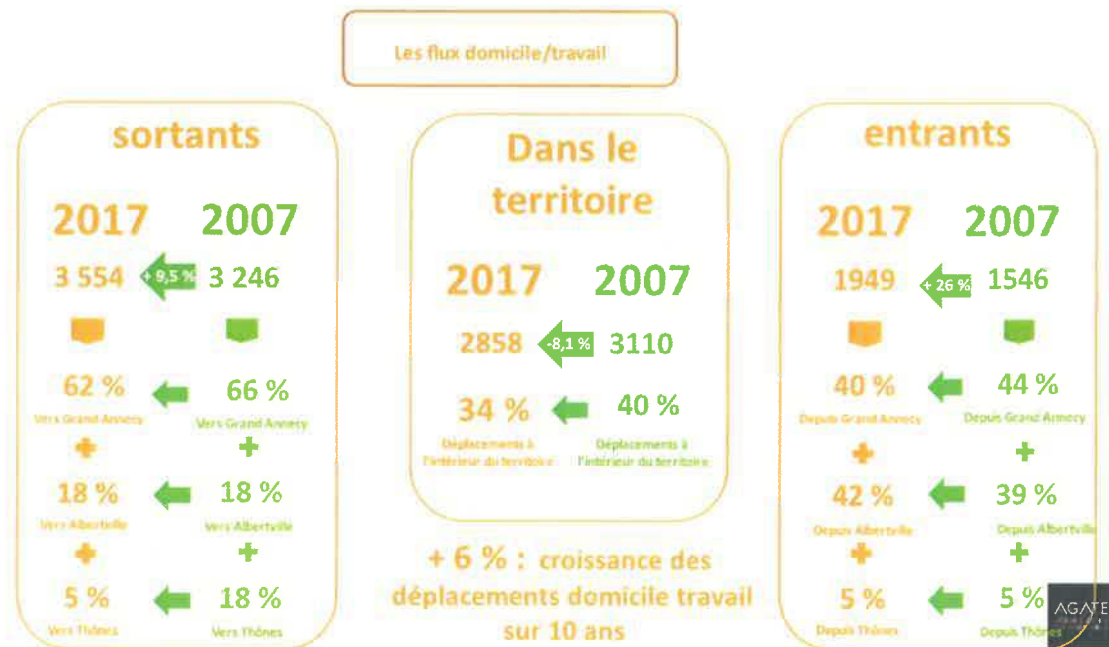
Arlysère 42 %
Grand Annecy 40 %
Thônes 5 %



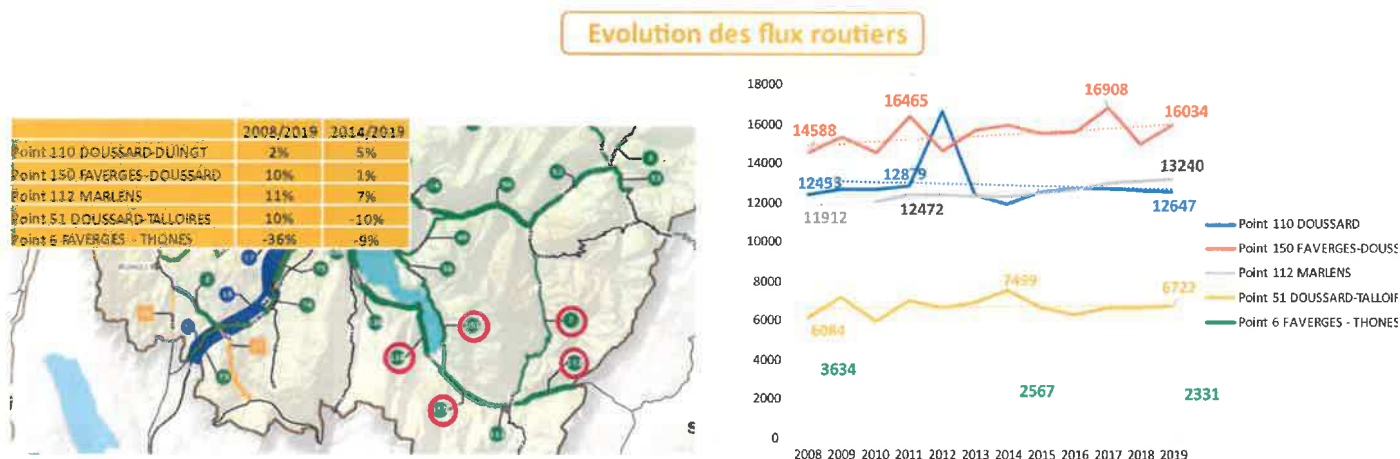
Si l'on se place dans une lecture rétrospective de ces flux, il s'avère qu'entre 2007 et 2017, les flux sortants ont progressé de 9.5 %, les flux internes ont diminué de 8.1 % et les flux entrants ont progressé



de 26 %. Au global, la croissance de tous les déplacements domicile/travail a été de 6 % quand la population, elle, n'a augmenté que de 5.2%. Ce constat est à croiser avec celui du vieillissement de la population du territoire et aux difficultés d'accueil des jeunes actifs. Les entreprises, pour satisfaire leur besoin d'emplois, font appel à des salariés extérieurs au territoire. La population de la CCSLA étant moins active se déplace moins pour des motifs de travail. Enfin la modération du développement économique induit nécessairement des déplacements domicile/travail vers les grands bassins d'emplois de proximité.



Cette croissance globale modérée à la fois des déplacements domicile travail et de la population du territoire explique en partie la relative stabilité sinon décroissance des flux routiers. Seul le flux en direction d'Ugine est en légère croissance continue.



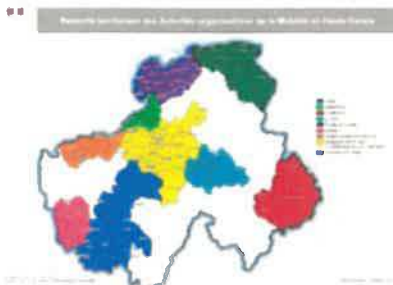
Evolution de la fréquentation ligne TER Anney-Albertville

	2014/2015	2015/2016	2016/2017	2017/2018	Evolution N-1	Evolution 2014/2018
Ligne 51 Anney - Albertville	217 841	265 022	296 215	298 865	+1%	+37%



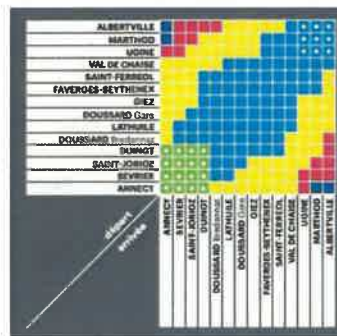
Le territoire est desservi par la ligne TER la plus fréquentée du Grand Anancy : Anancy/Favergeres/Albertville.

Elle est d'une bonne qualité pour le territoire de la CCSLA puisqu'elle dessert 6 des 7 communes avec 10 arrêts au total et jusqu'à 17 allers-retours par jour. Elle permet également de rallier le réseau de transport urbain de l'agglomération à Duingt. Le principal handicap de cette offre de service mobilité porte sur la tarification en direction de Grand Anancy.



Les Sources du Lac d'Anancy : à 1h10 de l'agglomération annécienne en bus

Le transport collectif pour la CCSLA : Une question de tarif plus que de service ?
Le besoin d'une harmonisation de la tarification



Les Sources du Lac d'Anancy Ligne 51 : 17 A/R par jour
6 sur 7 communes desservies
10 arrêts sur le territoire
Des perspectives d'augmentation du nombre de dessertes journalières



En conclusion de ce diagnostic sur le tourisme de la CCSLA

Du point de vue de la relation avec les grands bassins de proximité

Constats

Une bonne desserte avec les grands pôles urbains et qui devrait être renforcée sous maîtrise d'ouvrage Région : augmentation de la fréquence sur le réseau LIHSA et notamment la ligne 51

Un axe routier de grande qualité en connexion avec Albertville

Un axe routier saturé par moment dans la destination de Grand Anancy

Une tarification incohérente vers les lignes du Grand Anancy

Enjeux

Nécessité d'avoir une vision plus globale de la mobilité sur le territoire en prenant en compte les interactions avec les bassins de vie Arlysère et Grand Anancy

Desservir le territoire par le TCSP issu du projet LOLA

Maintenir la liaison et la desserte avec les 2 agglomérations et mieux mettre en cohérence les réseaux TC (dont tarification)

Du point de vue des besoins internes au territoire

Constats

Les grandes entreprises assurent le service de transport de leurs salariés

Le bassin de vie est de petite taille et pas enclavé, les services accessibles

La population du territoire vieillit mais présente une proportion de personnes très âgées moins forte qu'ailleurs

Le bassin économique est de plus en plus dépendant des bassins de main d'œuvre de proximité



Enjeux

Le développement économique du territoire est conditionné à l'amélioration du temps d'accès au bassin annécien

Faciliter l'accès des habitants non véhiculés ou isolés aux services et aux lieux de consommation : le transport à la demande et co-voiturage solidaire...

Développer un maillage des mobilités douces en lien avec la véloroute

Favoriser le report modal de la voiture vers le transport collectif dans l'accès aux sites naturels et de loisirs (lac et montagne) : les navettes été/hiver.



Les enjeux

Le territoire de la Communauté de communes des Sources du Lac d'Annecy évolue progressivement vers un positionnement résidentiel privilégiant l'accueil du troisième âge. Son cadre de vie exceptionnel est très attractif mais de plus en plus inaccessible pour une frange importante de la population. Vivant sur une certaine rente de situation, le territoire a su préserver son capital économique tout en restant fortement tributaire de quelques importantes industries. Les créations d'emplois et d'entreprises sont réelles mais d'une dynamique modérée. Le tourisme est sur une pente ascendante mais dans un contexte de concentration, géographique et dans l'année, de la fréquentation et des retombées économiques. Enfin, si le niveau de qualité de vie avec la présence d'une offre de services est globalement satisfaisant, des évolutions récentes ont amené les collectivités à s'impliquer dans leur confortation.

En conclusion de ce contexte, le territoire fait face à cinq défis spécifiques :

- **Assumer la responsabilité particulière de la préservation d'un espace et de ressources naturelles remarquables et préserver les activités agricoles et forestières qui contribuent à cet équilibre**

Le diagnostic l'a bien montré, les Sources du Lac d'Annecy sont un territoire d'exception du point de vue de ses paysages, de ses milieux et de ses ressources, l'eau en particulier. Comme son nom l'indique, il est à la source d'un bassin versant très important. Les développements démographique, économique et touristique ne peuvent s'envisager sans leur meilleure intégration possible dans ce cadre naturel. Plus ici qu'ailleurs, la notion de transition écologique prend tout son sens. Plus concrètement, ces transitions sur le territoire se déclineront autour de la gestion des flux et de la pression touristique sur les principaux sites naturels, de la préservation de la ressource en eau, de la gestion des milieux naturels, de la forêt et de la préservation de l'espace agricole.

- **Entrer de plain-pied dans la transition énergétique et l'adaptation au changement climatique**

Le territoire s'est d'ores et déjà impliqué dans le cadre du programme TEPOS. Les collectivités ont un rôle important d'impulsion et d'exemple dans la transition énergétique. De par le patrimoine dont elles sont propriétaires, elles doivent contribuer à réduire la facture énergétique du territoire, que ce soit par le biais de la rénovation thermique ou des solutions alternatives aux énergies carbonées.

Au-delà de la contribution à l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre conduisant au réchauffement du climat, le territoire doit s'engager dans une réflexion sur son adaptation au changement climatique. Cette question est notamment assez prioritaire pour l'activité touristique, tant du point de vue de la diversification nécessaire de la station de la Sambuy que de l'offre touristique liée à l'eau dont l'attractivité va se renforcer, augmentant la pression sur ces milieux et espaces.

- **Redonner une attractivité résidentielle pour tous garante d'une mixité sociale et générationnelle et assurer le maintien des services pour garantir une qualité de vie aux habitants**

Le territoire, du point de vue de l'habitat, s'enferme, pourrait-on dire, dans une forme d'impasse au sein de laquelle la forte pression touristique induit une inflation du marché locatif et un dévoiement de



la construction initialement conçue pour du résidentiel vers le touristique d'une part et une certaine atonie de la construction sur le principal pôle urbain du territoire, contribuant à une rareté de l'offre notamment locative. Comme il a été évoqué dans le diagnostic, cette situation a tendance à favoriser l'accueil de personnes disposant de pouvoir d'achat et à soutenir les déplacements domicile/travail, les actifs rencontrant des difficultés à trouver un logement sur place. Cette question du logement accessible et d'une offre permettant un véritable parcours résidentiel est donc primordiale non seulement pour préserver un équilibre social et une dynamique de population permettant de maintenir tous les services et équipements du territoire mais encore pour le développement des entreprises locales dont les difficultés de recrutement local est un frein et potentiellement un encouragement au déplacement vers les pôles urbains.

A l'instar de nombreux territoires plus ruraux, le maintien des services et d'une offre culturelle, de loisirs, constitue un enjeu fort d'attractivité territoriale. L'accueil de nouvelles familles, l'intégration des jeunes et des aînés dans le territoire passent par l'existence et l'accessibilité de services et d'activités essentielles à la vie au quotidien et à l'épanouissement de la population. Mais aujourd'hui, sans une implication forte des collectivités locales, cette qualité de vie se délite progressivement. Conscient de cette situation, l'Etat a mis en place un certain nombre de soutiens et dispositifs dont le territoire devra s'emparer et la Communauté de communes s'est d'ores et déjà investie dans certains champs comme ceux de la santé et de la formation. La vitalité culturelle et d'activités de loisirs constitue également une attente importante de la population. L'offre en la matière doit pouvoir évoluer et s'adapter à ces attentes, notamment des jeunes. Des acteurs associatifs, soutenus par les collectivités, s'engagent. Mais il reste, sans doute, à envisager une étape nouvelle pour assoir l'offre culturelle et développer une diffusion plus forte.

L'articulation avec la politique « Petite Ville de Demain ».

Ces objectifs d'attractivité résidentielle, s'ils peuvent concerner l'ensemble des communes du territoire, doivent aussi répondre à un enjeu de confortation de l'armature territoriale organisée autour de sa centralité, la commune de Faverges-Seythenex. La vitalité territoriale des Sources du lac d'Annecy passera par la confortation de toutes les fonctions de centralité que cette commune doit assumer pour son bassin de vie. Parmi ces fonctions sont comprises celles relatives aux services, aux commerces, à la mobilité et à l'habitat. Ces objectifs de confortation de la centralité de Faverges-Seythenex se retrouveront dans le programme Petite Ville de Demain dont la stratégie est en cours d'élaboration. Si elle est mentionnée dans cet enjeu d'attractivité résidentielle c'est bien parce que celui-ci est central mais elle pourra également se déployer sur l'ensemble des autres enjeux qu'ils soient environnementaux, de transitions énergétiques ou touristique.

▪ **Amplifier son propre développement et sa diversification économique pour offrir des emplois aux jeunes actifs et maintenir des ressources locales**

Le développement territorial est équilibré lorsque celui-ci fournit à ses habitants qualité de vie et de services, qualité de cadre et activités. L'économie est source d'emploi et de ressources pour les collectivités. Il est fondamental, pour entretenir une dynamique sociale et fiscale du territoire, dans un contexte plus limitant que dans les grands pôles urbains ou à proximité immédiate des axes de communication majeurs, de porter une ambition pour le développement économique, ambition en adéquation avec le capital patrimonial des Sources du Lac d'Annecy.

La communauté de communes, avec ses partenaires du développement économique et de l'emploi, souhaite porter une action forte en matière de création, de développement et d'accueil d'entreprises. Elle la mènera au travers des outils de planification qu'elle pilote, de l'aménagement des espaces et locaux économiques et de l'animation que ces différents projets nécessitent. Cette ambition économique se trouve également au cœur de la politique **Petite Ville demain** en cours d'élaboration dont une des vocations centrales consistent à être un outil de redynamisation commerciale.



- **Une bonne desserte du territoire pour lui préserver toute son attractivité et réduire les impacts environnementaux**

Trois problématiques majeures se posent au territoire : l'organisation de la mobilité dans sa relation avec les grands bassins voisins d'une part et celles, internes, des flux vers les pôles touristiques majeurs du territoire et d'accessibilité aux services essentiels de centralité sur le pôle de Faverges-Seythenex pour les habitants à mobilité réduite d'autre part.

La relation du territoire avec les grands pôles urbains est aujourd'hui globalement bonne. La desserte en bus est importante et 6 communes sur 7 disposent d'un arrêt sur la ligne 51 Annecy/Albertville avec 17 aller et retour par jour. Néanmoins il reste une part significative des déplacements qu'ils relèvent des flux domicile/travail où des flux touristiques sur l'axe unique de la D 1508 de l'ordre de 17 000 véhicules jours. Les axes deviennent à certains moments de la journée saturés.

Cette densité de circulation et parfois saturation augmente grandement les temps d'accès aux bassins économiques de proximité de l'ordre d'une heure pour Annecy de la même façon qu'elle augmente les temps d'accès des salariés des entreprises des Sources du Lac d'Annecy qui résident à l'extérieur du territoire. Cette situation fait peser une menace sur l'attractivité tant résidentielle qu'économique du territoire. Le développement économique du territoire a besoin d'une bonne desserte

En direction d'Ugine et Albertville les échanges sont moins denses et donc plus fluides. La ligne 51 dessert ces deux communes.

Sur le plan local et interne, l'accès aux services, commerces et au travail ne présente pas de difficultés majeures. Le bassin de vie est relativement restreint et concentré sur le fond de vallée. Les besoins en infrastructures et services de mobilité sont plus ciblés. Ils sont liés au phénomène de vieillissement de la population avec une proportion de personnes de plus en plus âgées en perte progressive d'autonomie d'une part et aux attentes de plus en plus fortes de modes de déplacements doux et sécurisés.

Aujourd'hui une partie des infrastructures cyclable est réalisée notamment l'artère principale dite « vélo verte » qui relie tous les villages de fond de vallée.

Le territoire des Sources du Lac d'Annecy recèle avec le lac d'Annecy et ses plages, la station de la Sambuy, le plan d'eau de Marlens, l'abbaye de Tamié, des sites de parapentes de renommée l'aire des Prières, col de la Forclaz,...des sites touristiques particulièrement attractifs. La station de la Sambuy connaît grâce à ses efforts de diversification une fréquentation de plus en plus équilibrée entre les saisons. Cette fréquentation importante sur des espaces contraints impose la recherche de report modal de la voiture vers le transport en commun afin de limiter les infrastructures de parkings, atténuer la densité des trafics et leurs nuisances.

Enfin l'enjeu d'une politique mobilité à l'échelle du territoire des Sources du Lac est de contribuer aux transitions écologique et énergétique indispensables pour transmettre aux générations futures des conditions de vie acceptables. Sur le territoire les déplacements sont responsables de 44 % des productions de gaz à effet de serre et 30 % de la consommation de l'énergie essentiellement d'origine fossile. Pour certains composants de la pollution le territoire s'approche des seuils d'exposition de la population.

- **Optimiser les retombées de l'activité touristique pour en faire un secteur d'activité à part entière qui profite à l'ensemble du territoire**

Le diagnostic l'a mis en valeur, l'activité touristique est sur une pente ascendante. La crise sanitaire a fortement touché le secteur du tourisme. Mais si elle a touché de plein fouet le modèle monoactivité



du ski, elle a impulsé un nouvel intérêt pour une diversité de pratiques de pleine nature, tant hivernale qu'estivale. La montagne a su faire valoir ses atouts fraîcheur et de grands espaces de plein air, mais également faire évoluer le regard sur son accessibilité. Les nouvelles pratiques issues du VAE, beaucoup plus accessibles au plus grand nombre, l'adaptation des équipements et des itinéraires, la diversification des activités de pleine nature par exemple, ont probablement fait progresser durablement les atouts de la montagne. Les Sources du Lac d'Annecy ont fait partie des territoires plutôt gagnants. Pour autant, il reste des marges de progrès qui tiennent à la diversification dans une recherche d'adaptation au changement climatique ainsi qu'une évolution d'une activité 4 saisons, en développant une nouvelle offre d'hébergement mieux répartie sur le territoire. L'enjeu est de conforter un emploi dans le tourisme à l'année, de mieux mailler et valoriser toutes les ressources du territoire afin d'optimiser les retombées économiques du tourisme.



Les objectifs

Le territoire de la Communauté de communes des Sources du Lac d'Annecy évolue progressivement.

- **Assumer la responsabilité particulière de la préservation d'un espace et de ressources naturelles d'exception et préserver les activités agricoles et forestières qui contribuent à cet équilibre**

La préservation des milieux et la gestion de la ressource en eau

La Communauté de communes intervient depuis longtemps pour la préservation des milieux naturels. Elle a su tisser avec les propriétaires de ces espaces naturels notamment liés à l'eau une qualité de relation garante de leur bonne gestion. Elle travaille en étroite coopération avec les structures qui agissent à l'échelle des bassins versants : avec le SILA, auquel la CCSLA a délégué une large partie de ses compétences et avec le Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Arly. Elle va poursuivre son engagement dans ce domaine.



Limiter l'empreinte des activités humaines sur l'environnement

La préservation des milieux passe également par une limitation de l'empreinte humaine sur les milieux. Les collectivités sont des aménageurs du territoire importants. Elles se dotent de moyens pour limiter cette pression environnementale avec le PLUi et du fait de zonages de protection des milieux. Cette exigence de préservation au sein des outils de planification reste un objectif fort qui fera l'objet d'une évaluation. Le territoire, avec ses sites naturels de premier plan comme le lac d'Annecy, le canyon de Montmin, la station de la Sambuy, le lac de Marlens ou le col de Tamié, fait l'objet d'une forte pression touristique et excursionniste. Des aménagements et équipements peuvent permettre de mieux gérer cette fréquentation et limiter les impacts sur l'espace naturel.

Pour une gestion plus économe de la ressource en eau

Le territoire de la Communauté de communes dispose d'une ressource en eau abondante. Pour autant, dans un contexte de transition écologique et de changement climatique, cette ressource doit faire l'objet d'une gestion rigoureuse et économe. Une politique visant à mieux mutualiser la ressource en eau potable par le maillage des réseaux mais également par sa gestion intercommunale, des investissements contribuant à rationaliser la consommation et donc le traitement des eaux usées et une plus forte récupération des eaux de pluie pour limiter la pression sur la ressource en eau potable sont autant de pistes que les collectivités devront emprunter ou accompagner dans les années qui viennent.



Préserver toutes les fonctions de l'agriculture et à la forêt



Préserver le foncier outil de production agricole

La première responsabilité de la collectivité dans le soutien à l'agriculture consiste, au travers de son rôle d'organisation de l'occupation de l'espace, à préserver le foncier qui lui est indispensable pour assurer sa fonction productive. Le principal outil de cette

préservation dont s'est doté la communauté de commune est le PLUi. Celui-ci devrait entrer dans une phase d'évaluation pendant le mandat. L'évolution du foncier agricole au regard des objectifs fixés lors de l'élaboration du document devra être évalué. La préservation et le soutien de ces fonctions productives agricole au travers du foncier et de la planification sont donc essentiels pour permettre les évolutions nécessaires aux structures d'exploitations agricoles en termes de fonctionnalité et de productivité mais également pour favoriser de nouvelles installations et la diversification.

Soutenir la diversification agricole en faveur d'une alimentation locale

C'est au travers de la valorisation des produits qu'ils soient bruts ou transformés que l'agriculture retire les meilleurs revenus de son activité. Un des leviers pour assurer cette amélioration et stabilisation des conditions économiques de l'agriculteur réside dans la réduction des intermédiaires entre producteur et consommateur d'une part et dans la transformation maximum des produits agricoles d'autre part. En grande partie l'agriculture des Savoie a emprunté cette voie par des productions et produits de qualité, labellisés et identitaires et par une organisation locale de la transformation et de la commercialisation. C'est une situation qu'il convient de conforter en soutenant les initiatives de diversification et de transformation locale et de circuits courts. Si le territoire ne constitue qu'un bassin de consommation modeste, il est aux portes de grandes métropoles qui ouvrent des perspectives de débouchés très importants. Mais l'agriculture a besoin de se structurer pour exister dans ces grands bassins de consommation.

Si certains des agriculteurs peuvent trouver individuellement leur voie de développement, c'est souvent au travers de l'action collective qu'ils trouvent la plus grande efficacité. Les collectivités du territoire des Sources du lac et la CCSLA en particulier souhaitent apporter un soutien et contribuer à la valorisation des produits et savoir-faire agricoles locaux notamment au travers d'un Plan d'Alimentation territorial dont la pertinence du périmètre et le partenariat restent à définir. Les collectivités peuvent assurer un rôle moteur par la création de débouchés directs notamment dans la restauration collective qu'elles organisent. Par ailleurs les collectivités peuvent contribuer à assurer une maîtrise durable des sols agronomiquement les plus favorables aux productions nécessaires au développement des circuits courts.

Le rôle de l'agriculture dans la gestion environnementale du territoire

Le territoire est un véritable réservoir de biodiversité et d'espaces naturels ou semi-naturels reconnus. Il joue également un rôle majeur dans la ressource en eau pour l'alimentation du lac d'Annecy. L'agriculture occupe 15 % de ce territoire. Elle est essentiellement basée sur la filière lait. Elle est constituée d'espace de prairies et d'alpages et participe à l'entretien de l'espace et des paysages et au maintien d'une biodiversité liée aux milieux ouverts.

La préservation de l'agriculture passe par une reconnaissance de la place tenue par l'agriculture dans l'entretien de l'espace et des paysages, surtout important de l'attractivité touristique du



territoire. De la même façon l'évolution des pratiques culturelles plus respectueuses de l'environnement constitue un enjeu fort pour le territoire des Sources du lac d'Annecy dont la qualité environnementale et la richesse patrimoniale doivent être préservée. Comme son nom l'indique, le territoire de la communauté de communes constitue les sources du Lac d'Annecy. Elle assume avec le SILA une responsabilité forte dans la préservation de cette qualité de l'eau. L'agriculture est un partenaire important de la préservation de la qualité de l'eau par l'usage qu'elle fait du sol. Maintenir le pastoralisme, accompagner le développement de pratiques culturelles durables, associer l'agriculture dans la gestion même de l'espace naturel sont autant d'objectifs conjoints importants pour le maintien d'un espace ouvert, pour la préservation de la biodiversité et de la ressource en eau. L'action essentielle portée de la Communauté de communes portera sur la poursuite du Plan Pastoral.

Une agriculture répondant aux enjeux de transition énergétique

L'activité agricole du territoire essentiellement liée à la filière lait est confrontée à une problématique de gestion de ses lisiers et fumiers. La sensibilité environnementale des milieux limite la capacité d'épandage. La transformation énergétique par la méthanisation de ces matières couplée avec la nécessité pour les collectivités de trouver des alternatives à leur déchets fermentescibles trouver dans une réponse commune avec les déchets des collectivités permettrait d'apporter une double réponse : maîtriser les impacts des effluents agricoles sur l'environnement et en tirer une ressource énergétique locale.

Une exploitation équilibrée de la forêt

La forêt est un élément très prégnant du territoire des Sources du Lac d'Annecy (68 % de la surface du territoire). Elle est source de biodiversité en même temps que ressource économique tant pour les pratiques touristiques que pour la filière bois. Une gestion durable de cette forêt conciliant la diversité des usages est un enjeu pour le territoire. Si la première valorisation économique de la forêt attendue est celle de la transformation en bois d'œuvre, elle constitue un potentiel énergétique important. Le territoire, comme la société globalement, doit entrer dans une phase de transition énergétique et la ressource locale bois énergie peut significativement l'y aider.

Mais la première difficulté dans la valorisation de ce potentiel forestier réside dans la difficulté à mobiliser cette ressource. Du fait du contexte montagnard comme de la structure de la propriété foncière forestière très éclatée, l'exploitation de ce massif forestier est difficile. Rendre son accès plus facile et organiser des espaces de stockage sont les premières actions à mener. Les collectivités et la communauté de commune en particulier du fait de sa compétence PLUi ont un rôle à jouer dans la réflexion et une planification de l'espace favorable à l'exploitation forestière. Outre le PLUi posant les besoins d'accessibilité, de continuité de desserte entre l'espace agricole, l'espace bâti et l'espace forestier, de dessertes forestières elle-même et d'espaces de stockage, parmi la communauté de communes souhaite poursuivre son action en faveur de la forêt au travers des schéma de dessertes.

Une gestion des déchets toujours plus efficace

La communauté de communes est impliquée de longue date dans la collecte et la gestion des déchets. Elle assume le service. Pour autant la réglementation évolue régulièrement induisant une adaptation permanente de la gestion des déchets.

Le plan national de gestion des déchets de 2019 renforce encore les exigences pour

- **Réduire la quantité de déchets ménagers et assimilés produits par habitants**
- **Augmenter la quantité de déchets faisant l'objet d'une valorisation** sous forme de matière et de **réemploi et du recyclage des déchets municipaux**
- **Valoriser sous forme de matière, 70 % des déchets du secteur du bâtiment et des travaux publics**



- **Recycler les déchets d’emballages**
- **Réduire les quantités de déchets non dangereux non inertés admis en installation de stockage**
- **Généraliser le tri à la source des déchets organiques** avant 2024.
- Mettre en place **le tri 5 flux** (déchets de bois, papier, plastique, métal et verre) pour les déchets d’activité économique.

La communauté de communes doit s’inscrire dans cette évolution. Pour cela elle envisage de:

- réaliser un bilan d’audit et action sur la gestion actuelle des déchets
- d’engager une réflexion pour un programme d’adaptation du service à la réglementation et de prévention et de réduction de déchets
- d’engager une réflexion sur la place possible de l’économie circulaire et de l’économie sociale et solidaire dans le recyclage et la réutilisation des déchets au sein du territoire

▪ Entrer de plain-pied dans la transition énergétique et l’adaptation au changement climatique

La transition énergétique des collectivités

De par leurs équipements publics, les collectivités sont des consommateurs énergétiques importants. Elles ont une responsabilité particulière à assurer en matière de sobriété énergétique et de développement des énergies renouvelables. Elles portent une exigence d’exemplarité pour impulser une prise de conscience et une implication de tous, des habitants et des entreprises. Plus concrètement, les initiatives pourront porter sur l’éclairage public, la rénovation thermique des bâtiments publics pour limiter les besoins en chauffage, et surtout en climatisation puis le recours à des énergies alternatives pour la production d’énergies renouvelables.

L’adaptation au changement climatique

Si le territoire semble disposer d’une bonne capacité de résilience à l’égard du changement climatique, du fait d’une ressource en eau abondante, d’un cadre montagnard qui peut garantir des conditions de vie plus agréables dans un contexte de réchauffement, certaines de ses activités ou de ses espaces vont devoir trouver des voies d’adaptation pour perdurer ou pour rester compatibles avec la relative fragilité des milieux. Trois grands domaines sur le territoire des Sources du Lac d’Annecy sont directement concernés :

- la mutation, déjà amorcée, du modèle de la station de ski de la Sambuy au travers de diversification des pratiques de découvertes, de loisirs et sportives. Cette question est pleinement inscrite dans le projet Espace Valléen dans lequel la Communauté de communes, l’OT et la Station de la Sambuy sont parties prenantes.
- la régulation de la pression sur les milieux liés à l’eau qui seront de plus en plus des milieux et des pratiques recherchés avec le lac d’Annecy, les rivières, cascades et canyon et les lacs, autant de sites présents sur le territoire qui subissent d’ores et déjà des pressions importantes, pressions qui augmenteront dans les années à venir. Là aussi, il s’agit d’une thématique centrale du programme Espace Valléen porté par le Parc naturel régional du Massif des Bauges.
- la nature dans la ville par préservation et reconstitution d’espaces boisés et d’îlots de fraîcheur au cœur de la ville de Faverges-Seythenex.



- **Redonner une attractivité résidentielle pour tous, garante d'une mixité sociale et générationnelle**

Pour un habitat accessible à tous

Le constat posé dans la réflexion du projet de territoire a montré les contraintes fortes qui pesaient sur l'attractivité résidentielle et qui se traduisaient par une atonie de la croissance démographique, notamment sur la ville centre, du vieillissement de la population et de la difficulté à accueillir les jeunes.



Le PLH a souligné la difficulté pour le territoire d'offrir un parc résidentiel permettant d'accueillir des jeunes actifs ou une population de pouvoir d'achat plus modeste. La concurrence avec la vocation touristique induit un effet direct sur le prix des loyers. Dans ce prix, la consommation énergétique joue un rôle important. Limiter ou diminuer les charges de l'énergie contribue largement à l'accès au logement. Pour cela, le territoire et les collectivités souhaitent mettre en place :

- une évaluation de sa politique du logement (PLUi et PLH) pour en améliorer les résultats
- une politique de rénovation thermique des propriétaires privés au travers d'une OPAH
- des opérations de réhabilitation du logement communal
- un soutien à la création de logements accessibles et sociaux notamment en direction des jeunes, des saisonniers et des personnes âgées

Des équipements en phase avec les besoins de la population

Le diagnostic l'a montré, le niveau d'équipements du territoire est correct sans être complètement adapté à l'évolution des attentes de la population. Bien qu'en grande partie rurale, la population pourrait être qualifiée de ruraine, c'est-à-dire des habitants vivant dans un espace rural mais dont les attentes et la consommation pourraient être qualifiées d'urbaines. L'attractivité résidentielle passe par cette modernisation/adaptation des équipements permettant de nouvelles pratiques d'enseignement, de loisirs ou sportives d'une part et contribuant à conforter la vitalité associative d'autre part. La « numérisation » des écoles, l'amélioration des équipements sportifs et la rénovation des lieux de vie associatifs et culturels font partie des principales préoccupations.

Par ailleurs, par la loi, la communauté de communes est compétente pour l'aménagement, l'entretien et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage. La loi relative à l'égalité et à la citoyenneté du 27 janvier 2017 a étendu le champ de cette compétence en y intégrant également les terrains familiaux locatifs destinés à l'installation prolongée de résidences mobiles. Les intercommunalités sont désormais compétentes pour créer, entretenir et gérer les aires permanentes d'accueil, les aires de grand passage. La communauté de communes réalisera dans les mois qui viennent cette aire d'accueil.

Des services pour garantir une qualité de vie aux habitants

Si les équipements sont nécessaires, ils ne sont pas suffisants. Ils ne sont que le lieu d'accueil de services auxquels aspirent les habitants. Si le diagnostic a révélé que le niveau de services était globalement bon, il a également invité à une certaine vigilance quant à



la préservation de cette offre de services. D'ores et déjà, la commune de Faverges-Seythenex, soutenue par la Communauté de communes est intervenue pour le maintien d'une offre de santé de proximité avec la création d'un pôle médical. Les services à la famille, à la personne doivent aujourd'hui relever d'une nouvelle forme d'organisation plus intercommunale pour garantir leur pérennité et une meilleure couverture territoriale. Trois secteurs sont plus particulièrement ciblés :

- **les services du quotidien et tout au long de la vie** : la Communauté de communes envisage la création :

- d'un CIAS pour assurer une politique territoriale en faveur de l'enfance, de la jeunesse, de la famille et des personnes âgées,
- d'une Maison France Services, afin d'offrir aux habitants un lieu de proximité et de contact avec tous les principaux opérateurs de services
- la réflexion, dans un second temps, sur les besoins de la petite enfance notamment en termes de structures de garde de la petite enfance et les réponses possibles à l'échelle intercommunale.

- **la formation** : cette question n'est pas en soi une compétence des communes ou de l'intercommunalité mais elle a toute son importance en termes d'attractivité territoriale. C'est pour cette raison que la Communauté de communes souhaite, dans les années qui viennent, soutenir deux projets importants :

- l'accueil d'un lycée, Il s'agit là d'un point important de l'attractivité territoriale pour le territoire des Sources du lac d'Annecy. Compte tenu de la distance et du temps d'accès aux lycées des bassins annéciens ou Albertillois, l'absence de lycée est un véritable frein à l'accueil et au maintien des familles dans le territoire. Avec les trajectoires démographiques prévues dans le cadre du PLUi et le poids de la ville centre de Faverges-Seythenex comptant plus de 7600 habitants, l'implantation d'une lycée constitue une perspective souhaitable et réaliste.

- l'implantation d'un campus connecté permettant aux jeunes du territoire et d'ailleurs de poursuivre leurs études supérieures à proximité de chez eux.

- **la culture** : comme il a été évoqué dans le constat, la culture repose aujourd'hui sur l'initiative associative communale. L'offre culturelle a besoin de se structurer et de reposer sur un partenariat notamment financier plus intercommunal. Trois axes sur le plan culturel seront suivis

- la confortation de l'enseignement musical et artistique
- le soutien à une programmation et diffusion de manifestations culturelles,
- à terme, une politique intercommunale du livre et de la lecture.

Une commune-centre confortée et vertueuse pour une armature territoriale renforcée

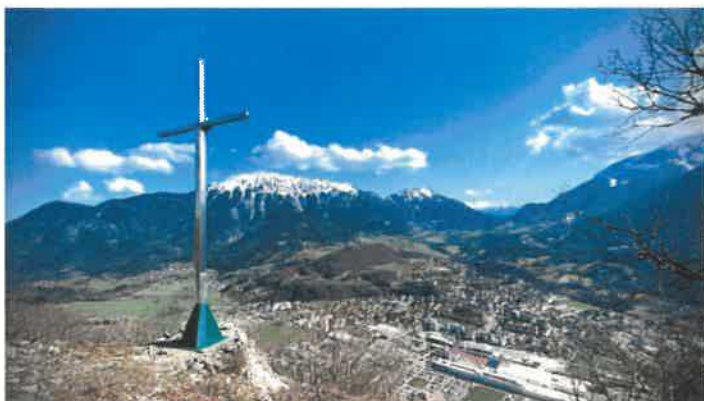
Le SCOT du Bassin Annécien affiche le besoin d'une organisation de son espace du sud du Lac autour de la polarité de Faverges-Seythenex, cette dernière étant définie comme polarité prioritaire de rang B. Le SCOT et le PLUi identifie également la commune de Doussard comme pôle mais de rang secondaire. Cet enjeu de structuration est au cœur du PADD du PLUi des Sources du Lac d'Annecy. Pour concourir à cette orientation le PLUi et la commune de Faverges-Seythenex se sont donné un certain nombre d'objectifs. Ceux-ci seront au cœur de la candidature « Petite Ville de Demain » qui permettra de donner à cette stratégie toute sa dimension opérationnelle. La politique Petite Ville de Demain ne se limite pas à apporter des



réponses aux seuls enjeux économiques. Il s'agit d'une politique globale de revitalisation intégrant les transitions territoriales, notamment en termes d'écologie

- **Amplifier son propre développement et sa diversification économique pour offrir des emplois aux jeunes actifs et maintenir des ressources locales**

Des espaces d'accueil et une offre immobilière d'entreprises de qualité



Le territoire des Sources du lac d'Annecy dispose d'un tissu économique important et vivant. Pour autant, la dynamique de création d'entreprises, l'accueil de nouvelles entreprises et le soutien aux entreprises déjà présentes sur le territoire doivent rester au cœur de préoccupation des collectivités. La première

responsabilité qui échoit à la collectivité en matière de développement économique est l'aménagement du foncier, un aménagement de qualité en termes de services présents, d'équipements, de gestion des mobilités et d'intégration environnementale. Des opportunités de reconditionnement d'immobilier d'activités pourront également se présenter.

Ex : Des espaces d'activités de qualité

Zones d'activités des « Pierrailles » CCSLA

Mobilité douce dans les zones d'activités CCSLA

Une politique de revitalisation commerciale du centre-ville de Faverges-Seythenex et du territoire

L'attractivité du territoire des Sources du lac d'Annecy passe également par une ville centre dynamique sur le plan commercial et de services. En appui de la commune de Faverges-Seythenex dans le cadre du programme Petites Villes de Demain (PVD), une politique pour le centre-ville de Faverges-Seythenex sera définie pour la rénovation du parc de logements, de locaux commerciaux et artisanaux, et plus globalement du tissu urbain, afin de créer un cadre de vie attractif propice au développement à long terme du territoire.

Dans le cadre de cette politique PVD et sur l'ensemble de son territoire, la Communauté de communes sera en mesure de porter des projets d'immobiliers commerciaux contribuant à la vitalité du centre-ville et centres villages pour préserver le maintien des derniers commerces de proximité, élément fort du cadre de vie attendu des habitants.

Une politique d'animation économique

Le dynamisme économique d'un territoire est souvent le fait de l'existence de ressources et d'un réseau d'acteurs porteurs de conditions favorables à l'entrepreneuriat. Le territoire, au travers de la Communauté de communes, souhaite conforter l'animation économique avec trois objectifs principaux :

- dynamiser la création d'entreprises en lien avec des partenaires départementaux tels que les Chambres Consulaires, les dispositifs financiers de la création et du développement d'entreprises,
- organiser une promotion et l'accueil des entreprises candidates à l'implantation sur les parcs d'activités du territoire



- animer une réflexion et définir une action en faveur de l'économie sociale et solidaire qui permette d'apporter des services répondant aux besoins des entreprises et des habitants du territoire.
- Développer les liens entre le Campus Connecté et les entreprises locales

Dans cet objectif de compétitivité économique territoriale, la ville centre qu'est Faverges-Seythenex a une responsabilité particulière à assumer : celle d'être un moteur pour son territoire. Cette responsabilité elle la partage avec l'intercommunalité devenue fortement compétente dans ce champ d'action. C'est tout l'intérêt de la construction du projet « Petite Ville de Demain » qui permettra de mieux faire converger les objectifs et actions de la commune et de l'intercommunalité au profit de l'ensemble du territoire.

■ Une bonne desserte du territoire pour lui préserver toute son attractivité et réduire les impacts environnementaux

Le territoire souhaite que soit apporté des réponses sur ces trois plans : liaisons avec les grands pôles urbains de proximité, accessibilité des services de centralité par tous les habitants et une meilleure maîtrise des flux touristiques. La communauté de communes a souhaité transférer sa compétence au Conseil Régional. Pour autant il lui reste à exprimer ses attentes en termes de réponses aux enjeux de mobilité pour son territoire et elle reste compétente sur un certain nombre de sujet tel que les infrastructures de déplacements doux ou le tourisme qui l'engage sur le plan de la mobilité.

L'organisation de la mobilité dans sa relation avec les grands bassins voisins

Conforter les liaisons et services en transport en commun avec les grands pôles urbains de proximité

Le territoire souhaite un renforcement de la desserte en transport en commun du territoire via

- en lien avec le SIBRA étudier une prolongation du projet Transport Collectif en Site Propre (projet LOLA) afin de créer une ligne de bus à haut niveau de service.
- une augmentation de la fréquence sur le réseau LIHSA et notamment la ligne 51

La communauté de communes souhaite également une harmonisation tarifaire de la ligne qui dessert le territoire tous les habitants du territoire n'étant pas sur un pied d'égalité.

Inciter à un usage plus collectif de la voiture

Le territoire souhaite encourager un usage plus collectif de la voiture avec le co-voiturage et l'autopartage avec une phase d'étude préalable à l'éventuelle mise en place du service. La zone de la gare à Doussard, futur pôle d'accueil touristique situé au carrefour des axes principaux desservant le territoire, pourra constituer un pôle multimodal privilégié.

La gestion des flux vers les pôles touristiques majeurs du territoire

Proposer une desserte en transport collectif des principaux sites touristiques

Le territoire poursuivre les services de mobilité qu'il a mis en place au travers des navettes hivernales et estivales pour desservir les principaux pôles de destination touristiques du territoire.



L'accessibilité aux services essentiels de centralité sur le pôle de Faverges-Seythenex pour les habitants

Proposer des solutions de transport à la demande

Une étude devra être lancée afin d'évaluer les difficultés et le besoin des habitants sans moyen de locomotion ou isolés d'accès aux services et commerces. Un service de transport à la demande pourra être organisé à l'issue de cette évaluation.

Favoriser les déplacements doux notamment pour faciliter l'accès aux services, aux commerces et à l'emploi

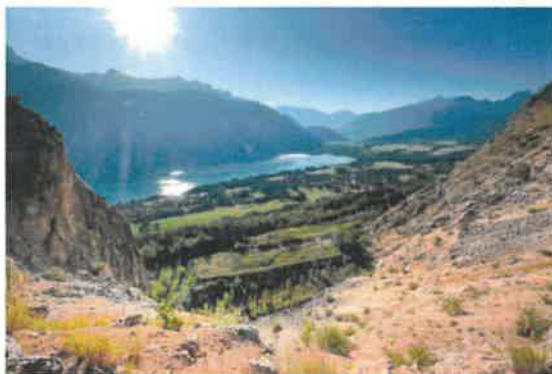
Le territoire souhaite voir se mettre en place un schéma des mobilités douces partant de l'axe principal « voie verte » et permettant de déterminer les potentialités de déploiement du réseau de mobilités douces et la programmation possible des investissements.

Vers une réduction des impacts environnementaux de la mobilité

Encourager la transition énergétique dans les déplacements

Le territoire souhaite encourager le développement des usages des énergies électrique et hydrogène pour les déplacements. Deux axes de travail seront engagés : une étude sera menée pour envisager l'évolution du parc véhicule intercommunal et communal utilisant une énergie non fossile et l'étude et la pose de bornes électrique dans un premier temps et/ou hydrogène dans un second temps.

- **Optimiser les retombées de l'activité touristique pour en faire un secteur d'activité à part entière qui profite à l'ensemble du territoire**



La stratégie aujourd'hui se veut de répondre à 4 enjeux stratégiques :

- Améliorer l'identité du territoire et la notoriété des activités sur les flux qui irriguent le territoire,
 - Conforter l'offre de découverte du territoire par les mobilités douces et l'itinérance
 - Améliorer l'accessibilité des sites touristiques phares pour limiter l'impact des flux de fréquentation
 - Conforter un tourisme 4 saisons générateur de retombées économiques
- Accompagner la diversification de l'offre d'hébergement touristique
 - Développer l'aménagement du territoire autour de l'excellence environnementale.

Une porte d'entrée du territoire attractive pour mieux informer touristiques

L'optimisation des retombées touristiques passe nécessairement par une information et la mise en relation directe de l'offre locale et de la clientèle. Cela passe par la création d'un lieu physique et numérique idéalement positionné tant physiquement que sur le web. Le territoire a besoin de ce pôle d'accueil fortement identitaire et fédérateur des acteurs touristiques.

La CCSLA a validé le projet d'aménagement de « la zone de la gare » comme vitrine et lieu incontournable pour diffuser les flux vers l'ensemble du territoire. Ce site doit être un lieu d'information, d'accueil, de



promotion et de services pour tous, population et touristes. Situé sur tous les axes de communication, routière, vélo-route, cet espace d'accueil doit être à la fois un point d'attraction en même temps qu'un point de départ sur les nombreuses destinations touristiques du territoire.

La découverte du territoire par la mobilité douce et l'itinérance

- Des promenades confort à destination de la famille et des publics moins sportifs

Le territoire dispose d'atout pour des pratiques pédestres et vélo à la journée en direction d'un public plus familial. Pour cela il sera nécessaire de concevoir et aménager des itinéraires accessibles au plus grand nombre permettant une découverte plus ludique et d'une façon générale plus attractive pour les enfants et la famille.

- L'itinérance : un positionnement évident pour le territoire des Sources du Lac d'Annecy

Porte d'entrée du massif des Bauges, espace intermédiaire entre le massif des Bauges et celui de la vallée de Thônes et les Aravis, espace de liaison avec le Val d'Arly et le bassin d'Albertville, maillon essentiel du tour du lac d'Annecy, le territoire de la CCSLA est par nature un territoire de passage. Cet atout s'inscrit pleinement dans la stratégie développée par le Parc naturel régional du Massif des Bauges au sein du programme Espace Valléen autour de l'itinérance. Si cette dernière a connu de longue date un engouement réel, l'enjeu aujourd'hui consiste à proposer une expérience renouvelée dans ses contenus de découvertes, dans ses pratiques et la fluidité de sa pratique, et enfin offre renouvelée en prise forte avec ce qui fait sens avec la compréhension de l'espace parcourue. La stratégie pour l'itinérance vise donc à associer à de nouvelles pratiques d'itinérances comme le bivouac à de nouvelles découvertes comme le ciel étoilé ou la découverte du massif dans son ensemble par le biais de sa géologie et de sa morphologie du massif des Bauges...

Par ailleurs elle se situe sur le parcours d'un produit phare du massif des Bauges: le tour des Bauges à vélo et le Géoparc du Massif des Bauges. A ce titre le développement d'une offre de services autour de la pratique du vélo pour proposer une véritable fluidité et sécurité pour ces pratiques sera un gage d'excellence et d'attractivité. Exemple : Station vélo au col de Tamié – VTAE fort Tamié, Enfin deux axes de développement de l'itinérance par la découverte du massif des Bauges sont envisagés : les stations de découverte du ciel étoilé et l'itinérance pédestre associée au bivouac / cabane.

- Les Sources du Lac d'Annecy : un territoire vélo

Le territoire de la CCSLA dispose d'ores et déjà d'une offre d'itinéraire de mobilité douce de qualité et balisée.

La CCSLA est compétente pour « les itinéraires de mobilité douce » qu'ils soient pédestres, VTT ou VTC. Elle met en œuvre une politique de création, de gestion et d'entretien des chemins de randonnée (pédestre, VTT, VTC) ainsi qu'une coordination avec les différents maîtres d'ouvrages et les territoires voisins.

La Communauté de communes s'est engagée dans une politique en faveur du vélo qui a été récompensée par deux labellisations :

- En 2016 « Base VTT » par la Fédération française de vélo (FFV) en partenariat avec les clubs locaux et l'OTI,
- En 2020 « Ville et territoire Vélo » par la FFV.



L'attractivité de cette offre passera également par l'association d'une diversité de services attendus comme les stations vélo ou l'hébergement qui garantiront une grande fluidité et sécurité que la pratique

Pour une accessibilité apaisée des sites touristiques phares du territoire



Territoire de destination touristique et d'excursionnistes, les Sources du lac d'Annecy connaissent une pression très forte du point de vue des déplacements sur tous les principaux axes de desserte des pôles et sites touristiques : station de la Sambuy, Abbaye, fort et Val de Tamié, canyon de Montmin et rives du lac d'Annecy. Des menaces pèsent du point de vue de l'attractivité des sites touristiques tant la saturation des axes de déplacement est importante à certain moment de



l'année en période estivale et hivernale. La mobilité touristique avec les réponses qui pourront être organisées sont un enjeu car elles auront trois bénéfices

- limiter l'impact environnemental sur les milieux (pollution, consommation foncière et infrastructures,...)
- limiter la saturation des axes vécus par les populations locales comme une altération de la qualité de vie locale
- améliorer l'expérience de découverte des sites et d'en préserver leur attractivité

Proposer des services de déplacement alternatifs à la voiture individuel ou favoriser l'usage de moyens alternatifs sont des objectifs à suivre :

- Organisation de navettes autant à destination des touristes que des habitants
- Création d'itinéraires cyclables ou pédestres de desserte des sites

La construction des réponses à cet enjeu de mobilité relève également d'une coopération active avec d'autres collectivités ou partenaires extérieurs au territoire. C'est notamment le cas pour le tour du lac d'Annecy pour l'organisation d'une offre de transport en commun routière ou lacustre.

Un tourisme 4 saisons générateur de retombées économiques

L'offre touristique du territoire de la Communauté de communes des Sources du Lac d'Annecy s'organise autour de quelques de sites majeurs actuels sur lesquels s'expriment la fréquentation touristique du territoire. Elle se concentre sur la station de la Sambuy, Faverge-Seythenex (ville et Grottes et Cascades de Seythenex), le Val de Tamié, le Lac d'Annecy, le lac de Marlens.

Les sites actuels doivent s'engager soit sur une nécessaire trajectoire de diversification pour construire un modèle économique moins climato dépendant, c'est le cas de la station de la Sambuy soit mieux gérer la pression de la fréquentation des sites liés à l'eau qui, avec le réchauffement climatique, vont connaître une attractivité renforcée.

La station de la Sambuy s'est engagée dans cette transition mais la réussite de ce changement de modèle demande encore des adaptations de l'offre touristique.

Le Lac d'Annecy concentre l'hébergement touristique et subit aujourd'hui une forte fréquentation. Ce secteur fait face à de forts enjeux de gestion de la fréquentation afin de préserver son environnement et conserver son attractivité. Les lacs et les rivières et les sites naturels de montagne subissent également une fréquentation de plus en plus forte, diffuse et non organisée, en période estivale chaude. Le territoire de la CCSLA dispose d'atouts indéniables pour jouer un positionnement 4 saisons. La volonté aujourd'hui est d'évoluer encore plus fortement vers ce **tourisme 4 saisons intégrant l'enjeu d'adaptation au changement climatique** et s'appuyant sur les richesses patrimoniales du territoire. Cette stratégie touristique de diversification et d'adaptation au changement climatique s'appuiera sur :

- *La participation à la réflexion collective animée par le Parc naturel régional du Massif des Bauges sur des modèles économiques plus résilients et une gouvernance renouvelée*



- une gouvernance en réseau au sein du massif des Bauges pour une réflexion collective sur l'évolution possibles des modèles économiques des stations ;
 - la mise en place d'une politique de valorisation au travers des labels certifiants la réalité de la prise en compte de cet enjeu
- la diversification quatre saisons de l'offre de loisirs des stations de la Sambuy et Val de Tamié**
- l'accompagnement les investissements de conversion en les priorisant sur les activités hors neige : ex : parcours filet à la Sambuy
- la construction d'une offre diversifiée et complémentaire de l'offre des stations permettant de toucher une clientèle de proximité hors saison et de cours séjour avec :**
- le développement des équipements ou la modernisation des sites existants permettant une diversification 4 saisons et proposant de nouvelles pratiques de découverte, notamment en direction du public jeune. Plusieurs axes sont à poursuivre :
 - les pratiques sportives pour lesquelles le territoire dispose d'une forte notoriété : le vol libre, le canyoning et le golf
 - des pratiques plus ludiques indoor permettant de s'affranchir des conditions météorologiques
 - Ex : Réalisation de locaux multiactivités 4 saisons à Saint Hugues de Chartreuse Giez
 - la mise en valeur du patrimoine bâti, des musées et des produits du terroir :
 - Giez (village et chapelle), Chevaline (chapelle), Chevaline (chalet d'alpage), les musées
- la confortation d'une offre autour de l'eau, ressource de plus en plus attractive mais fragile**

L'évolution du climat oriente de plus en plus les choix de destinations touristiques vers celles qui peuvent associer découvertes du patrimoine et pratiques sportives et de loisirs, intensité et repos, chaleur et fraîcheur. La présence de l'eau et son accès sont très attendus. Mais il s'agit là d'une ressource et de milieux particulièrement fragiles. L'aménagement de ces sites dédiés aux loisirs doit s'accompagner d'une gestion environnementale de ces milieux.

La stratégie retenue vise donc à focaliser la fréquentation autour de ces espaces aquatiques sur certains pôles ou espaces dont les pratiques de loisirs sont particulièrement organisées pour mieux protéger le reste du linéaire de rivière ou berges de lac.

Pôle lacustre de Doussard
 Réserve naturelle du Bout du lac
 Site des grottes et cascade.
 Base de loisirs de Val de Chaise
 Ponton handicapé Doussard
 Family parc au plan d'eau de Marlens

La diversification de l'offre d'hébergement touristique

L'hébergement touristique est le levier majeur de l'optimisation des retombées économiques. C'est par le séjour que le touriste consomme. L'excursionnisme à la journée est souvent perçu à juste titre comme générateur de nuisances plus que de retombées.

Le diagnostic posé a fait apparaître trois constats majeurs :

- une concentration trop forte de l'hébergement touristique et un manque de diversité de cet hébergement très orienté hôtellerie de plein air
- la raréfaction de l'offre hôtelière

Qu'il s'agisse d'une clientèle plus régionale et locale de court séjour, clientèle dont le développement manifeste pendant la crise sanitaire semble durable, ou d'une clientèle plus lointaine de plus long séjour, le territoire n'offre pas aujourd'hui une diversité suffisamment grande d'hébergements. L'hôtellerie de



plein air représente 83 % de l'hébergement touristique et toutes les autres catégories perdent de la capacité parfois de façon très importante. Hors catégorie des meublés le territoire a perdu de l'ordre de 1000 lits et certaines catégories d'hébergement comme les gîtes, les refuges et les centres de vacances se comptent maintenant par quelques dizaines de lits. C'est donc moins dans une perspective quantitative liée à l'hôtellerie de plein air que la réflexion doit s'engager mais plus vers de nouvelles formes telle que l'habitat insolite plus diffuses et intégrées au le territoire. Un second axe consistera à favoriser l'émergence de projets hôteliers.

La responsabilité première de la communauté de communes pour accueillir ce type de projets et d'investissements est d'organiser les conditions d'implantation au sein de son outil de planification qu'est le PLUi. Une réflexion doit être menée pour afficher et intégrer une ambition touristique notamment par la création de zone à vocation touristique.



CRTE CC SLA / ANNEXE 3 – PLAN D'ACTIONS => Actions, mesures ou projets matures et engageables

Année : 2021-2022

Table with columns: # Action ou projet, Maturité ou Rattachement, Thème, Orientation stratégique, Nom de l'action, Maître d'ouvrage de l'action, Descriptif de l'action / du projet / de la mesure, Partenaires de l'action, Calendrier prévisionnel de l'action, Coût prévisionnel (en euros hors taxe), Coût prévisionnel (toutes dépenses confondues), Financements obtenus, Financements demandés - en attente de réponse, Demandes de financements envisagées, Indicateur(s) d'avancement, Indicateur(s) d'effet, Avis des services de l'État, Commentaires.

# Action ou Projet	Maturité ou Rattachement	Thème	Orientation stratégique	Nom du projet	Maître d'ouvrage du projet	Descriptif du projet	Partenaires du projet	Calendrier prévisionnel	Coût prévisionnel (en euros hors taxe)	Coût prévisionnel (toutes dépenses confondues)	Financements obtenus	Financements demandés - en attente de réponse	Demandes de financements envisagés	Indicateur(s) d'avancement	Indicateur(s) d'effet	AVIS DDI / SCES ETAT	Commentaires	
1	CRTE	Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles impact social	Optimiser les retombées de l'activité touristique pour en faire un secteur d'activité à part entière	Création de panneaux et livret explicatif du patrimoine du village	Giez			2023								CD74		
2	CRTE	Impact social	Redonner une attractivité résidentielle pour tous garantis d'une mixité sociale et générationnelle	Création d'un terrain de sport multi-activités	Giez			2023								AN5		
3	CRTE	Impact social	Optimiser les retombées de l'activité touristique pour en faire un secteur d'activité à part entière	Restauration de la toiture et des ouvertures de la chapelle de saint Gingolph	Giez			2023										
4	CRTE	Lutte contre le CC	Assumer la préservation d'un espace et de ressources naturelles d'exception	Infouissement des réseaux secs et infection du réseau d'eau potable du chemin des Noyers	Giez			2023										
5	CRTE		Entrer de plain-pied dans la transition énergétique et l'adaptation au changement climatique	Réalisation étude pour économie d'énergie sur la salle communale	Giez			2024								SH		
6	CRTE		Redonner une attractivité résidentielle pour tous garantis d'une mixité sociale et générationnelle	Aménagement des combles du bâtiment Robert Tarrar et isolation et création de salles associatives	Giez			2024								SH		
7	CRTE	Lutte contre le CC	Entrer de plain-pied dans la transition énergétique et l'adaptation au changement climatique	Remplacement du système d'éclairage par des LEDs	Giez			2024										
8	CRTE	Impact social	Optimiser les retombées de l'activité touristique pour en faire un secteur d'activité à part entière	Restauration intérieure de la chapelle Saint Gingolph	Giez			2024								UDAP		
9	CRTE	Lutte contre le CC	Entrer de plain-pied dans la transition énergétique et l'adaptation au changement climatique	Isolation des combles de l'école et réalisation d'une étude pour l'installation d'une pompe à chaleur	Giez			2024								SH		
10	CRTE	Lutte contre le CC	Entrer de plain-pied dans la transition énergétique et l'adaptation au changement climatique	Mise en sécurité et amélioration du système de chauffage de l'église	Giez			2025								SH		
11	CRTE	Lutte contre le CC	Entrer de plain-pied dans la transition énergétique et l'adaptation au changement climatique	Changement du système de chauffage du bâtiment presbytère	Giez			2025								SH		
12	CRTE	Lutte contre le CC	Assumer la responsabilité particulière de la préservation d'un espace et de ressources naturelles remarquables	Infouissement des réseaux secs et infection du réseau d'eau potable du chemin des sces	Giez			2025								SH		
13	CRTE	Lutte contre le CC	Entrer de plain-pied dans la transition énergétique et l'adaptation au changement climatique	Changement du système de chauffage du bâtiment de la mairie	Giez			2026								SH		
14	CRTE	Impact social	Optimiser les retombées de l'activité touristique pour en faire un secteur d'activité à part entière	Création d'un itinéraire bis pour les troupeaux, les balades équestres, les randonneurs	Cheveline	Création d'un itinéraire « bis » pour les troupeaux, les balades équestres, les randonneurs. Objectifs : désenclaver certains terrains d'accès difficile, éviter le transit des gros troupeaux sur la route départementale du village		2024-2025	150 000,00 €							SLA	Estimation	
15	CRTE	Lutte contre le changement climatique et transition énergétique	Entrer de plain-pied dans la transition énergétique et l'adaptation au changement climatique	Remplacement de l'éclairage public	Cheveline	Remplacement de l'éclairage public par des ampoules basses consommation sur l'ensemble de la commune		2024-2025										
16	CRTE	Lutte contre l'artificialisation	Assumer la responsabilité particulière de la préservation d'un espace et de ressources naturelles remarquables	Finir l'enfouissement du réseau électrique sur la commune de Val de Chaise	Val de Chaise	Volonté politique du nouveau conseil municipal de finir cet enfouissement commencé il y a déjà plusieurs mandats		2023	200 000,00 €							SH		
17	CRTE	Impact social	Assumer la responsabilité particulière de la préservation d'un espace et de ressources naturelles remarquables	Réfection des alpages	Val de Chaise	Mission essentielle pour la qualité du travail de nos alpagistes		2024	60 000,00 €							SLA		
18	CRTE	Lutte contre le CC	Assumer la préservation d'un espace et de ressources naturelles d'exception	Réfection de la toiture de l'école primaire	Doussard	L'école de Doussard souffre de déficit thermique aussi bien en hiver qu'en période chaude. Une étude a été diligentée en 2018 avec le concours du STANE pour évaluer les travaux à entreprendre pour améliorer la performance énergétique et thermique du bâtiment. Les élus souhaitent pouvoir mettre en œuvre les préconisations de cette étude d'ici à 3 ans.	STANE	2024/2026	236300			DETR Conseil départemental	Réalisation des travaux	Amélioration des conditions d'accueil des élèves en hiver comme en été	SH	Estimation du cabinet BELEM		
19	CRTE	Adaptation au changement climatique	Assumer la préservation d'un espace et de ressources naturelles d'exception	Réalisation d'un réservoir d'eau potable	Doussard	Bien que le territoire dispose de ressources suffisantes en eau potable, sa capacité de stockage en eau potable est restreinte moins de trois heures en cas de rupture du réseau. Cette difficulté est d'autant plus problématique en période estivale quand la population touristique est présente. Cette opération est identifiée comme prioritaire dans le schéma de desserte en eau potable pour le territoire des sources du lac d'Anecy.	Agence de l'eau - Déléguataire du service public de l'eau potable VEOLIA - CCSLA	2023/2024	968000							SH		
20	CRTE	Adaptation au changement climatique	Redonner une attractivité résidentielle pour tous garantis d'une mixité sociale et générationnelle	Mise aux normes des locaux accessoires du terrain de sport intercommunal	Doussard	La CCSLA est porteuse d'un projet de réhabilitation du terrain de sport synthétique au sein du complexe sportif de Doussard. L'intérêt de ce projet pour le monde associatif sportif est partagé. Toutefois la réfection de la surface de jeu ne suffit pas à doter le territoire d'un équipement accessible et répondant aux normes ERP. La Commune de Doussard doit donc engager en parallèle du chantier de réhabilitation du terrain de sport, un réaménagement de ses équipements accessoires et notamment les vestiaires et les sanitaires. Cette opération permettrait aussi de répondre au besoin d'entretien et d'entretien sur l'aire de camping car qui jouxte le complexe sportif en améliorant les conditions d'accueil des touristes.	CCSLA	2023/2024	37166,56				Conseil Départemental	L'ajout des équipements aux normes d'accessibilité	Amélioration des conditions d'accueil des usagers du complexe sportif et des touristes		Estimation sur la base de deux opérations similaires conduites sur le territoire en 2021.	
21	CRTE		Redonner une attractivité résidentielle pour tous garantis d'une mixité sociale et générationnelle	Remise en état et valorisation du Pont de Verthier (pont romain, classé monument historique)	Doussard	Le pont de Verthier est un trait d'union d'un hameau de Doussard. Ce monument classé présente des faiblesses structurelles qui ont conduit à sa fermeture à la circulation. Aujourd'hui c'est la structure même du pont qui présente des avaries. En partenariat avec l'ABF et la DRAC, la Commune souhaite engager une étude pour la réparation et la valorisation de cet élément du patrimoine local	DRAC Architectes des bâtiments de France Conseil Départemental et conseil régional	2022/2026	597915				DRAC Conseil départemental volet patrimoine et conseil régional	Ajout de l'étude de réparation et réalisation des travaux	Valoriser le patrimoine remarquable que hameau de Verthier.	UDAP	Estimation réalisée en 2010 actualisée sur indice TPO1.	
22	CRTE		Entrer de plain-pied dans la transition énergétique et l'adaptation au changement climatique	Création de voies douces pour les entrées du chef lieu: Route du pont Monnet, route de la gare et route de Lathuile (secteur du Longaret)	Doussard	Dans le contexte de changement climatique et au regard des problématiques de mobilité qui impactent le territoire, la commune souhaite soutenir le développement de voies douces qui viendront desservir la Commune en lien avec la voie verte Anecy - Fiverges. Les projets principaux porteront sur les routes desservant le centre-bourg: Route de la Gare, route du Pont Monnet et route de Lathuile, en lien avec la constructibilité du secteur du Longaret. Plusieurs autres projets ont été réalisés sur ces trois secteurs et permettant désormais d'envisager à moyen terme leur mise en œuvre avec la création de voie douce cyclable et pédonnière qui desservent les principaux équipements de proximité: école, poste, mairie, salle polyvalente, commerces...	Conseil Départemental et Conseil Régional	2022/2024	411262,5				Conseil Départemental et conseil régional	Validation des AVP en lien avec le service des routes départementales. Lancement des travaux.	Favoriser les déplacements doux dans le centre bourg.	STEM/CD Projet partiellement connu Avis défavorable à la DETR 2021	AVP Route du pont Monnet 191202,50€ et AVP route de la gare 20 000€. AVP des longaret en attente réalisation OAP des longarets.	
23	CRTE	Lutte contre les pollutions	Redonner une attractivité résidentielle pour tous garantis d'une mixité sociale et générationnelle	Requalification de la place du pré de foire.	Doussard	La place du pré de Foire à Doussard est un secteur central de développement du bourg qui dessert à la fois l'école publique, et la caserne des pompiers. Elle est située dans le cœur du village offrant à la fois un espace de stationnement de proximité mais elle représente aussi un enjeu urbain fort. En effet, elle jouxte plusieurs OAP qui recevront des logements collectifs et notamment sociaux et elle occupe un espace stratégique pour le développement de voie douce de développement dans le centre bourg et entre les équipements publics. Pour pouvoir accompagner du logement sous l'impulsion de la convention de mixité sociale et les OAP inscrites au PLU, la Commune doit se doter d'une stratégie urbaine forte pour ce secteur au travers d'une étude qui devra conduire à moyen terme à une requalification de l'espace du pré de foire.	Conseil Départemental, SDIS et Conseil Régional	2022 - 2026	Phase 1 étude: 25 000€								SH	Démolition et démantèlement du bâtiment 136 402,80€
24	CRTE		Assumer la préservation d'un espace et de ressources naturelles d'exception	Création d'une réserve forestière VERTHIER PRM	Doussard	Ce projet repose sur un double enjeu de bonne gestion de l'espace forestier communal et la prévention des risques majeurs liés aux éboulements de la montagne de Verthier sur le haut du hameau. Il est issu d'un diagnostic réalisé par l'ONF dans le cadre d'une mission spécifique de prévention des risques majeurs. Il s'agit de créer une réserve forestière pour l'entretien des bois surplombant le hameau de Verthier afin de créer une barrière naturelle contre les éboulements de la montagne.	ONF Etat - prévention risques majeurs	2022/2026	156000				FD - région AURA et FEDER	Remise d'un AVP recensement des propriétaires forestiers Lancement des travaux	Préserver les hameaux de Verthier et Gibre des risques majeurs éboulements.	SH	Estimation ONF lors de l'étude de 2019.	
25	CRTE		Redonner une attractivité résidentielle pour tous garantis d'une mixité sociale et générationnelle	Création d'un espace petite enfance	Doussard	La crèche de Doussard a été créée en 1972, premier service de petite enfance du bassin anecien. Aujourd'hui les locaux sont vétustes et moins adaptés aux nouvelles modalités d'accueil de la petite enfance. Par ailleurs, l'évolution des modes d'organisation familiaux et le développement des demandes de garde sur la Commune et les communes voisines, conduisent à une réflexion sur un projet petite enfance à Doussard en lien avec la prise de compétence de la CCSLA au 01/01/2022.	CCSLA - PMI Haute-Savoie - Partenaires privés porteurs de projets dans le cadre du Contrat de mixité sociale	2022 - 2024	500000				DETR Conseil départemental CAF convention globale de territoire.	Etude - AVP - Réalisation	Accroître l'offre de moyens de garde collectifs sur le territoire et améliorer les conditions d'accueil		Projet à mettre en lien avec la production de logements sociaux, portage possible par un bailleur social. En cours de négociation sur certaines OAP	
26	CRTE		Redonner une attractivité résidentielle pour tous garantis d'une mixité sociale et générationnelle	Maison intergénérationnelle et /ou maison médicale	Doussard	La réalité du logement des seniors sur notre territoire est un enjeu de plus en plus prégnant du fait de l'augmentation du prix du foncier mais aussi de l'absence d'offre disponible en proximité. Le projet d'une résidence permettant aux seniors de conserver leur autonomie tout en bénéficiant d'un accompagnement au quotidien adapté est une réalité. La Commune souhaite soutenir les porteurs de projets qui souhaiteraient développer un tel projet sur le territoire.	Bailleurs sociaux - EPF	2022-2028	250000					Mise en place d'un partenariat public privé pour le développement du projet	Offrir du logement adapté aux seniors sur le territoire.		Projet à mettre en lien avec la production de logements sociaux, portage possible par un bailleur social. En cours de négociation sur certaines OAP	
27	CRTE		Amplifier le développement et la diversification économique pour offrir des emplois aux jeunes actifs et maintenir les ressources locales	Soutien au développement du logement saisonnier	Doussard	Les problématiques de logement de travailleurs saisonniers sur notre territoire touristique est un véritable enjeu d'attractivité mais aussi de préservation environnementale. En effet, faute de logement dédié aux saisonniers, les employeurs peinent à recruter et retenir ceux qui viennent sur le territoire pendant toute la saison sans respect des règles d'hygiène et d'environnement. Cette réflexion est partagée avec le territoire voisin du Grand Anecy. Un groupe de travail a donc été mis en place auquel participe la Commune de Doussard pour envisager la mise en place de soutien au développement du logement saisonnier: mise à disposition de lieux d'accueil, soutien aux loueurs de biens pour favoriser le logement des travailleurs saisonniers, les pistes sont nombreuses mais l'atteinte de cet objectif passe par un engagement des acteurs publics.	CCSLA - Grand Anecy - EPF	2022/2026	100000				Conseil régional et conseil départemental	Définition de stratégies d'accueil des travailleurs saisonniers. Mise en place de dispositifs favorisant leur accueil	Favoriser le logement décent des travailleurs saisonniers et maintenir l'attractivité économique de notre territoire.	SH	Projet en cours de travail	
28	CRTE	Impact social	Développement local	Mise en place d'un PAT	CCSLA	Il s'agit de relocaliser et de pérenniser la production maraîchère locale.	CA, ADDEAR, SICA du Ladoin...	2023-2026								SH	CRTE	

# Action ou Projet	Maturité ou Rattachement	Thème	Orientation stratégique	Nom du projet	Maître d'ouvrage du projet	Descriptif du projet	Partenaires du projet	Calendrier prévisionnel	Coût prévisionnel (en euros hors taxe)	Ce coût prévisionnel (toutes dépenses confondues)	Financements obtenus	Financements demandés - en attente de réponse	Demandes de financements envisagées	Indicateur(s) d'avancement	Indicateur(s) d'effet	AVIS DDI / SCES ETAT	Commentaires	
27	CRTE	Impact sociétal	Redonner une attractivité	Installer la Maison France Services et le CIAS en relation avec le réaménagement de la Mairie	CCSLA	Le CIAS sera installé début 2022 dans les locaux de la CCSLA. A terme, il sera associé à la Maison France Services et ces services seront installés au sein de la future mairie réaménagée.		2022-2024								SH	PVD	
28	CRTE	Conforter l'activité des commerces de proximité	Redonner une attractivité	Revitaliser l'activité commerciale du centre ville - impulser la dynamique par une opération exemplaire dans le centre ancien - Etude d'opportunité, Moe et travaux	CCSLA	L'objectif est de diversifier l'offre commerciale sur le territoire communal, via la promotion d'opérations exemplaires de réhabilitation de bâti ancien (grande qualité architecturale et environnementale).	une Foncière	2023-2026								SAR	PVD	
29	CRTE	Impact sociétal	Redonner une attractivité	Conforter l'activité des commerces de proximité	CCSLA	Si le commerce ne peut pas à lui seul redynamiser le centre-ville, il est néanmoins un acteur essentiel dans l'attractivité et l'animation de celui-ci. La Communauté de communes peut mettre en place une aide destinée à soutenir financièrement les entreprises du commerce de proximité et de l'artisanat pour installer ou développer leur point de vente. Cette aide sous forme de subvention d'investissement cherche à apporter une aide financière déterminante dans les projets, privilégier des projets pérennes, privilégier les linéaires commerciaux identifiés comme à préserver prioritairement. Ce régime d'aide est porté conjointement par la Région Auvergne Rhône-Alpes et la CCSLA dans le cadre la démarche de soutien aux TPE-PME artisanales, commerciales et de services mise en place par la Région Auvergne-Rhône-Alpes. L'aide locale vient en cofinancement de l'aide régionale dont le taux est de 20 % des dépenses éligibles.	CCI-REQUION	2022								SAR	CRTE	
30	CRTE	Lutte contre le changement climatique et les pollutions Impact sociétal	Entrer de plein pied dans la transition énergétique... Redonner une attractivité résidentielle pour tous...	Rénover le foyer rural - Moe et travaux	Faverge-Seythenex	Le bâtiment est en mauvais état et nécessite une grosse rénovation thermique avec fibro-ciment (amiante) en toiture. Volonté de conserver une grande salle sur Seythenex (manifestations locales, mariages, activités associatives, usage scolaire...) Extension possible sur les anciens ateliers. Rénovation ou reconstruction ? Création d'un sas d'accueil (énergie, espace d'attente.)		2023-2026								SH	UNIQUEMENT CRTE	
31	CRTE	Lutte contre le changement climatique	Entrer de plein pied dans la transition énergétique...	Développer le photovoltaïque sur les toitures communales - Moe et travaux	Faverge-Seythenex	Intégrer la mise en place de panneau solaire dans toute les nouvelles construction communales et faire des études d'opportunité sur les bâtiments existant - Partenaires à définir selon la taille du projet	Mairie du Lac - Volffase - SYANE	2023-2026								SH	UNIQUEMENT CRTE	
32	CRTE	Lutte contre le changement climatique	Entrer de plein pied dans la transition énergétique...	Continuer d'optimiser la consommation électrique de l'éclairage public - schéma lumière, Moe et travaux	Faverge-Seythenex	Programme de passage en LED des lampes à forte consommation, Etude de Schéma Lumière avec le Syane	SYANE	2023-2026										UNIQUEMENT CRTE
33	CRTE	Lutte contre le changement climatique	Entrer de plein pied dans la transition énergétique...	Continuer l'extension du réseau de chaleur de la Ville - Moe et travaux	Faverge-Seythenex	Extension potentiel après le bâtiment administratif - Branchement bâtiment dans le secteur Annonciation à programmer avec le régulateur Dakia	DALIA	2023-2026								STEM	UNIQUEMENT CRTE	
34	PVD	Impact sociétal Lutte contre le changement climatique	Entrer de plein pied dans la transition énergétique... Redonner une attractivité résidentielle pour tous...	Opérations matures cf annexe 3 - Moe et travaux	Faverge-Seythenex	cf annexe 3	Foncière ? EFF ?	fin 2022-2026								SAR	PVD	
35	PVD	Impact sociétal Lutte contre le changement climatique	Entrer de plein pied dans la transition énergétique... Redonner une attractivité résidentielle pour tous...	Réhabiliter la salle Nicolas Blanc - Etude d'opportunité, Moe et travaux	Faverge-Seythenex	Cette salle dite "Nicolas Blanc" de 1000m ² est actuellement une salle de gym et de danse. Elle se libérera en fin de mandat quand le nouveau complexe sportif sera réalisé. Il conviendra de faire une étude d'opportunité pour déterminer sa nouvelle destination. Elle nécessite une grosse rénovation thermique.		2023-2026									PVD	
36	PVD	Impact sociétal	Redonner une attractivité résidentielle pour tous...	Aggrandir la maison funéraire - Etude d'opportunité, Moe et travaux	Faverge-Seythenex	Bassin d'une salle pour cérémonie des sépultures laïques. Projet porté par les pompes funèbres de Faverge sur un terrain municipal.		2023-2026									PVD	
37	PVD	Impact sociétal	Redonner une attractivité résidentielle pour tous...	Construire un centre de santé / installer une maison médicale de garde - Etude d'opportunité, Moe et travaux	Faverge-Seythenex	Créer un service de garde le soir et les week-end dans des locaux municipaux à acquérir dans une maison de santé privée. Organiser le service municipal de la garde devant l'absence d'organisation des médecins du territoire pour assurer ces gardes. Actuellement les habitants de la CCSLA engagent les urgences d'Anney et Albertville pour des "bobos" les soirs et week-end.		2023-2026									PVD	
38	PVD	Impact sociétal Lutte contre le changement climatique	Entrer de plein pied dans la transition énergétique... Redonner une attractivité résidentielle pour tous...	Aménagement du boulo-drome - Etude d'opportunité, Moe et travaux	Faverge-Seythenex	Créer un espace de convivialité plutôt de belle saison, nombreux terrains de boule, Bât de falheur et proximité de la Olairé. Possibilité de halte vélo. L'espace est classé PPRN et ne peut recevoir de nouveaux bâtiments ou agrandissement. Espace construit insuffisant pour recevoir un projet privé mais pourrait correspondre à une revitalisation associative. Espace fréquenté par les Favergiens. Besoin de sanitaires.	HLA	2023-2026									PVD	
39	PVD	Impact sociétal Lutte contre le changement climatique	Entrer de plein pied dans la transition énergétique... Redonner une attractivité résidentielle pour tous...	Requalification des entrées de ville - Etude d'opportunité, Moe et travaux	Faverge-Seythenex	A part l'entrée côté Tamé qui est restée naturelle, l'entrée par Anney est très impactée par les espaces de zones d'activités commerciales, celle côté Albertville par des équipements publics (Gendarmerie, pompiers, équipements sportifs et celle de Saint Léonard traverse une zone d'activités.		2023-2026								SAR	PVD	
40	PVD	Impact sociétal Lutte contre le changement climatique	Entrer de plein pied dans la transition énergétique... Redonner une attractivité résidentielle pour tous...	Valorisation d'un parcours patrimonial du territoire - Etude d'opportunité, Moe et travaux	Faverge-Seythenex		DRAC	2023-2026									PVD	
41	PVD	Impact sociétal	Redonner une attractivité	Production d'un guide d'accompagnement des opérateurs pour la rénovation du bâti ancien du centre-ville de Faverge	CCSLA	L'objectif est de pouvoir élaborer un guide regroupant des recommandations environnementales, patrimoniales et architecturales pour la rénovation du bâti ancien, à fournir aux opérateurs lorsqu'ils envisagent un projet sur le centre ancien, en sus des règles du PLU.		2022-2024								SH	PVD	



Indicateurs de suivi état des lieux écologiques

DÉCEMBRE 2021

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION
ÉCOLOGIQUE DE LA COMMUNAUTÉ DE
COMMUNES SOURCES DU LAC D'ANNECY

Évaluation des 13 indicateurs de suivi pour l'état des lieux écologique du Contrat de relance et de transition écologique de la Communauté de communes Sources du Lac d'Annecy

Afin de disposer d'une base de données homogènes sur l'ensemble des territoires et de leur permettre de se situer par rapport aux objectifs nationaux, l'Etat a proposé la mise en place d'un socle de 13 indicateurs de suivi dans le cadre des contrats de relance et de transition écologique.

Ce socle est structuré pour interroger chacun des six objectifs environnementaux ou critères du « budget vert » de l'Etat¹ :

- Lutte contre le changement climatique ;
- Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ;
- Gestion de la ressource en eau ;
- Economie circulaire, déchets et prévention des risques technologiques ;
- Lutte contre les pollutions ;
- Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et forestiers.

Ces indicateurs ne permettent pas de dresser un état des lieux écologique complet du territoire, ils donnent seulement quelques points de repères et éclairages thématiques sur les principaux enjeux et défis de transition écologique des territoires, notamment au regard des objectifs réglementaires.

Derrière chaque indicateur, il y a une méthode et donc des hypothèses, des choix effectués sur la donnée qui vont influencer sur le résultat. Certains d'entre eux, sont nouveaux (comme l'indice de fragmentation des milieux naturels, la part de population située dans une zone à risque) et nous n'avons que peu de recul dessus.

A noter, avec seulement deux points de mesure pour chaque indicateur, il faut prendre avec précaution l'évolution entre ces deux points, car elle peut ne pas être significative. D'ailleurs dans certains cas, il faut respecter un pas de temps minimal pour comparer (notamment sur la mobilité).

Pour certains indicateurs, nous avons également ajouté à titre informatif les valeurs calculées pour des territoires proches de celui de la Communauté de communes Sources du Lac d'Annecy : ceux de la Communauté de communes du Pays de Cruseilles et ceux de la Communauté de communes des Quatre Rivières. Ces deux intercommunalités sont proches à plusieurs titres : elles sont également situées en Haute-Savoie et présentent des ordres de grandeur similaires en termes de superficie, nombre d'habitants et d'emplois.

¹ « Il s'agit d'une nouvelle classification des dépenses budgétaires et fiscales selon leur impact sur l'environnement et d'une identification des ressources publiques à caractère environnemental. Celle-ci permet d'évaluer la compatibilité du budget aux engagements de la France comme l'accord de Paris. » Il a été mis en place pour la première fois par l'Etat français en 2021. – Source : Site du ministère de l'Économie, des finances et de la relance – décembre 2021



Indicateur socle n°1 : Emissions de gaz à effet de serre annuelles

Objectif opérationnel national fixé par les documents de référence : Stratégie nationale bas carbone (SNBC) :

- Valeur cible à 1.1 teqCO₂/hab d'ici 2050 ;
- - 40% émissions GES globales en 2030/ -75% en 2050 par rapport à 1990 ;
- - 35% émissions GES du secteur industriel en 2030 / -80% en 2050 par rapport à 1990 ;
- - 50% émissions GES du secteur agricole en 2050 par rapport à 2015 ;
- 0 GES liées à la production d'énergie en 2050 ;
- 0 GES liées au secteur du bâtiment en 2050 (100 % de bâtiments neutres)

	Constaté 2013	Constaté 2018	Objectif 2026
Emission de GES annuelles du territoire (TeqCO ₂ /an)	53	47.3	
Emission de GES annuelles par habitant (TeqCO ₂ /an/hab)	3.5	3.1	

Source : ORCAE, maj 28/09/2021 / Population : 15 166 en 2018 ; 15 048 en 2013 - Source INSEE

Indicateur socle n°2 : Consommation énergétique finale annuelle

Objectif opérationnel national fixé par les documents de référence : Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) :

- Baisse de la consommation énergétique finale de 16,5 % en 2028 par rapport à 2012 (soit 15,4 % par rapport à 2018) ;
- Baisse de 20 % de la consommation primaire d'énergies fossiles en 2023 et de 35 % en 2028 par rapport à 2012

	Constaté 2013	Constaté 2018	Objectif 2026
Consommation énergétique finale annuelle du territoire (GWh/an)	300	284	
Consommation énergétique finale annuelle par habitant (MWh/an/hab)	19.9	18.7	

Source : ORCAE, maj 28/09/2021 / Population : 15 166 en 2018 ; 15 048 en 2013 - Source INSEE

Indicateur socle n°3 : Production annuelle d'énergie renouvelable

Objectif opérationnel national fixé par les documents de référence : Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) :

- Production de biogaz à hauteur de 24 à 32 TWh en 2028 (4 à 6 fois la production de 2017) ;
- Production de chaleur renouvelable : 196 TWh en 2023 ; 218 à 247 TWh en 2028 ;



- Capacités de production d'électricité renouvelables installées : 73,5 GW en 2023, soit + 50% par rapport à 2017 ; 101 à 113 GW en 2028, soit x2 par rapport à 2017.

	Constaté 2016	Constaté 2019	Objectif 2026
Production annuelle d'EnR du territoire hors hydroélectrique (MWh/an)	35 800	36 100	
Production annuelle d'EnR du territoire hydroélectrique (MWh/an)	0	0	

Source : ORCAE

Indicateur socle n°4 : Part de la surface agricole utile en agriculture biologique

Objectif opérationnel national fixé par les documents de référence : Stratégie « De la Ferme à la Fourchette (F2F) UE, Plan ambition bio – Loi Egalim :

- 15 % des SAU (Surface Agricole Utile) affectées à l'agriculture biologique au 31/12/2022 ;
- 30 % des SAU affectées à l'agriculture biologique en 2030.

	Constaté 2015	Constaté 2017*	Objectif 2026
SAU totale du territoire (ha)	2 537 ha	2 516 ha	
SAU certifiée AB ou en conversion (ha)	43 ha	54 ha	
Part de la SAU du territoire en bio (%)	1.7 %	2.1 %	

Source fiche territoriale DRAAF

La SAU correspond à la SAU hors vigne (Surfaces des principales cultures déclarées à la PAC sur le territoire).

Ces surfaces ne sont pas exhaustives (certaines exploitations non déclarantes, d'autres ne déclarant pas la totalité de leurs surfaces), notamment pour le maraîchage et certaines cultures fruitières.

*Des données plus récentes issues du Recensement Général Agricole (RGA) 2020 seront prochainement disponibles (des premiers résultats annoncés pour décembre 2021 - résultats complets au fil de 2022). Ils ne l'étaient pas au moment de la production de ce document.

Indicateur socle n°5 : Part modale des modes actifs et transports en commun dans les déplacements domicile-travail

Objectif opérationnel national fixé par les documents de référence :

- SNBC : 0 émission liée à la mobilité en 2050 ;
- Loi d'orientation des mobilités (LOM) :
 - Réduire de 37.5% les émissions de CO₂ liées à la mobilité en 2030 ;
 - Interdiction de la vente de voitures utilisant des énergies fossiles carbonées d'ici 2040 ;
 - Tripler la part modale du vélo d'ici 2024 (de 3% à 9% des déplacements quotidiens).



	Constaté 2008	Constaté 2018	Objectif 2026
Part modale des modes actifs et transports en commun dans les déplacements domicile-travail (%)	14.10%	13.45 %	

Source : INSEE

La méthode de calcul s'appuie sur les données INSEE des [mobilités individuelles](#) 2008 et 2018. Pour comptabiliser les déplacements, l'ensemble des déplacements domicile – travail débutant ou se terminant dans la collectivité a été pris en compte. Le ratio est obtenu en divisant les déplacements suivants les modalités : Pas de transport, Marche à pied, Vélo et Transport en commun par l'ensemble des déplacements.

Pour rappel, ces données ne sont comparables entre elles que suivant un pas de 5 ans.

Avant 2017, la modalité Vélo n'apparaît pas dans les données INSEE et se retrouvait dans la catégorie 2 roues avec les 2 roues motorisées. Afin d'effectuer le calcul 2008, la part des vélos dans l'ensemble des deux roues a tout d'abord été calculée en 2018 pour les flux entrants et sortants, puis le ratio adéquat a été multiplié par l'ensemble des déplacements en deux roues pour évaluer un nombre de déplacements Vélo pour 2008.

A titre de comparaison les territoires choisis donnent les résultats suivants :

	Constaté 2008	Constaté 2018
CC du Pays de Cruseilles	8.31 %	8.97 %
CC des Quatre Rivières	8.42 %	6.68 %

Indicateur socle n°6 : Linéaire d'aménagements cyclables sécurisés

Objectif opérationnel national fixé par les documents de référence (LOM) :

- Tripler la part modale du vélo d'ici 2024 (de 3% à 9% des déplacements quotidiens)

	Constaté 2018	Constaté 2021	Objectif 2026
Linéaire d'aménagements cyclables sécurisés (km)	37 km	41 km	

Source : Géovélo

La plateforme géovélo ne permet à ce jour qu'une remontée à 2018. La Communauté de communes ne dispose pas non plus de données locales antérieures qui auraient pu permettre de remonter plus loin (2009 ou 2010) et mesurer une évolution sur un pas de temps plus grand. Seuls les aménagements cyclables sur des chaussées réservées aux vélos ont été comptabilisés (les bandes cyclables ne sont donc pas intégrées ci-dessus)

A titre de comparaison :

	Constaté 2018	Constaté 2021
CC du Pays de Cruseilles	2 km	2 km (+ 3km de bande cyclable)



CC des Quatre Rivières	2 km	2 km
------------------------	------	------

Indicateur socle n°7 : Population située dans une zone à risque naturel élevé.

Objectif opérationnel national fixé par les documents de référence :

- Baisse de la vulnérabilité, ou a minima pas d'accroissement de la vulnérabilité du territoire

	Constaté 2013	Constaté 2018	Objectif 2026
Part de la population résidant dans une zone à risque naturel (%)	5,6%	5,5%	
<i>dont</i>			
<i>en risque faible</i>	3,6%	3,5%	
<i>en risque moyen</i>	1,5%	1,4%	
<i>en risque fort</i>	0,6%	0,5%	

Cet indicateur est calculé sur la base des cartes des aléas en l'état actuel de la connaissance. Un croisement est effectué entre le nombre de logements non vacants de la base de données MAJIC et la population INSEE. Cela donne un nombre de personnes par logement moyen, redistribué ensuite sur le nombre de logements en zone d'aléas fort, moyen ou faible. L'ensemble des risques naturels ont été considérés.

A titre de comparaison :

Part de la population résidant dans une zone à risque naturel (%)	Constaté 2013	Constaté 2018
CC du Pays de Cruseilles	7,2%	6,8%
CC des Quatre Rivières	6,8%	6,7%

Indicateur socle n°8 : Taux de fuite des réseaux d'eau du territoire

Objectif opérationnel national fixé par les documents de référence :

- Le décret 2012-97 du 27 janvier 2012 issu de l'engagement 111 du Grenelle de l'Environnement définit un rendement seuil dont le calcul est adapté à chaque situation.

	Constaté 2009	Constaté 2018	Objectif 2026
Taux de fuite des réseaux d'eau du territoire (%)	Absence de données	66.7% (calculé sur la période d'été 2018)	

Source : Données produites par le bureau d'études Cohérence

Les données disponibles sur le site SISPEA, sont aujourd'hui partielles et incomplètes. Les données les plus récentes transmises par le BET Cohérence qui suit le schéma directeur eau potable intercommunal datent de 2018 et sont en cours de réactualisation.



Indicateur socle n°9 : Part des cours d'eau en bon état écologique

	Constaté 2013	Constaté 2019	Objectif 2026
Part des cours d'eau en bon état écologique (%)	71 %	85 %	

Nom du volume d'eau - données DCE	Etat écologique 2013	Etat écologique 2019
lac d'Annecy	Bon état	Bon état
torrent la Chaise	État moyen	Etat moyen
ruisseau de Montmin	Bon état	Bon état
L'Eau Morte	État moyen	Bon état
rivière l'Ire	Bon état	Bon état
torrent de Saint-Ruph	Très bon état	Très bon état
ruisseau de la Bornette	Bon état	Bon état

Le bon état écologique doit être suivi et interprété dans un temps long car il peut varier d'une année sur l'autre.

A titre de comparaison :

	Constaté 2013	Constaté 2019
CC du Pays de Cruseilles	0.0 %	25.0 %
CC des Quatre Rivières	33.33 %	33.33 %

Indicateur socle n°10 : Collecte annuelle de déchets ménagers et assimilés (avec gravats)

Objectif opérationnel national fixé par les documents de référence :

Feuille de route et loi anti-gaspillage pour une économie circulaire :

- Réduire de 15 % la quantité de déchets ménagers et assimilés produits par habitant en 2030 par rapport à 2010 ;
- Augmenter le réemploi et la réutilisation en vue d'atteindre l'équivalent de 5 % du tonnage des déchets ménagers en 2030 ;
- Augmenter la quantité de déchets ménagers et assimilés faisant l'objet d'une préparation en vue de la réutilisation ou d'un recyclage afin d'atteindre 55 % en 2025, 60 % en 2030 et 65 % en 2035 ;
- Réduire le gaspillage alimentaire de 50 % d'ici 2025, par rapport à 2015, dans la distribution alimentaire et la restauration collective, et de 50 % d'ici 2030, par rapport à 2015, dans la consommation, la production, la transformation et la restauration commerciale ;
- Réduire de 30 % les déchets non dangereux et non inertes mis en décharge en 2020 par rapport à 2010 et de 50 % en 2025 ;
- Réduire les quantités de déchets ménagers et assimilés mis en décharge à 10 % des quantités de déchets ménagers et assimilés produites en 2035.



	Constaté 2017	Constaté 2020	Objectif 2026
Tonnage annuel de DMA <i>dont gravats</i> collectés par habitants (kg/hab/an)	655 kg/hab/an	615 kg/hab/an	
Tonnage annuel de DMA <i>hors gravats</i> collectés par habitants (kg/hab/an)	601 kg/hab/an	575 kg/hab/an	

Source : SINOE

Indicateur socle n°11 : Inventaire territorial d'émissions de polluants

Objectif opérationnel national fixé par les documents de référence :

Plan national de réduction des émissions polluantes (décret n°2017-949 du 10 mai 2017) : réduction des polluants par rapport aux émissions de 2005 :

- SO₂ (dioxyde de soufre) : objectifs : 2020 = -55% / 2025 = -66% / 2030 = -77% ;
- Nox (oxyde d'azote) : objectifs : 2020 = -50% / 2025 = -60% / 2030 = -69% ;
- COVNM (composés organiques volatil non méthanique) : objectifs : 2020 = -43% / 2025 = -47% / 2030 = -52% ;
- PM_{2,5} (particules fines dont le diamètre est de 2,5 micron (µm)) : objectifs : 2020 = -27% / 2025 = -42% / 2030 = -57% ;
- NH₃ (ammoniac) : objectifs : 2020 = -4% / 2025 = -8% / 2030 = -13%.

	Constaté 2013	Constaté 2018	Objectif 2026
Emissions annuelles de SO ₂ du territoire (t)	11.3	8.2	
Emissions annuelles de Nox du territoire (t)	150	118	
Emissions annuelles de COVNM du territoire (t)	211	148	
Emissions annuelles de PM _{2,5} du territoire (t)	65.9	44.6	
Emissions annuelles de NH ₃ du territoire (t)	45.8	44	

Source : ORCAE

Indicateur socle n°12 : Fragmentation des milieux naturels

Objectif opérationnel national fixé par les documents de référence :

Action 39 du Plan biodiversité de 2018 : viser la résorption de 20 des principaux points noirs (obstacles aux continuités écologiques) identifiés dans les schémas régionaux de cohérence écologique (SRADDET maintenant)

	Constaté 2015	Constaté 2020	Objectif 2026
Indicateur de fragmentation des milieux naturels (km ²)	19 309	19 305	



Cet indicateur est calculé grâce à l'occupation du sol élaborée par la DDT 74, à plusieurs dates. En regroupant les espaces naturels cartographiés dans cette occupation du sol, il est possible de calculer les surfaces des « ilots » et de la rapporter à la surface totale de la collectivité étudiée.

Cet indicateur va de 0 si tout le territoire est totalement couvert par des infrastructures de transports et/ou des zones urbanisées (c'est-à-dire entièrement fragmenté) à la superficie totale du territoire d'étude (quand le territoire d'étude est sur un seul tenant et non fragmenté) – soit 152 447 km² pour la Communauté de communes.

A titre de comparaison :

Indicateur de fragmentation des milieux naturels (km ²)	Constaté 2015	Constaté 2020
CC du Pays de Cruseilles	1 664	1 662
CC des Quatre Rivières	6 829	6 828

Indicateur socle n°13 : Artificialisation des espaces naturels, agricoles, forestiers (NAF)

Objectif opérationnel national fixé par les documents de référence :

- Plan national biodiversité : zéro artificialisation nette ;
- Loi de finances pour 2021 : diviser par deux le rythme d'artificialisation des sols d'ici 2030.

	Constaté 2009 - 2010	Constaté 2019 - 2020	Objectif 2026
Consommation annuelle d'espaces NAF (ha)	7.89	2.27	

Détail par commune :

Commune	Artificialisation. 2009 - 2010 (ha)	Artificialisation 2019 - 2020 (ha)
Chevaline	0.21	0.11
Doussard	1.52	0.47
Faverger-Seythenex	2.6	0.15
Giez	0.51	0.22
Lathuile	0.61	0.91
Saint-Ferréol	1.38	0.34
Val de Chaise	1.06	0.08

A noter, les données 2009-2010 pourraient être erronées car il s'avère que l'artificialisation 2009 - 2010 et 2010 - 2011 est quasiment la même dans toutes les données, ce qui n'est pas conforme aux évolutions qui sont importantes lors des autres années.

De plus, ces données d'artificialisation comportent un biais : c'est toute la surface de la parcelle qui est considérée comme artificialisée s'il y a un bâtiment dessus.



A titre de comparaison

Consommation annuelle d'espaces NAF (ha)	Constaté 2009 - 2010	Constaté 2019 - 2020
CC du Pays de Cruseilles	8.7	8.6
CC des Quatre Rivières	17.6	10.3

Synthèse

Lutte contre le changement climatique

Les émissions de gaz à effet de serre du territoire montrent une baisse entre 2013 et 2018 (-10.8% en 6 ans) et plus encore pour la part des émissions par habitant (-11,4%) (résultante de la baisse des émissions et de l'augmentation parallèle de la population). Les pourcentages d'évolution restent cependant à prendre avec précaution car les méthodologies de calcul des données d'émissions de gaz à effet de serre (obtenues par modélisation) évoluent constamment, ce qui biaise les résultats.

Les actions de réduction des émissions de gaz à effet de serre doivent néanmoins rester soutenues et amplifiées car la marche à franchir pour atteindre les objectifs nationaux et s'inscrire dans les perspectives des accords internationaux (Accords de Paris) est importante, et demande des efforts et actions dans tous les domaines. Comme leviers, citons en particulier la rénovation énergétique du patrimoine bâti ainsi que la décarbonation et la réduction des mobilités individuelles motorisées.

La consommation énergétique finale a baissé entre 2013 et 2018 de 5,6% (en 6 ans). Cette baisse doit s'accroître pour répondre aux objectifs nationaux puisqu'une diminution de plus de 15% est attendue entre 2018 et 2028 (soit en 11 ans – avec l'hypothèse d'un rythme identique à l'évolution 2013-2018, le territoire atteindrait une réduction de 10% au lieu de l'objectif de 15%).

Le développement des énergies renouvelables est amorcé sur le territoire avec une production annuelle de 36 100 MWh/an en 2019. Il couvre cependant une faible part des besoins et consommations locales (de l'ordre de 10-15%) et son taux de croissance est très modeste (+0.8% en 4 ans sur 2016-2019), ce qui plaide également en faveur des actions de réductions des consommations énergétiques (et par conséquent des émissions de gaz à effet de serre).

Comme précédemment indiqué, les actions en faveur d'une mobilité alternative à l'usage individuel de véhicules émissifs est un levier majeur des actions de lutte contre le changement climatique. La part modale des modes actifs et transports en commun dans les déplacements domicile-travail n'a pas significativement évolué sur la période 2008-2018 (qui se situe entre 13,5 et 14,5%). Des actions en faveur du développement des modes actifs et transports en commun pourraient permettre d'améliorer le recours aux alternatives à l'usage individuel des voitures pour les déplacements pendulaires. Cela peut notamment passer par l'aménagement en faveur de la mobilité cyclable (le linéaire d'aménagements cyclables a notamment augmenté entre 2018 et 2020 avec + 4km, soit près de 10% d'augmentation), mais aussi par des actions promouvant le co-voiturage et le déploiement d'une offre de transports en commun adaptée aux caractéristiques du bassin d'emploi.

Les deux indicateurs socles mobilités (part modale des modes doux et transports en commun d'une part, linéaire d'aménagements cyclables d'autre part) retenus permettent de suivre les impacts en termes d'évolution des pratiques de mobilité, mais d'autres indicateurs peuvent être utilisés par la collectivité pour mieux cerner les leviers mobilisables et suivre l'évolution de sa mobilité, et



notamment : le taux de motorisation des ménages, la fréquentation des services de transports en communs réguliers, le taux de remplissage des véhicules (à lier et affiner en fonction des mesures à l'œuvre en faveur du covoiturage), la part du parc des véhicules électriques ou bas carbone (à l'échelle du territoire, dans les flottes des collectivités ou le parc des véhicules de transports collectifs), le nombre de bornes de recharges électriques ouvertes au public et leur utilisation.

Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels

Si les actions de lutte contre le changement climatique sont indispensables, il est tout aussi nécessaire d'engager le territoire dans des actions d'adaptation au changement climatique car quelles que soient l'ampleur des actions globales ou locales mises en œuvre, nous savons que nos territoires subiront tout de même des évolutions dues au changement climatique, et notamment la hausse des températures. La préservation et la gestion de la ressource en eau ainsi que la préservation des milieux et écosystèmes sont des actions sans regret en matière d'adaptation, eu égard aux services rendus par la nature (solutions fondées sur la nature).

Concernant les risques naturels, la part de la population résidant dans une zone à risque naturel est faible (moins de 6% - il faut surtout retenir l'ordre de grandeur plus que le chiffre qui est obtenu par une méthode d'extrapolation) et semble stable entre 2013 et 2018. Il est important pour le territoire de ne pas accroître la part de sa population soumise aux risques naturels qui pourraient augmenter avec l'effet du changement climatique (l'évolution des précipitations, l'augmentation des sécheresses peuvent accroître les risques d'inondation ou liés au sols – éboulement, coulées de boues et retrait-gonflement des argiles) ou bien par de nouvelles constructions en zone d'aléas (par exemple si la pression foncière augmentait fortement).

Gestion de la ressource en eau

Sur un plan qualitatif, la part des cours d'eau du territoire en bon état écologique est au-dessus des objectifs fixés par la réglementation au moins depuis 2013, et la situation semble confortée (71% en 2013 et 85% en 2019). Ces bons résultats permettent de répondre aux objectifs fixés par la réglementation. Les acteurs locaux doivent rester vigilants aux éventuelles dégradations de cet indicateur pour assurer une qualité pérenne des ressources en eau du territoire. Des actions de gestion sur le torrent de la Chaise permettraient également d'améliorer la situation car il s'agit du dernier cours d'eau en qualité moyenne du territoire en 2019.

Du point de vue quantitatif, les données sur les taux de fuite du réseau permettent d'évaluer la performance et la sobriété du service public de distribution d'eau. Le rendement moyen s'élève sur l'été 2018 à 66.7 %. Sur 39 unités de distribution, 11 présentent des résultats inférieurs aux rendements seuils, définis pour chaque territoire par le décret 2012-97 du 27 janvier 2012. Cet indicateur permet d'interroger la collectivité, le cas échéant, sur les actions correctives envisageables pour l'améliorer dans une optique de sobriété. Enjeu de sobriété qui est renforcé par un effet ciseau potentiel lié à une probable augmentation des besoins (accroissement de la population) et aux impacts du changement climatique sur la ressource en eau (évolution du régime pluviométrique et augmentation des épisodes caniculaires).

Economie circulaire, déchets et prévention des risques technologiques

Les tonnages de déchets collectés par habitant montrent une baisse entre 2017 et 2020 (de -6,5% en 3 ans pour les déchets ménagers et assimilés ou DMA, y compris les gravats et de -4,5% en excluant les gravats), soit une évolution en moyenne comprise entre -1,5 et -2,2% par an. Cette tendance à la



réduction est à conforter dans l'objectif de réduction des déchets produits par les habitants (-15% entre 2030 et 2010).

A titre de comparaison, sur l'année 2019 et à typologie de territoire identique (mixte à dominante rurale), le tonnage annuel de DMA *hors gravats* collectés par habitants (644 kg/hab/an) était supérieur de 15% à la moyenne nationale (558 kg/hab/an). Le tonnage annuel de DMA *dont gravats* collectés par habitants (708 kg/hab/an) était, quant à lui, supérieur de 12% à la moyenne nationale (634 kg/hab/an).

Ces données ne permettent pas de mettre en lumière la dynamique qualitative qui pourrait être à l'œuvre sur le territoire : mise en place des filières de réemploi, réutilisation et recyclage pour lesquels des objectifs sont également fixés (augmenter le réemploi et la réutilisation en vue d'atteindre l'équivalent de 5 % du tonnage des déchets ménagers en 2030 ; augmenter la quantité de déchets ménagers et assimilés faisant l'objet d'une préparation en vue de la réutilisation ou d'un recyclage afin d'atteindre 55 % en 2025, 60 % en 2030 et 65 % en 2035, réduire les quantités de déchets ménagers et assimilés mis en décharge à 10 % des quantités de déchets ménagers et assimilés produits en 2035).

Rappelons également les enjeux pour la collectivité de réduction du gaspillage alimentaire dans la restauration collective (-50 % d'ici 2025, par rapport à 2015).

Lutte contre les pollutions

En matière de qualité de l'air, les émissions annuelles de polluants ont été réduites ces dernières années (on note une diminution des émissions en 6 ans comprise entre -4% pour le NH3 à -48% pour les particules fines PM2,5). Cette évolution se retrouve à l'échelle régionale et nationale et est notamment à mettre en relation avec les actions mises en œuvre par les acteurs économiques et industriels (rejets industriels, évolutions des technologies automobiles).

Le territoire est donc bien engagé dans la réduction des émissions de polluants atmosphériques, les actions en faveur des mobilités alternatives portées par la collectivité permettront en particulier de poursuivre la baisse des émissions liées aux NOx et particules fines. Les secteurs agricoles (pour le NH3), industriels et énergétiques (pour les COV, NOx, SO2) et résidentiels (PM 2.5) auront un rôle à jouer.

A l'échelle départementale, d'après l'observatoire régional de la qualité de l'air (ATMO), en 2020, il n'y a plus de dépassement de la valeur limite en dioxyde d'azote (NO2) en 2020 – qui est aussi le seuil sanitaire recommandé par l'OMS – et donc il n'y a plus de population exposée à de fortes valeurs. Polluant traceur automobile, les émissions de ce polluant ont diminué en 2020 compte tenu des restrictions de déplacements et d'activités imposées par la crise sanitaire. En conséquence, il faudra attendre les prochaines années afin de vérifier qu'il n'y a plus de dépassement de seuils et de conclure à la disparition du problème réglementaire. Concernant les particules fines, est également constatée une diminution des dépassements de la valeur sanitaire de l'OMS, ce qui se traduit par une baisse de l'exposition de la population. Toutefois, le nombre d'habitants concernés reste non négligeable puisqu'il représente 5% de la population départementale. L'amélioration est aussi présente pour l'ozone avec une diminution de 25% par rapport à 2019 des habitants exposés à des valeurs supérieures à la valeur cible pour la santé, mais qui correspond encore à 2/3 de la population haut-savojarde en 2020.

Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et forestiers

En matière d'artificialisation des sols, la consommation annuelle 2019-2020 est plus faible que celle constatée en 2009-2010. La série de données annuelles entre 2009 et 2020 montre des variabilités d'une année sur l'autre (sans doute dues à la concrétisation, certaines années, de projets plus importants). Cependant, on voit tout de même se dessiner un pallier plus bas depuis 2012. La stabilité entre 2015 et 2020 de l'indice de fragmentation des milieux naturels corrobore cette idée.



Cette évolution à la baisse est à conforter dans la perspective de l'objectif de zéro artificialisation nette à horizon 2050.

L'indicateur de fragmentation du milieu naturel du territoire est de 19 305 km² sur une échelle allant de 0 km² (cas d'un territoire totalement artificialisé et donc fragmenté) à 152 447 km² (cas d'un territoire sans fragmentation – et donc correspondant à la surface totale du territoire). Le territoire de la communauté de communes, par son urbanisation, ses infrastructures, est déjà très largement fragmenté. Cet indicateur étant nouveau, nous ne disposons pas de données de référence et de comparaison de ce résultat à l'échelle nationale ou départementale. Cela étant, il doit appeler la collectivité à la vigilance et au questionnement face à de nouveaux projets qui viendraient fragmenter ou scinder des espaces naturels et invite ainsi à concentrer les opérations urbaines et à densifier.

Un autre indicateur socle retenu pour évoquer cet axe est la part de la surface agricole utile en agriculture biologique. Bien que les données soient partielles (les vignes ne sont pas comptabilisées et il existe un biais dans la remontée des données), elles traduisent un retard certain du territoire dans l'atteinte des objectifs fixés (15% de SAU affectée à l'agriculture biologique d'ici fin 2022) puisque le territoire comptait seulement 2,1% en 2017 (des données plus récentes issues du RGA 2020 devraient être prochainement disponibles, mais ne l'étaient pas au moment de ce travail).



